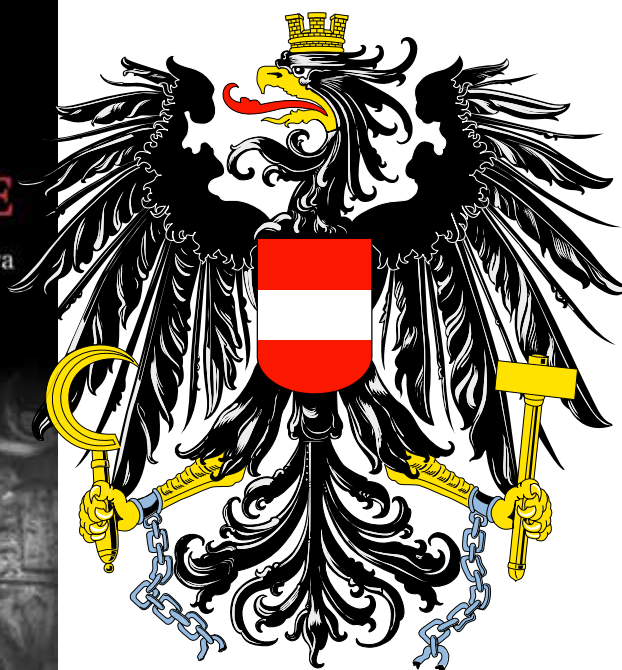


AUTOMNE 2019

volume xiv, numéro 1

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



extraits en
primeur



Laïcité... encore!

L A P E N S É E Q U É B É C O I S E E N E S S A I S



Automne 2019
volume xiv, numéro 1

Les Cahiers de lecture
de L'Action nationale



Robert Laplante
Directeur



Pascal Chevette
Secrétaire de rédaction
Chef de pupitre,
littérature



Lucia Ferretti
Chef de pupitre,
histoire et culture



Daniel Gomez
Chef de pupitre,
politique



Sylvain Deschênes
Édition graphique,
révision et coordination
de la production

Les Cahiers de lecture sont publiés par

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Tél. : 514 845-8533 ou 1 866 845-8533
revue@action-nationale.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

ISSN 1911-9372
ISSN 1929-5561 (version numérique)
ISBN PDF 978-2-89070-032-1

Membre de la SODEP
sodep.qc.ca

Tarifs 2019 - 3 numéros/an
(expédition et taxes comprises)

	1 an	3 ans
Abonnement	30 \$	75 \$
Abonnement de soutien	40 \$	100 \$
International	50 \$	125 \$
Institution	50 \$	125 \$

TVQ 1012563392 TQ 002 TPS 119019545

Vous pouvez vous abonner ou acheter au numéro à la boutique internet de L'Action nationale :

actionnationale.quebec

Titres recensés



L'Empire en marche
Des peuples sans qualités, de Vienne à Ottawa

Marc Chevrier

(extraits en pages 20-21)



- 5 ÉRIC FILLION
Jazz libre et la révolution québécoise, Musique action, 1967-1975
- 6 PIERRE DUBUC
Dans quel camp êtes-vous?
- 7 JUDITH LUSSIER
On peut plus rien dire. Le militantisme à l'ère des réseaux sociaux
- 9 MARC VALLIÈRES
Courtiers et entrepreneurs. Le courtage financier au Québec, 1867-1987
- 10 OSIRE GLACIER (HADOUCHE)
Femmes, Islam et Occident
- 11 OSIRE GLACIER
Le Sexe nié, Féminité, Masculinité et Sexualité au Maroc et à Hollywood
- 12 GÉRARD LÉVESQUE
La laïcité en harmonie avec la liberté religieuse
- 13 BERTRAND LAVOIE
La fonctionnaire et le hijab
- 15 ALEXANDRE DUMAS
L'Église et la politique québécoise, de Taschereau à Duplessis
- 16 FRED DUBÉ
Une pipée d'opium pour les enfants
- 17 JONATHAN LIVERNOIS
La révolution dans l'ordre. Une histoire du duplessisme
- 18 MARCOS ANCELOVICI, PIERRE MOUTERDE, STÉPHANE CHALIFOUR, JUDITH TRUDEAU
Une gauche en commun. Dialogue sur l'anarchisme et le socialisme

Laïcité... encore!

- 19 SERGE CANTIN
La distance et la mémoire. Essai d'interprétation de l'œuvre de Fernand Dumont
- 22 JEAN LAMARRE
Maurice Séguin : historien du Québec d'hier et d'aujourd'hui
- 24 MARIE-HÉLÈNE VOYER
Terrains vagues. Poétique de l'espace incertain dans le roman français et québécois contemporain
- 25 JEAN-PIERRE ISSENHUTH
Le jardin parle
- 27 DIMITRI DE BOISSIEU
Bolivie : l'illusion écologiste
- 29 LOUIS FAVREAU ET LUCIE FRÉCHETTE
Solidarité internationale. Écologie, économie et finance solidaire
- 31 JEAN-BENOÎT NADEAU ET JULIE BARLOW
Branchée! Hydro Québec et le futur de l'électricité
- 31 CHRISTINE BEAULIEU
J'aime Hydro
- 35 ROBERT GAGNON ET PIERRE FRIGON
Augustin Frigon. Sciences, techniques et radiodiffusion
- 36 FANNY BRITT
Les retranchées. Échecs et ravissement de la famille, en milieu de course
- 37 THIERRY NOOTENS
Genre, patrimoine et droit civil : Les femmes mariées de la bourgeoisie québécoise en procès, 1900-1930

Collaboration

Françoise Bouffière
Orthopédagogue

Jean Carette
Ph. D.

Céleste Carpentier
Candidate à la maîtrise en littératures de langue française à l'Université de Montréal

Karine Castonguay
Professeure de littérature, Collège de Rosemont

Omer Chouinard
Professeur, département de sociologie et de criminologie, Université de Moncton

Martin David-Blais
Professeur, Université Saint Paul

Pierre Fortin
Économiste, professeur émérite de l'UQAM

David Gilles
Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Chantale Lagacé
Professeure de sociologie au Collège Montmorency

Yvan Lamonde
Historien

Julie Latour
Avocate et ancienne bâtonnière du Barreau de Montréal (2006-2007)

Jonathan Livernois
Professeur agrégé, département de littérature, théâtre et cinéma, Université Laval

Louis Perron
Professeur, École d'éthique, de justice sociale et de service public, Université Saint-Paul

Guillaume Rousseau
Professeur de droit, Université de Sherbrooke

Mathieu Thomas
Bibliothécaire

Les auteurs et autrices des textes publiés dans les Cahiers de lecture sont responsables de leur contenu.

Éditorial

L'art de s'annuler

Ce genre de nouvelles revient aussi régulièrement que les pluies d'automne. Les firmes de relationnistes doivent bien faire leur travail : à l'occasion d'un congrès professionnel de bibliothécaires, de documentalistes ou d'un quelconque regroupement de la chaîne du livre, une analyse nous est livrée sur le sort des bibliothèques publiques, sur les statistiques de fréquentation, les habitudes de lecture, etc. Cette fin d'octobre n'a pas fait exception. Cette fois, c'est un sondage commandé par la Fédération des milieux documentaires qui distillait les bonnes nouvelles. *Le Devoir* en a fait toute une colonne dans son édition du 29 octobre. Les pourcentages avaient l'air de fournir de bonnes nouvelles : les Québécois qui fréquentent les bibliothèques en sont largement satisfaits, 78 % des répondants ont lu au moins un livre au cours de la dernière année, 38 % d'entre eux ont déclaré avoir visité une bibliothèque au cours du dernier mois, etc. Illusion passagère ?

Paul Journet, dans *La Presse* du même jour, donnait un autre son de cloche et constatait que BANQ est «notre vaisseau sans vent». Les constats habituels, plus loin des bonnes nouvelles, sont revenus comme des boomerangs. Le Québec n'a pas comblé ses retards en matière de bibliothèque et de lecture publique, les institutions manquent de livres, etc. Sympathique aux enjeux, Journet ne pouvait s'empêcher de constater que BANQ ne remplit pas son rôle. Puisant aux métaphores ferroviaires en même temps qu'aux clichés maritimes, il se dégageait de son propos que le navire amiral ne remplissait pas sa fonction de locomotive ! Et l'éditorialiste de se réjouir que la ministre de la Culture ait commandé à une firme de gestion (RCGT) un audit sur la situation de l'institution.

Comme lui, on doit se désoler de ce que les compressions budgétaires lui aient été assénées par au moins trois ministres différents au cours des dernières années. Des ministres qui n'ont laissé aucun souvenir impérissable... mais Journet, comme la ministre Roy elle-même, sans doute, ne voit pas l'incongruité du moyen. Si BANQ souffre, si les statistiques qu'on dresse sur sa mission sont déprimantes, ce n'est pas parce qu'on lui en demande trop, qu'on se berce d'illusions avec les formules creuses («faire plus avec moins») ou que le public la délaisse. La plus grande institution culturelle du Québec souffre du plus grave déficit qui soit : il lui manque l'élan visionnaire.

La naissance de la Grande Bibliothèque, son succès immédiat, la relance des Archives nationales à la suite d'une restructuration, avaient surpris beaucoup de monde. La fierté rôdait. Il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps pour que la rue Berri laisse voir le laid visage des mauvais compromis : le revêtement qui avait été imposé par les comptables du Conseil du Trésor et travestit le projet primé du concours d'architecture a commencé à s'effriter. C'était hautement symbolique et prémonitoire. Fidèle à ce vieux réflexe de perdant qui traîne dans la culture, il fallait bien que quelque chose s'annule.

Heureusement qu'il y a les boiseries à l'intérieur, cela compense, cela console. Mais cela ne suffit pas à faire oublier le vrai scandale : l'indigence mortifère du ministère de la Culture. Le succès a été trop dur à porter pour le gouvernement du Québec. Les ministres successifs n'ont pas été capables de l'assumer. La complaisance a vite pris le dessus, et les résultats encourageants sont peu à peu devenus des signaux pour ne plus bouger, pour se contenter de s'asseoir sur des lauriers en train de faner.

La mission nationale de BANQ s'est ratatinée. L'institution n'a pas tardé à se faire provinciale, à se voir rétrécir aussi vite que ses horizons. On ne peut que souscrire à l'exaspération contenue de son PDG Jean-Louis Roy. Le Québec mérite mieux. L'institution a largement démontré son potentiel mobilisateur. Il est temps de la raccorder avec ce qu'il y a de meilleur dans sa puissance créatrice.

Mais, hélas ! ce n'est pas aux «gestionneux» des firmes de consultants de réfléchir et de proposer une vision audacieuse au service de la culture, de la mémoire et de la création. Les problèmes de BANQ lui viennent d'abord de là : l'État du Québec est en lambeaux. L'expertise du ministère de la Culture a été dilapidée, comme dans la plupart des autres. La ministre Roy devrait mobiliser les derniers quarterons de fonctionnaires, en recruter d'autres et les convier à redonner à son ministère la capacité de se montrer à la hauteur des défis contemporains. Il faut que les impulsions viennent de l'intérieur, que l'État le reconnaisse et cesse de se projeter dans le fétichisme managérial. La politique, et à plus forte raison une politique culturelle, est d'abord une affaire de finalité.

Il est inutile d'attendre du futur audit ce qu'il ne pourra pas livrer. L'État du Québec ne peut sous-traiter sa responsabilité. BANQ a besoin que le gouvernement du Québec cesse de pratiquer l'art de s'annuler en faisant primer les moyens sur les fins. Il doit réapprendre que le succès institutionnel a des exigences en matière de suite dans les idées. Un gouvernement qui se targue de donner une place centrale aux dimensions identitaires devrait savoir que cela lui fait l'obligation de placer la culture au sommet de ses priorités et de la servir avec l'audace qui a permis au peuple québécois de se donner une présence originale dans le monde.

Archiver, numériser, promouvoir, stimuler, ces dimensions de la mission de la BANQ ne trouveront leur sens que dans le projet de porter le Québec plus haut, plus loin. Cela suppose d'en finir avec l'art de s'annuler.

Robert Laplante
Directeur des Cahiers de lecture

Location d'outils
SIMPLEX

**ENTREPRISE
FAMILIALE
QUÉBÉCOISE
FONDÉE
EN 1907**

SIMPLEX.CA
1 800 361-1486



 **LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES**
Membre platine

La révolution par l'improvisation

Daniel Gomez
Chef de pupitre, politique

ÉRIC FILLION

JAZZ LIBRE ET LA RÉVOLUTION QUÉBÉCOISE, MUSIQUE ACTION, 1967-1975

M éditeur, Saint-Joseph-du-Lac, 2019,
197 pages

P our les moins de quarante ans, cinquante peut-être, et pour une grande partie de la population qui ne s'intéresse pas au jazz, le terme de jazz libre, ou *free jazz*, n'évoque pas grand-chose. Il s'agit d'une forme musicale apparue aux États-Unis dans les années 1960. Le contexte sociopolitique de l'époque était alors très agité : montée du radicalisme et des revendications de la communauté noire, guerre du Viet Nam, mouvement « contre-culturel », libération sexuelle... Le *free jazz* s'inscrit dans cette mouvance contestataire. Il propose de rejeter les contraintes harmoniques musicales établies. Il se base essentiellement sur l'improvisation collective, faisant fi des mélodies et des rythmes. L'idée derrière cette démarche c'est de libérer la musique noire américaine des normes musicales et sociales établies. Cette forme de jazz est aussi un refus des valeurs de l'Amérique blanche et une défiance envers la civilisation occidentale et le rêve américain (p. 15).

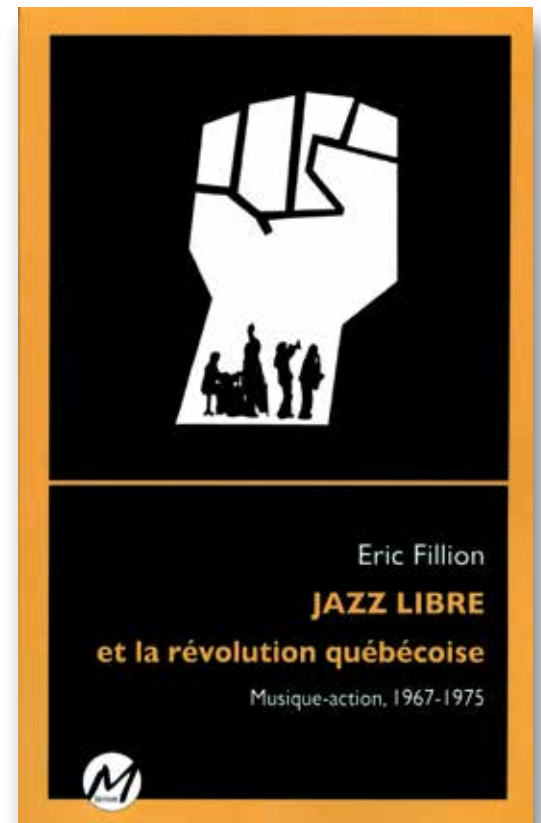
Cette nouvelle forme de jazz ne laisse pas les jazzophiles insensibles : certains crient au génie, d'autres à la fumisterie. Ces derniers n'y voient qu'une effroyable cacophonie, n'ayant aucun rapport avec la musique. L'histoire semble leur avoir donné raison, car le courant ne fit pas long feu. Les années 1960 furent ses années de gloire, puis il fut remplacé par d'autres formes de jazz, plus « digestes ». Ainsi, et pour illustrer peut-être cette perte de popularité, lors du Festival de jazz de Montréal de 1989, les organisateurs durent annuler un concert de *free jazz* en raison du trop grand nombre de billets invendus.

Le Québec des années 1960, en pleine « révolution tranquille », n'échappe pas à cette mouvance contestataire et révolutionnaire. Sous le leadership de deux musiciens de jazz, Yves Charbonneau et Jean Préfontaine, une petite poignée de musiciens décide d'implanter un *free jazz* québécois, le jazz libre québécois est né. Ces musiciens s'inscrivent dans tout ce qui bouge et qui grouille dans le monde contestataire québécois de l'époque : cer-

tains syndicats, Front de libération du Québec, mouvement communautaire et contre-culturel, groupuscules gauchistes ou anarchistes, etc. Ils prennent position pour un Québec « décolonisé » et socialiste. Ils condamnent la domination économique, politique et culturelle des Canadiens français par le capitalisme anglo-saxon. En toile de fond de toute cette mouvance révolutionnaire, il faut évidemment placer l'incontournable ouvrage de Pierre Vallières : *Nègres blancs d'Amérique*, paru en 1968. Les Canadiens français deviennent, bien sûr, les « nègres » du nord, soumis à l'impérialisme anglo-saxon. La musique de Jazz libre, essentiellement basée sur l'improvisation, devient alors une « musique action », c'est-à-dire un outil de désaliénation grâce auquel les gens, les ouvriers surtout, communiquent entre eux et prennent conscience de leur aliénation. Ils peuvent alors agir et se libérer de l'oppression dont ils sont victimes. Ce désir de rejoindre le monde ouvrier paraît obsessionnel dans la démarche du groupe. Il fut bien sûr impossible.

Ces musiciens s'inscrivent dans tout ce qui bouge et qui grouille dans le monde contestataire québécois de l'époque : certains syndicats, Front de libération du Québec, mouvement communautaire et contre-culturel, groupuscules gauchistes ou anarchistes, etc. Ils prennent position pour un Québec « décolonisé » et socialiste.

Eric Fillion nous décrit très bien les pérégrinations de ce groupe de musiciens durant sa courte existence (huit ans). On retiendra les noms des deux créateurs cités plus haut : Yves Charbonneau et Jean Préfontaine. D'autres musiciens s'ajouteront au groupe ou le quitteront, selon la conjoncture et selon les idéologies. Le groupe change moult fois de nom et de lieux « d'expérimentation ». Les débuts, en 1967, en tant que New Canadian *free jazz* Quartet à Montréal. Puis la période dite davantage « rock libre », de 68 à 70, marquée par l'importante rencontre avec Robert Charlebois et Louise Forestier. Le jazz libre flirte alors avec le *showbusiness* traditionnel avant de revenir à ses préoccupations plus expérimentales et politiques. Celles-ci consistent à participer à toutes sortes d'initiatives qui visent à « désaliéner » par l'art la population en général et la classe



ouvrière en particulier. Jazz libre crée une colonie artistique à Val-David, mais aussi une commune dans l'Estrie. Cette dernière visait par la musique-action à mobiliser toute la gauche québécoise dans le but de : « créer les conditions nécessaires à l'édification de l'organisation révolutionnaire de Québécois [de] lutter contre le spontanéisme, le réformisme et la séparation de la théorie et de la pratique » (p. 116). Parmi de multiples démenagements, l'expérience communarde de l'Estrie semble avoir été une étape marquante dans l'odyssée du Jazz libre du Québec.

Finalement, c'est avec le projet de « boîte expérimentale » de l'Amorce, à Montréal, que le cheminement du Jazz libre s'arrête. Les musiciens restent fidèles à l'idéologie de leur musique-action, anti-capitaliste et opposée au pouvoir, mais paradoxalement, et ironiquement aussi, cette nouvelle expérience est rendue possible grâce à un projet PIL (Projet d'initiative locale) du gouvernement fédéral visant à créer de l'emploi pour combattre le chômage élevé à l'époque. Jazz libre doit en quelque sorte mordre la main qui le nourrit. À partir de 1970, le contexte devient plus difficile pour la gauche indépendantiste québécoise : le Parti québécois prend le pouvoir cette année-là et cette gauche se divise entre ceux qui veulent collaborer avec le nouveau pouvoir, non inféodé à la bourgeoisie, et ceux qui refusent. Un schisme traverse le Jazz libre. Les pressions répétées de la Gendarmerie royale du Canada, qu'on soupçonne fortement d'être à l'origine d'un incendie qui endommagea le local de l'Amorce, ébranlèrent également le « Jazz lib' du Kebec », dernier nom du Jazz libre. Bref, vers les années 1975 le groupe est à bout de souffle. Le rêve de révolution dans l'improvisation était fini. ♦

Vous n'êtes peut-être pas là où vous croyez être...

Martin David-Blais

Professeur, Université Saint Paul

PIERRE DUBUC

DANS QUEL CAMP ÊTES-VOUS ?

Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2019, 180 pages

Dans ce livre au titre fort et évocateur, Pierre Dubuc se donne pour tâche de répondre, d'une position résolument de gauche, à tous ceux qui, sur la base d'une conception dite «diversitaire», se désolent des dérives du nationalisme québécois, qui, tout d'un bloc, serait devenu rigidement ethnocentrique et tenant de l'exclusion des minorités. Ce livre, qui est situé sur le terrain des idées politiques (c'est-à-dire celui des conceptions générales du vivre ensemble et des projets de société), n'est pas tant une réponse qu'une invitation aux gens de gauche à reprendre la discussion sur les délicates questions du peuple, de la nation et du nous. En tout cas, il n'y a dans ce livre aucune entreprise de réfutation brutale cinglante dudit point de vue diversitaire.

Le livre de Dubuc prend pour point de départ la lecture du livre de Francis Boucher, *La grande déception*¹, livre qui donne la parole à beaucoup de personnes issues des minorités culturelles et qui semble avancer l'opinion selon laquelle le projet indépendantiste québécois fait désormais très peu de cas des minorités. Le livre de Boucher apporterait en outre un jugement assez dur à l'endroit du nationalisme québécois dans son ensemble qui, depuis quelques décennies, dériverait vers l'identitarisme dur comme base de son projet de société. Dubuc ne se défile pas. Il se montre très conscient des impacts de certains événements dans les perceptions (la déclaration de Jacques Parizeau le soir du référendum de 1995 ou la polémique des accommodements raisonnables, par exemple). Il est aussi très lucide face aux défis de l'intégration des immigrants ou face au destin des premières nations. Mais il ne se démonte pas non plus. Le titre même du livre (*Dans quel camp êtes-vous ?*) est au final un défi à toute la gauche diversitaire occidentale : il donne à voir que celle-ci se range peut-être dans les faits du côté du néo-libéralisme par sa détestation des majorités «de souche», qu'elles soient québécoise, française ou danoise.

Pour Dubuc, la question de fond pour la gauche est la suivante : comment construire un rapport force minimalement efficace avec les très grands acteurs du capitalisme international si l'idée même de «peuple» est récusée au profit des seuls droits individuels et des revendications des minorités de tous types ? À la fin du livre, l'auteur cite Gramsci en faisant voir que le premier défi de la gauche est de construire l'«hégémonie populaire», encore et toujours le principal moyen de la lutte au capitalisme. Par contre, la disqualification constante de la majorité de souche – celle qui constituait le gros du peuple et le gros de la classe ouvrière avant que le capitalisme ne transforme complètement la production – ne fait que contribuer à la pérennisation de ce capitalisme transnational. Comment constituer un contre-bloc hégémonique (pour parler encore comme Gramsci) si on refuse le principe de majorité et l'idée même d'un vaste nous ?

À la base du livre se trouve donc un reproche implicitement adressé aux pourfendeurs diversitaires du nationalisme : leur méconnaissance des sociétés et les collectivités qu'ils aiment pourtant dénoncer ainsi que l'indigence de leurs assises analytiques.

Dans un livre foisonnant, fait d'une succession de courts exposés, l'auteur invite la gauche diversitaire à reconsidérer le nationalisme québécois en se donnant la lutte au capitalisme comme horizon premier et en se dotant de certaines habitudes d'analyse pour le percevoir autrement qu'en des termes caricaturaux et essentialistes.

À la base du livre se trouve donc un reproche implicitement adressé aux pourfendeurs diversitaires du nationalisme : leur méconnaissance des sociétés et les collectivités qu'ils aiment pourtant dénoncer ainsi que l'indigence de leurs assises analytiques. Pour Dubuc, me semble-t-il, on doit comprendre les trajectoires historiques, les conditions de vie et les situations concrètes des populations de même que la nature des institutions pour discuter avec sérieux des représentations collectives et des idéologies. Dubuc se désole quelque peu du fait que le sentiment de supériorité éthique soit la seule assise intellectuelle de la gauche diversitaire. Comme notre auteur souhaite la discussion, il se fait pédagogue.

Dubuc propose donc de baser la discussion sur un certain nombre de pratiques analytiques. D'abord, celle de la mise en perspective historique, ce qui permettra à tous de



mieux comprendre la nature des institutions d'une société donnée et la teneur des enjeux. Il propose aussi la pratique comparative : le fait de voir que bien des phénomènes que l'on croit spontanément uniques au Québec sont observés ailleurs, dans bon nombre de sociétés occidentales, pourrait aider à dépasser l'essentialisme et la caractérisation simpliste. Et puis, il propose (sans trop appuyer toutefois) de placer l'examen froid des rapports sociaux et des conditions de vie à la base de l'analyse des constructions idéologiques des uns et des autres : examiner par exemple la perspective d'une perte de capital social en contexte populaire est peut-être plus fructueux pour comprendre certaines craintes concernant l'immigration que des jugements érigés sur la sempiternelle dichotomie «peur/acceptation de l'Autre».

Suit alors une suite d'exposés bien documentés et efficaces dont la finalité, on l'a compris, est pédagogique. On est témoin d'une vaste culture (historique, sociale et intellectuelle), mais il n'y a jamais de très longs raisonnements, ni d'exposés historiques trop savants ni de déferlement de références. C'est que l'on est en présence d'un auteur possédant une vaste expérience journalistique. Cela donne néanmoins un livre un peu touffu et un peu décousu par moments, lequel livre aurait peut-être mérité une seconde mouture, notamment pour lui apporter un fil conducteur un peu plus net.

On remarquera par ailleurs que Dubuc a pris soin de bien se démarquer de certains ténors du nationalisme québécois actuel, notamment l'omniprésent Mathieu Bock-Côté. Certains ont reproché à Dubuc de ne pas avoir ménagé ledit Bock-Côté qu'il semble placer dans un autre camp que le

¹ Francis Boucher, *La grande déception. Dialogue avec les exclus de l'indépendance*, Montréal, Édition Somme toute, 2018.

Ni troll ni « social justice warrior »

Chantale Lagacé

Professeure de sociologie au Collège Montmorency

JUDITH LUSSIER

ON PEUT PLUS RIEN DIRE. LE MILITANTISME À L'ÈRE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Montréal, Les Éditions Cardinal, 2019, 224 pages

Les médias sociaux font l'objet de multiples usages et il serait réducteur de les décrire à partir d'un seul d'entre eux. Force est d'admettre pourtant que les joutes verbales sur les enjeux sociaux y abondent et qu'elles occupent non seulement une partie des internautes, mais également les autres médias qui accourent souvent pour relayer la controverse du jour.

Judith Lussier, chroniqueuse bien connue et auteure de l'essai *On peut plus rien dire* en a payé le prix, se retirant de l'arène après avoir goûté à la médecine psychologiquement létale des trolls et autres commentateurs de droite (elle en fait sa conclusion). Cet ouvrage, qui nous présente les *Social Justice Warriors* (ci-après SJW), auxquels elle s'identifie et dont elle fait l'apologie, lui sert à régler ses comptes.

QUI SONT LES « SOCIAL JUSTICE WARRIORS » ?

L'expression est une insulte d'abord utilisée au XX^e siècle, puis popularisée par les médias sociaux. Prenant pour point de départ les railleries dont ils font l'objet, Lussier en donne une définition toute contemporaine. Il s'agit de « ces militants nouveau genre qui semblent s'offusquer pour un rien, pour qui aucun projet n'est assez inclusif, et qui prennent le clavier pour tout critiquer, même les intentions les plus nobles » (p. 11). Sont ainsi rapprochés des militants antiracistes ou anticapitalistes, des blogueurs, des militants LGBTQ, des féministes, formant un tout bien hétéroclite, imprécision soulignée par l'auteure elle-même.

Après cet exercice de définition, l'auteure présente un lexique donnant accès au vocabulaire d'une sous-culture qui, en tant que telle, trace une délimitation nous/eux très nette. Dans plusieurs cas, de nouvelles étiquettes viennent désigner, les remettant au goût du jour, des idées largement connues (la police au service du pouvoir, la spoliation, la domination, le viol, le racisme, etc.). Certains termes usités dans ce vocabulaire éclairent utilement les phénomènes qu'ils désignent. Par exemple le terme « racisé », repris par les SJW, constitue une vraie solution au problème de désigner des catégories

sociales qui n'existent que dans un rapport social de domination et que tous les euphémismes (« communautés culturelles », « minorités visibles » ou « issue.s de la diversité ») n'ont jamais réussi à régler.

L'auteure entreprend ensuite d'énoncer les raisons pour lesquelles les SJW dérangent : reproches, remises en question, révélation des contradictions, menaces à l'ordre établi et aux repères, etc. Elle propose des « antidotes » : ne pas réagir en se protégeant l'ego et en invoquant des sophismes, mais tenter de comprendre ; tendre, comme les SJW, vers le bien commun ; changer de comportement ; « Vous y faire ! » (p. 93).

C'est ensuite sur les combats SJW que se penche Lussier, en particulier sur le fait que certains d'entre eux sont vus comme des frivolités. L'auteure concède que certaines de ces préoccupations (par exemple le port de lunettes comme accessoire mode) prêtent flanc à la critique, mais c'est apparemment pour retourner les critiques contre leurs auteurs, des trolls de droite, certes, mais également « une clientèle [sic] progressiste qui aime se percevoir comme étant plus nuancée, voire neutre » (p. 128) et même des « alliés » (p. 22-24).

Les SJW se font souvent reprocher une posture moraliste et accusatrice. « *Doxxing*, *mobbing*, *labelling*, violence, intimidation, procès d'intention... » (p. 140), autant de procédés utilisés par certains dont l'auteure souligne le travail « savamment documenté » (p. 133) ou la « rigueur du travail de recherche » (p. 133). Elle admettra tout de même que les SJW « semblent parfois aborder la vie avec le sentiment de détenir une vérité juste et incontestable, allant même jusqu'à participer à une forme de classisme en humiliant les personnes qui ne détiennent pas ces connaissances pourtant d'ordre élémentaire à leurs yeux » (p. 143).

DES ADVERSAIRES ET DE LA LIBERTÉ

L'auteure donne un excellent conseil aux adversaires des SJW (ou à ceux qu'elle perçoit ainsi) :

Il faut faire preuve d'écoute, d'empathie et de rigueur intellectuelle pour tenter de comprendre la posture du guerrier sans se sentir menacé et sans tomber dans la caricature (p. 100).

Il semble que cette leçon soit à sens unique. En effet, page après page, quoique ne partage pas la vision du monde des SJW est présenté soit comme quelqu'un qui ne comprend pas, un complice de l'ordre



établi, un passéiste, un vilain qui refuse de reconnaître la souffrance d'autrui ou encore une personne atteinte de troubles psychologiques ou de problèmes d'ego. Ce procédé enferme l'adversaire dans le tort ou dans l'incapacité de comprendre. Par exemple, contester une accusation de racisme que l'on estime infondée serait manifester une « fragilité blanche » (« *White fragility* », p. 72-73), défense de l'ego qui peut passer par le déni, la colère et qui détourne le problème du racisme vers la souffrance personnelle de celui qui en est accusé. En d'autres termes, la personne accusée de racisme ne peut pas contester l'accusation, sous peine d'être vue comme encore plus raciste par négation du problème et parce qu'elle se positionne elle-même comme victime.

Si on suit bien, un clivage sépare les SJW non seulement de leurs adversaires, mais également de certains alliés au plan idéologique. Les cibles variées que sont Robert Lepage, Ariane Mnouchkine, Rhéa Jean, Normand Baillargeon, Éric Duhaime, Jeff Fillion, Denise Bombardier, Richard Martineau, Roosh V, les trolls sur internet et l'extrême centre représentent un spectre idéologique plutôt étendu. Bien qu'elle admette que la pureté idéologique et le manichéisme trouvent leur limite dans l'exclusion d'alliés potentiels (p. 139), tout au long de l'ouvrage, l'auteure étiquette sans cesse ses adversaires. Les idées sont, somme toute, peu débattues au-delà d'un ou deux paragraphes d'affirmations plus ou moins étoffées, souvent anecdotiques. Notons au passage combien cette rhétorique mène à détourner le regard des enjeux vers les personnes.

Il faut sans doute y voir une des conséquences de débats politiques censés se faire à partir des étiquettes que les gens portent, des malaises qu'ils ressentent, plutôt que



Dans quel camp

suite de la page 6

sien². De fait, notre auteur ne souscrit guère à une conception de la nation développée sur le socle de la continuité des valeurs, ce qui l'éloigne aussi d'un Fernand Dumont; il ne souscrit pas davantage à l'idée de «perte d'intégrité» que MBC ne laisse de réitérer.

Loin d'être un problème, cette prise de distance me semble cohérente avec l'ensemble du projet de l'auteur. Cohérence d'un

point de vue intellectuel, car Dubuc revendique une sorte de pensée «matérialiste» des groupes, des représentations idéologiques et des projets politiques basée sur l'analyse des rapports sociaux et des conditions de vie, ce qui est très différent d'une vision élaborée sur la notion de culture à la Taylor et l'idée d'un noyau de valeurs à la fois singulier et pérenne. Cohérence d'un point de vue rhétorique aussi, car il serait difficile de se construire une posture, un *ethos* de gauche crédible aux yeux de son premier public en se présentant résolument en compagnie des Bock-Côté, des Beauchemin ou des Bombardier. ♦

2 Voir la recension de Roméo Bouchard dans *L'Aut'Journal* (28 juin 2019); voir aussi celle de Michel Rioux dans *L'Action nationale* (octobre 2019, vol. CIX, no.8, p. 122-126).



On peut plus rien dire

suite de la page 7

de la réalité qui mène à cet étiquetage (dont nous sommes d'accord qu'il constitue un problème). La gauche radicale revendiquait jadis de ne pas étiqueter. Toute une théorie sociologique s'est efforcée de démontrer et de démonter les processus d'étiquetage consécutifs aux rapports de pouvoir. Retour de balancier: de nos jours, de larges pans de ceux qui se positionnent comme des contestataires du pouvoir revendiquent des étiquettes, en accolent aux autres et associent l'universalisme à l'aveuglement ou au conservatisme.

Mais le pire, au plan politique comme au plan épistémique, c'est de qualifier, à répétition, les inquiétudes envers la liberté d'expression de «panique morale» et, éventuellement, d'«hystérie collective entourant la rectitude politique» (p. 172). Voici comment la chose est introduite:

À ce titre [l'attachement au statu quo face à ceux qui le défient], il n'est pas étonnant que des théories du complot circulent au sujet des *social justice warriors*. Ces derniers formeraient l'essentiel des modérateurs du côté de Reddit, auraient réussi à se «positionner favorablement dans les échelons supérieurs des universités, des organisations médiatiques et des entreprises technologiques», ou encore, seraient à la solde de l'«islam politique» ou du «multiculturalisme radical». Si ces idées farfelues demeurent le fait d'énervés isolés derrière leur clavier, d'autres, comme la panique morale entourant la liberté d'expression, sont beaucoup plus répandues (p. 152).

Voilà un paragraphe de 11 lignes qui conclut un chapitre et annonce le suivant intitulé «On peut plus rien dire». L'annulation de conférences et de spectacles, le soupçon sur des victimes de crimes haineux (la rédaction de *Charlie Hebdo* qui irait trop loin), des accusations infondées de racisme, la confusion entre propos choquants et propos haineux, toutes ces préoccupations ne seraient que panique, voire hystérie?

Si l'affirmation «on peut plus rien dire» est une exagération, l'idée que tous les questionnements actuels sur la liberté d'expression relèvent de la panique morale et de l'hystérie l'est tout autant. C'est le bon vieil argument de la «résistance au changement», sauce progressiste.

Qui plus est, mettre à égalité le «on peut plus rien dire» des racistes et des machos avec un questionnement sur la liberté d'expression, c'est faire le jeu des racistes et des machos en regroupant à tort tout le monde dans une même catégorie. C'est aussi scier la branche sur laquelle les socialistes et les libéraux sont assis. C'est bien parce que la liberté d'expression existe qu'on peut critiquer le pouvoir! Que cette liberté soit limitée par les rapports de force et l'inégalité des ressources est un fait largement reconnu (et à combattre). Ce n'est pas parce qu'une clique de machos, de comiques et de racistes instrumentalise la liberté d'expression qu'il faut liquider le principe.

Toujours à l'égard de la liberté d'expression, Lussier cite Lili Boisvert: «Ceux qui crient à la censure sont nostalgiques de l'époque où la parole publique était très limitée et très hiérarchisée» (p. 170). C'est peut-être vrai pour ceux qui invoquent la liberté d'expression pour dire n'importe quoi. Et, nous sommes d'accord, la chose existe. Mais, à ce niveau de généralité, c'est faux. Si l'affirmation «on peut plus rien dire» est une exagération, l'idée que tous les questionnements actuels sur la liberté d'expression relèvent de la panique morale et de l'hystérie l'est tout autant. C'est le bon vieil argument de la «résistance au changement», sauce progressiste.

L'essai amène un certain éclairage sur un usage des médias qu'il vaut la peine de tenter de cerner vu la place qu'il occupe dans le débat public, bien qu'on puisse sérieusement mettre en doute sa contribution réelle au progrès social. Avec pareil militantisme, le capitalisme mondial peut dormir tranquille. Malheureusement, l'approche de l'auteure dessert la clarté de son propos et produit un discours indûment clivant qui finit par braquer même ses alliés avérés ou potentiels. Il s'agit, de surcroît, d'un faux dilemme auquel je pense, il faut répondre, pour la salubrité du débat public: ni troll, ni SJW. ♦

Depuis 2007, plus de 1000 recensions
d'essais québécois ont paru dans
Les Cahiers de lecture
Suivez la pensée québécoise en essais!



Mouvements de capitaux

Pierre Fortin

Économiste, professeur émérite de l'UQAM

MARC VALLIÈRES

COURTIERS ET ENTREPRENEURS. LE COURTAGE FINANCIER AU QUÉBEC, 1867-1987

Québec, Septentrion, 2019, 450 pages

Marc Vallières est le plus important historien vivant de l'économie du Québec. Son nouveau livre, *Courtiers et entrepreneurs*, présente l'histoire du courtage financier au Québec de 1867 à 1987. C'est le fruit d'un énorme travail de documentation, d'analyse et d'interprétation. Néanmoins, ça se lit comme un roman. Si la finance vous a toujours ennuyé, mais que vous voulez tout de même en savoir quelque chose, lisez Vallières, vous ne le regretterez pas.

Que font les courtiers? Ils exécutent les commandes d'achat ou de vente des actions et des obligations sur le parquet de la bourse. Ils se regroupent en syndicats financiers pour écouler les actions et obligations nouvellement émises auprès des acheteurs intéressés. Et ils offrent aux personnes et aux institutions des services-conseils en gestion de patrimoine.

Vallières raconte la double épopée qui s'est déroulée au Québec de 1867 à 1987. La première est celle du déplacement progressif du pouvoir financier canadien de Londres à Montréal, puis de Montréal à Toronto. La seconde est l'émergence, tout d'abord lente et ensuite accélérée, des maisons de courtage franco-québécoises et leur appropriation graduelle de la majeure partie de l'activité sur le territoire québécois.

Résumons. Au Canada, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les banques londonniennes cèdent progressivement la place aux financiers canadiens issus de l'élite anglo-montréalaise. La Bourse de Montréal est lancée en 1874. Ce tableau anglophone admet une seule exception, mais toute une: la maison de Louis-Joseph et Rodolphe Forget, qui domine le courtage financier à Montréal à la fin du siècle. La meilleure fiche, mais aussi la seule francophone.

De 1900 à 1930, le nombre de courtiers francophones progresse, mais leurs maisons sont de petite taille, elles n'ont pas l'envergure de celle des Forget. L'expansion boursière est vive, et les excès spéculatifs conduisent à la crise de 1929. En 1925-1930, la Bourse de Montréal règne sur le courtage financier canadien. Le nombre d'actions négociées est de deux à trois fois plus important à Montréal qu'à Toronto; pour les obligations, la domination montréalaise est quasi totale.

Cumulativement, de la fin des années 1920 à la fin des années 1940, le revenu intérieur a crû de 10 % de moins par habitant d'âge actif au Québec qu'en Ontario. Les causes de ce retard du Québec n'ont pas encore été élucidées par les historiens de l'économie. Une conséquence est cependant bien soulignée par Vallières, à savoir que la reprise du courtage financier au sortir de la Grande Dépression et de la Guerre de 1939-1945 est nettement moins prononcée à Montréal qu'à Toronto. À la fin des années 1940, les activités de la Bourse de Montréal ne représentent plus que les deux tiers de celles de la Bourse de Toronto. Le déplacement du pouvoir économique et financier canadien vers Toronto s'accélère, alors qu'aucune des 57 principales entreprises inscrites à la Bourse de Montréal n'est encore sous contrôle francophone. Au sein des syndicats financiers, la seule maison de courtage francophone qui fait partie du peloton de tête est celle de Louis de Gaspé Beaubien.

Vallières raconte la double épopée qui s'est déroulée au Québec de 1867 à 1987. La première est celle du déplacement progressif du pouvoir financier canadien de Londres à Montréal, puis de Montréal à Toronto. La seconde est l'émergence, [...] des maisons de courtage franco-québécoises et leur appropriation graduelle de la majeure partie de l'activité sur le territoire québécois.

Un revirement de tendance se produit toutefois de 1945 à 1960: les maisons francophones L. G. Beaubien, René T. Leclerc et J. E. Laflamme sont majoritaires parmi les cinq principaux leaders des syndicats financiers au Québec. Non seulement de plus en plus de maisons anglophones déplacent leurs activités vers Toronto, mais les francophones, quant à elles, manifestent une habileté accrue à écrémer le marché intérieur du Québec. Étoile filante notable, le courtier et entrepreneur Jean-Louis Lévesque acquiert la société d'assurances L'Industrielle en 1950, puis L. G. Beaubien en 1963.

La croissance du courtage se poursuit de 1960 à 1987. La double épopée décrite par Vallières s'achève. Le pouvoir financier canadien est massivement concentré à Toronto en même temps que les maisons franco-québécoises se sont approprié la majeure partie des affaires au Québec.

La Bourse de Montréal continue à perdre du terrain par rapport à la Bourse de Toronto malgré l'introduction des actions accréditives

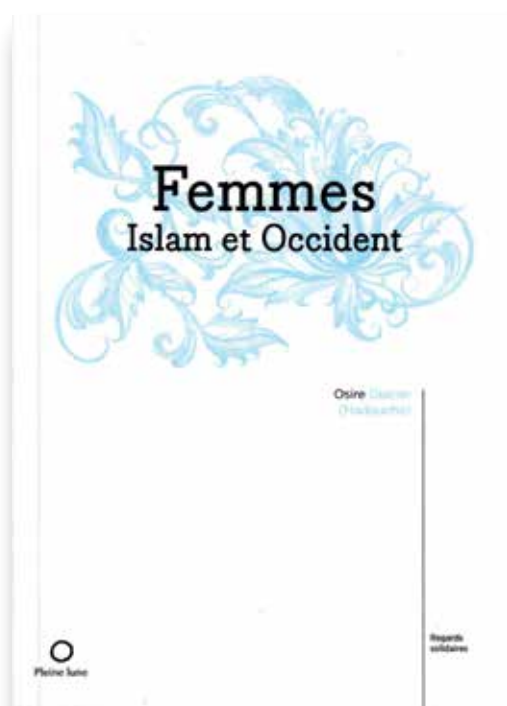


en 1972 et, surtout, du Régime d'épargne actions en 1979. Le RÉA mousse l'intérêt des épargnants dans les actions d'entreprises québécoises et procure une aide au démarrage ou à l'expansion de plusieurs d'entre elles. Mais tout compte fait, en 1985-1988 l'activité boursière à Montréal n'équivaut plus qu'à 25 % de l'activité à Toronto. Montréal se spécialise dans les nouveaux produits financiers et finira par fusionner avec Toronto pour former le Groupe TMX en 2008.

Du côté des syndicats financiers, de 1960 à 1987 les maisons de courtage francophones continuent de renforcer leur présence à la direction des syndicats financiers qui distribuent les émissions, en forte expansion, du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec. Les maisons anglo-montréalaises complètent leur émigration à Toronto et réduisent leur participation aux émissions du Québec. De 1973 à 1987, le gouvernement et Hydro réussissent à contourner ce repli en effectuant les trois quarts de leurs emprunts à la Caisse de dépôt et à l'étranger. En fin de période, le décloisonnement financier permet aux banques à charte canadiennes d'acquérir les plus grandes maisons de courtage, ce qui tend à marginaliser les petites.

La question de la propriété étrangère du courtage financier finit par se poser au début des années 1970. Toronto limite le contrôle étranger (principalement américain) à 25 % de toute firme de courtage faisant affaire en Ontario. Initialement, le Québec montre plus d'ouverture à la propriété étrangère, mais il finit par harmoniser ses règles avec celles de l'Ontario et des autres provinces.

Le livre se termine sur une énumération des principaux défis contemporains de l'industrie: l'ascension fulgurante des acheteurs institutionnels, le développement des services-conseils, la révolution technologique, la nécessité d'un encadrement réglementaire serré, la protection contre les délits et les dérives éthiques, la formation et la recherche universitaires, et la coexistence de la langue internationale des affaires – l'anglais – dans un milieu de langue et de culture française comme le nôtre. ♦



OSIRE GLACIER (HADOUCHE)

FEMMES, ISLAM ET OCCIDENT

Lachine, Éditions de la Pleine lune, 2018, 157 pages

L'essai critique de madame Osire Glacier se donne pour objectif de démontrer que sous le terme de musulman se cache une foule d'identités variables. Cela peut inclure des individus athées, des personnes croyantes et tolérantes, et d'autres qui militeraient pour la démocratie, les droits de la personne et l'égalité des sexes. Si l'on pouvait écouter ces diverses voix, cela aiderait la société québécoise à se rassembler autour de valeurs communes dont celle de l'égalité des sexes.

Or, d'après la professeure, une partie de la collectivité québécoise tend à penser que cette égalité est menacée par la communauté musulmane. L'auteure soutient quant à elle que cette valeur est universelle. Elle soutient également que durant la période précoloniale les femmes arabo-musulmanes ont résisté aux «structures» patriarcales de leur société et que le principe de l'égalité des femmes a alimenté un mouvement féministe moderne et structuré depuis une centaine d'années. Elle nous dit enfin que le terrorisme islamiste puise ses racines dans les inégalités sociales et internationales qui ne peuvent être combattues que par l'éducation. Le tout situé dans un contexte de déficit démocratique plus large.

Le court essai de la professeure de Bishop ambitionne de traiter ce vaste sujet. Le problème, c'est que ce n'est pas réellement un essai. C'est un livre constitué de huit textes de conférences ou d'articles qui tournent autour de l'histoire des femmes en «Islamie», mais aussi de sujets qui n'ont pas un réel rapport avec ce thème. C'est le cas, par exemple, d'un texte comme celui qui traite de la fabrication de l'immobilisme dans les pays arabo-musulmans. L'ouvrage s'attarde surtout sur l'exemple marocain. Le discours de madame Glacier se situe dans une démarche résolument féministe critique. Les termes qui reviennent souvent: élites, patriarcat, colonialisme, néo-colonialisme, luttes. En jargon sociologique, on dirait qu'elle se situe résolument dans un paradigme actionnaliste plutôt manichéen: le peuple et l'élite. Elle ne tient absolument pas compte d'une possible détermination historique ou structurelle du devenir social. À peine mentionne-t-elle que les populations de ces régions arabes puissent avoir été exposées à des politiques «d'endormissement» religieux depuis plus de mille ans. Cet endoctrinement a favorisé le dogmatisme au détriment de l'esprit critique.

Un des textes de madame Glacier s'attarde sur une lecture historique du voile islamique. Curieusement, elle semble soutenir que le port du voile est un symbole universel commun aux grandes religions, judaïsme et christianisme. Il serait propre à la domination patriarcale et est aussi, pour les femmes, le moyen de

se protéger de l'agressivité des hommes. Elle tisse ensuite un lien qui ne paraît pas évident entre colonialisme et voile islamique. Dans le discours colonial dominant (notons que Osire Glacier attache beaucoup d'importance au colonialisme européen), le voile inviterait «[...] les citoyens des civilisations dominantes à surveiller les agissements des citoyens des civilisations inférieures en notant leurs écarts de comportements par rapport à la normalité telle qu'elle est définie par les standards hégémoniques» (p. 31). «En d'autres termes, le voile exhorte à une "mission civilisatrice" au nom du droit des femmes» (p. 31). Le port du voile aurait différentes significations, plus ou moins contradictoires. Pour la professeure, il faut donc les réconcilier et ceci doit se faire par la vulgarisation des connaissances: «portant sur le rôle qu'a joué et continue de jouer le voile en tant que subordination des femmes dans toutes les civilisations humaines [c'est moi qui souligne] et, d'autre part, dans la vulgarisation de l'histoire des mouvements de femmes dans les sociétés musulmanes» (p. 31).

L'essai fait un survol de la problématique des féministes dans l'histoire de l'islam en s'attardant sur plusieurs héroïnes de cette histoire. Il affirme que dans l'Arabie préislamique le statut des femmes était plus élevé que dans la période islamique qui a suivi. Mais, selon Qasim Amin, un juriste égyptien de la fin du XIX^e siècle, le responsable de la perte de statut des femmes ne serait pas tant la religion comme telle que l'interprétation qu'en ont faite les traditionalistes et les régimes autocratiques. On en revient toujours à la fameuse question de l'interprétation du Coran.

En fin de compte, Osire Glacier mise beaucoup sur le savoir comme outil pour lutter contre les radicalismes et les fondamentalismes religieux. Elle situe le sujet des femmes en terre d'Islam dans une problématique très large: définition des genres (?), nature de la relation entre dirigeants et gouvernés, dans les pays musulmans rapports de domination entre nations... Curieusement, elle ne mentionne pas la doctrine islamique en elle-même, ou son interprétation dans ce qu'elle a de particulier. Elle ne dit pas, par exemple, pourquoi, parmi les trois grandes religions monothéistes de la planète, seule la religion musulmane autorise la polygamie. Il faudrait pour cela qu'elle creuse au fond même de la doctrine mahométane et dans la psyché collective arabo-musulmane, et ça, de toute évidence, elle n'ose pas le faire.

Daniel Gomez

Chef du pupitre, politique

FÉMINISME TERRE D'

ISME EN D'ISLAM

ffrent depuis quarante-quatre ans une place de choix à la parole des
tion a élargi ses horizons en publiant des auteures venues d'ailleurs.
porte en elle-même cette volonté de solidarité féminine par delà les
sseure de sciences politiques à l'Université Bishop's de Sherbrooke, y
inisme ait existé et existe en « Islamie ». Afin de nous en convaincre,
n et Occident, et *Le sexe nié. Féminité, masculinité et sexualité au Maroc*
chronologique de leurs parutions.

OSIRE GLACIER

LE SEXE NIÉ, FÉMINITÉ, MASCULINITÉ ET SEXUALITÉ AU MAROC ET À HOLLYWOOD

Lachine, Éditions de la Pleine lune, 2019, 274 pages

Le *Sexe nié. Féminité, masculinité et sexualité au Maroc et à Hollywood* porte, comme nous le dit son auteure, sur « l'infériorisation des femmes au Maroc ». L'essayiste met en évidence l'asymétrie du vécu masculin/féminin en matière de sexualité et note comment le langage au Maroc reflète cette asymétrie. À titre d'exemple, elle montre comment les femmes sont hiérarchisées selon leurs activités sexuelles¹ et comment l'acte sexuel vécu comme une appropriation des femmes a son corollaire : l'exploitation sociale, économique et sexuelle des femmes.

Dénonciation donc de l'ordre patriarcal qui cantonne les femmes à l'intérieur quand l'homme se consacre à l'extérieur. Dénonciation de la censure de la parole des femmes, de la servitude, de l'inégalité au travail et de l'inégalité devant la loi. Voilà qui replonge le lecteur québécois dans le discours des années 1960-70, avec évidemment cette impression du déjà vu, déjà lu et remâché. Mais c'est au Maroc, où les fées ont toujours soif, que nous emmène Osire Glacier dans un travail consciencieux qui analyse remarquablement les rapports de pouvoir et de domination entre hommes et femmes, rapports dans lesquels celles-ci sont dramatiquement perdantes.

L'essai est divisé en trois chapitres dont les titres parlent d'eux-mêmes : *Un corps nié — Un intellect nié — Une vie niée*. Les nombreux témoignages de femmes marocaines, semés au fil du texte, rendent la démonstration aussi probante que sensible. Ils aèrent le texte ; concrétisent la théorie de l'essayiste à savoir que « c'est le positionnement sociopolitique par rapport à la sexualité qui détermine qui sera un être humain à part entière ou un être dont l'humanité est moindre, qui sera maître de la sexualité ou objet de cette sexualité [...] qui sera citoyen ou citoyenne conditionnelle [...] qui sera une force de travail légitime ou une main-d'œuvre d'appoint » (p. 12).

Dans sa conclusion, Osire Glacier montre les coûts engendrés par la « déshumanisation des femmes », notamment sur l'image du Maroc dans le monde. Elle appelle de tous ses vœux un régime démocratique dont la laïcité et l'éducation sont, dit-elle à juste titre, les principaux piliers. L'essayiste souhaite « une révolution culturelle tranquille » en ajoutant que celle-ci « ne peut se faire sans un changement de mentalités » (p. 253). Pour cela, elle recommande en



premier « un travail de terrain », « un travail de conscientisation ». Oui, on ne peut que comprendre cet immense travail qui reste à faire, nous pour qui il a fallu du temps et une révolution tranquille avant que l'Église sorte de la chambre à coucher puis de nos vies. Il faudra en effet toute une révolution pour que les femmes marocaines s'émancipent du patriarcat, de la religion et des justifications du traitement des femmes à coup de versets du Coran. Oui, il faudra un temps d'autant long que l'essayiste elle-même prend soin de prévenir ses lecteurs qu'elle ne reviendra pas sur l'Islam « afin de ne pas alimenter les discours néocolonialistes qui instrumentalisent la problématique des femmes en Islam pour livrer des agressions militaires contre des populations entières ou encore marginaliser les populations musulmanes vivant en Occident » (p. 16). Pour la lectrice occidentale que je suis, tout se passe comme s'il y avait un éléphant dans la pièce et qu'on essayait de ne pas le voir pour ne pas avoir à le dénoncer. C'est dommage, car c'est aux croyances qu'il faut faire face quand on veut qu'une société évolue.

Et Hollywood, me direz-vous ? Qu'est-ce que cela vient faire là-dedans ? L'auteure, qui a précisé dès le début de son livre que l'égalité des femmes et des hommes n'est acquise dans aucun pays du monde, se sert du film *Mr. and Mrs. Smith* pour nous démontrer que les rapports dominants/dominés, possédant/dépossédée, appropriant/expropriée demeurent sensiblement les mêmes en Occident. Elle parsème habilement son texte d'exemples où Jane a beau être présentée comme l'égale de John, elle ne l'est pas, où le jeu de rôles du couple est fortement sexué (voir p. 157). Oui, Hollywood carbure aussi aux règles du double standard et les Marocains ne sont pas près de *tuer le Père*, symboliquement du moins comme le disent les psychanalystes.

Françoise Bouffière
Orthopédagogue

¹ « Le langage courant fait la distinction entre fille de maison, fille de rues, femme d'un homme, femme veuve ou divorcée, femme sans homme, et donc femme de tous les hommes, et pute. » (p. 30)

Laïcité... encore!

L'humanisme de la laïcité

Julie Latour

Avocate et ancienne bâtonnière du Barreau de Montréal (2006-2007)

GÉRARD LÉVESQUE

**LA LAÏCITÉ EN HARMONIE
AVEC LA LIBERTÉ RELIGIEUSE**
Montréal, Liber, 2019, 204 pages

C'est un petit ouvrage singulier et réfléchi que nous propose Gérard Lévesque, ancien professeur de philosophie au Cégep de Sainte-Foy. C'est à travers la matière philosophique que l'auteur expose ce qui fonde et définit la liberté humaine, point d'ancrage aux confins de laquelle gravitent les principes de laïcité et de liberté de religion.

Cet essai s'avère une contribution éclairante pour dénouer les tensions actuelles et futures entre les principes de laïcité et de liberté religieuse susceptibles d'animer la société québécoise, à l'instar de toutes les démocraties occidentales marquées par le pluralisme religieux. Voici pourquoi.

Pour Gérard Lévesque, avant de relever du sentiment ou des convictions, le champ respectif de la laïcité et de la liberté religieuse se fonde sur des principes: «Traiter de la laïcité ou de la liberté religieuse sans résoudre fondamentalement le problème [de leurs frontières respectives], et sans préciser le chemin à emprunter pour en délimiter le tracé, c'est passer à côté du cœur de la question». De ce fait, il nous livre une réflexion mature et même pacifiante, sur un sujet souvent inutilement miné, où certains partisans des droits individuels tous azimuts revendiquent le monopole de l'inclusion et se drapent d'une hauteur morale autoproclamée peu propice au dialogue.

Gérard Lévesque est sensible au fait religieux, et il connaît ces enjeux de l'intérieur, ayant participé à titre de témoin expert en faveur du droit à la défense de l'enseignement religieux dans la cause de l'École secondaire Loyola qui s'est rendue en 2015 jusqu'à la Cour suprême du Canada¹.

LES SOURCES DES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET DE LA LAÏCITÉ

Sa réflexion prend assise dans la philosophie antique, s'abreuve aux sources de la chrétienté et prend acte du legs des penseurs de la Renaissance et des Lumières, afin de faire ressortir la continuité intérieure entre le droit naturel et le droit positif qui fonde l'hu-

manisme moderne et qui se caractérise par la séparation des pouvoirs religieux et politiques. Cette autonomie de l'État est le socle de la démocratie moderne et a permis l'avènement des droits de la personne et des libertés fondamentales que nous connaissons (à défaut de quoi, à titre d'exemple, en vertu des codes religieux, les femmes ne seraient pas reconnues comme les égales des hommes, etc.).

La vision préconisée par l'auteur rejoint celle établie de longue date par la jurisprudence européenne en vertu de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme qui opère une nette distinction entre le champ de la croyance et de la conviction intime, réputé inviolable, c'est-à-dire le for interne, et le champ de la manifestation de cette croyance, le for externe, qui peut faire l'objet de restrictions prévues par la loi dans une société démocratique.

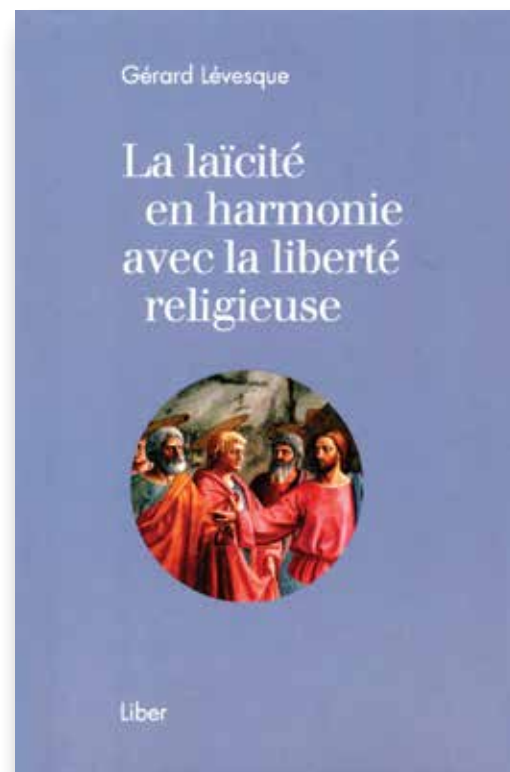
FRONTIÈRE ENTRE LE POLITIQUE ET LE RELIGIEUX

On connaît la séparation que préconise Montesquieu entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire pour une saine gouvernance démocratique, on oublie souvent qu'il opère une distinction du même ordre entre les pouvoirs politique et religieux:

On ne doit point statuer par les lois divines ce qui doit l'être par les lois humaines ni régler par les lois humaines ce qui doit l'être par les lois divines. Ces deux sortes de lois diffèrent par leur *origine*, par leur *objet* et par leur *nature*² (soulignement ajouté).

DÉFINIR LES FRONTIÈRES PAR LA MATIÈRE

La contribution principale de cet essai est de délimiter de façon judicieuse, au terme d'une démonstration étayée, le territoire philosophique et juridique respectif de la laïcité et de la liberté religieuse. L'auteur expose et démêle la confusion entre les domaines religieux et politique qu'autorise une conception absolutiste des droits individuels en cette matière qui ne respecte ni les limites foncières de la liberté tout court, ni celles consubstantielles à la liberté religieuse elle-même.



En raison de la diversité inhérente des matières «chacune de ces deux institutions, l'État et la religion, a la charge et le pouvoir de se gouverner selon les lois et les règles qu'elle se donne, à la lumière des exigences de la fin qu'elle poursuit dans la matière qui est la sienne». Fort de cette prémisse, l'auteur distingue la matière laïque (également appelée civile ou politique) de la matière religieuse, la matière laïque étant profane, c'est-à-dire étrangère à la religion. Il n'y a pas selon lui de violation de la liberté de religion du seul fait que celle-ci rencontre des contraintes émanant de la gouvernance laïque, car c'est l'univers religieux qui s'impose à lui-même et à ses membres des contraintes en voulant investir la sphère profane, par une sorte d'expansionnisme territorial.

La vision préconisée par l'auteur rejoint celle établie de longue date par la jurisprudence européenne en vertu de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme qui opère une nette distinction entre le champ de la croyance et de la conviction intime, réputé inviolable, c'est-à-dire le for interne, et le champ de la manifestation de cette croyance, le for externe, qui peut faire l'objet de restrictions prévues par la loi dans une société démocratique. Pour Gérard Lévesque, l'exercice du culte et le droit à l'éducation religieuse revêtent une importance plus grande que la manifestation de la croyance.

La résultante en est donc pour l'auteur qu'il ne relève aucunement du pouvoir religieux de déterminer la tenue vestimentaire des juges ou autres agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions. Il réfute les arguments réitérés par Gérard Bouchard quant à la nécessité d'établir un «motif supérieur» afin de légitimer la prohibition d'arborer des signes religieux pour les employés de l'État, motif qui ne s'appliquerait qu'à ceux dotés d'un pouvoir de coercition.

¹ École secondaire Loyola c. Québec (Procureur général), [2015] 1 R.C.S. 613

² Montesquieu, *De l'esprit des lois*, tome 2, livre vingt-sixième, chapitre II (cité à la page 46, de l'ouvrage recensé).

Laïcité... encore!

Le juriste et le hijab

Guillaume Rousseau

Professeur de droit, Université de Sherbrooke

BERTRAND LAVOIE

LA FONCTIONNAIRE ET LE HIJAB

Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2018, 197 pages

À l'heure de la reprise du débat sur la laïcité et le port de signes religieux dans le secteur public, la parution du livre *La fonctionnaire et le hijab* arrivait à point (il est d'ailleurs cité dans un récent jugement de la Cour d'appel portant sur le port du hijab dans la salle d'audience d'un tribunal). Nous disons «le livre», mais nous pourrions presque dire «les livres» tellement cet ouvrage contient deux parties totalement distinctes. La première partie présente le droit entourant la laïcité en général et le port de signes religieux dans le secteur public en particulier. La deuxième partie analyse des entrevues menées auprès d'une trentaine de femmes voilées qui œuvrent ou envisagent d'œuvrer dans la fonction publique et porte sur leurs rapports à la laïcité.

Dans l'avant-propos, l'auteur rappelle l'actualité du sujet au Québec, aborde la question du hijab et celle de la laïcité, dans sa version stricte et républicaine ou ouverte et libérale, avant de présenter son approche dite sociojuridique. Cette approche vise autant à étudier le droit dans une perspective interne, celle du juriste, que dans une perspective externe, celle du sociologue s'intéressant aux comportements et aux valeurs. Malgré que le propos soit généralement très rigoureux, il contient déjà quelques aspects questionnables. Par exemple, le hijab y est défini comme «un foulard qui couvre les cheveux, la nuque et parfois la gorge». Or, selon les normes islamiques applicables, un hijab est beaucoup plus que cela, car il doit respecter 8 règles (recouvrir tout le corps sauf le visage et les mains, ne pas être transparent, être ample, ne pas être attirant, ne pas ressembler aux habits des hommes ou des femmes non musulmanes, ne pas être un vêtement de parure et ne pas être parfumé). Cet élément, qui peut sembler être un détail, a son importance. Car la définition de l'auteur fait en sorte que son échantillon de femmes interviewées comprendra autant des femmes portant un véritable hijab que des femmes portant un simple foulard s'inspirant vaguement du hijab. Or, ces dernières risquent d'exprimer des opinions moins réfractaires à la laïcité. Plus fondamentalement, l'avant-propos laisse présager d'une difficulté liée à la principale question de recherche, à savoir «la religion est-elle, pour une femme musulmane por-

tant le hijab, une source de normativité plus importante que la normativité étatique?». Comment déterminer laquelle de ces deux normativités est la plus importante, considérant que les deux sont compatibles, comme le révélera le chapitre 1?

L'introduction qui précède ce chapitre revient sur la crise des accommodements religieux, déclenchée par une affaire de kirpan et non une affaire de voile, et se poursuit avec une analyse des projets de loi qui se sont succédé jusqu'à l'adoption de la loi 62, portant notamment sur l'obligation de donner et de recevoir les services publics à visage découvert, dont l'application a été suspendue par les tribunaux. Puis, il est question de l'influence française, de l'identité nationale et de la transformation du religieux dans la sphère publique. Cette introduction est l'occasion d'un amalgame lorsque l'auteur évoque en trois phrases successives les personnes favorables à une limitation du port du hijab dans l'espace public, la méfiance à l'endroit de jeunes issus de l'immigration associée à l'islam et des crimes haineux perpétrés contre des musulmans ou des Arabes, avant d'ajouter «Dans ce contexte, on constate la propagation de diverses formes d'islamophobie». Plus loin, il est question du voile comme facteur utilisé par «certains acteurs publics qui veillent à maintenir l'étanchéité symbolique entre le nous non musulman et le non-nous musulman». Par contre, il n'est pas mentionné que le voile peut aussi servir au sein de la communauté musulmane à identifier celles qui appartiennent à cette communauté et celles qui n'y appartiennent pas. De semblable manière, il est question de l'instrumentalisation du droit par ceux qui veulent interdire le port du hijab dans les institutions publiques, mais jamais de son instrumentalisation par ceux qui veulent le permettre; alors que pour plusieurs cette dernière instrumentalisation a bel et bien eu lieu, particulièrement eu égard à la liberté de religion.

Le chapitre 1 résume correctement la jurisprudence relative à cette liberté et à la doctrine de l'accommodement religieux, tout en contenant certaines omissions. Par exemple, lorsque l'auteur résume l'arrêt *Simpsons-Sears* relatif à cette doctrine, il mentionne qu'elle est issue du droit du travail américain, mais omet de signaler que la Cour suprême du Canada a modifié le fardeau de preuve prévu par ce droit de manière à rendre beaucoup plus difficilement justifiable un refus d'accommodement religieux, et ce, au nom du multiculturalisme. Il omet aussi de mentionner que, dans cet arrêt, le



refus de la plaignante de travailler à temps plein résulte moins de ses obligations religieuses que du souhait de son mari de la voir travailler moins. Dans un livre portant sur la liberté de religion et des femmes, ce «détail» aurait pu être mentionné. Sans doute que ces omissions ne sont pas dues à un manque d'honnêteté intellectuelle de l'auteur. Elles semblent plutôt résulter de sa propension à citer presque exclusivement des auteurs peu ou pas critiques de la doctrine des accommodements religieux. Par contre, lorsqu'il résume les principaux jugements pertinents en matière de liberté de religion plus largement, il ne néglige pas le courant jurisprudentiel minoritaire qui se montre moins favorable au port de signes religieux. Il est toutefois dommage qu'il ait conclu à l'impossibilité légale d'interdire le port de tels signes dans la fonction publique à la lumière du seul courant majoritaire.

Le chapitre 2 est à l'avenant, quoiqu'il soit plus original en analysant la jurisprudence sous l'angle de la laïcité, ce qui lui permet de distinguer deux périodes: celle de 1982 à 2002 où ce principe n'est invoqué qu'implicitement, à travers des adjectifs comme «laïque», et celle de 2002 à aujourd'hui où il est traité explicitement, même s'il demeure «en interdépendance avec la liberté de religion» pour ne pas dire inféodé à cette dernière. Puis, l'auteur poursuit avec un historique plus politique, où il est question notamment de la commission Laurendeau-Dunton qui aurait recommandé la politique du multiculturalisme (ce qui ne correspond pas à mon souvenir du rapport de cette commission). Il associe ensuite le multiculturalisme et le pluralisme aux mouvements sociaux nord-américains de la seconde moitié du XX^e siècle, et plus particulièrement au mouvement des droits civiques. Quand



La laïcité en harmonie

suite de la page 12

LES LIMITES DE LA LIBERTÉ HUMAINE

Pour l'auteur, la liberté humaine s'avère un attribut de la dignité humaine, dont l'essence n'est ni divine ni absolue. De ce fait, la liberté individuelle, exercée en société, ne signifie pas l'absence de contraintes, mais bien la faculté d'utiliser son discernement afin de guider son action par des choix éclairés. Il déplore la conception impérieuse de la liberté individuelle de religion «contre laquelle aucune défense n'est possible» exprimée initialement par la Cour suprême du Canada en cette matière³.

3 En particulier dans les arrêts *R. c. Big M Drug Mart Ltd.*, [1985] 1 R.C.S. 295 et *Syndicat Northcrest c. Amselem*, [2004] 2 R.C.S. 551, 2004 CSC 47.



Le fonctionnaire et le hijab

suite de la page 13

on sait que c'est l'idéologie multiculturaliste qui a soutenu un projet d'école séparée pour les noirs à Toronto, il est permis de douter de la pertinence de cette association entre le multiculturalisme canadien et l'antiségrégationnisme américain. Ce qui au nord des États-Unis s'est le plus rapproché de ce mouvement antiségrégationniste est plutôt le mouvement d'intégration scolaire qui, dans le Québec des années 1960 et 1970, a prôné une intégration des élèves issus de l'immigration à l'école française, mettant ainsi la table à la loi 101.

Mais de cela, il n'en est pas question dans *La fonctionnaire et le hijab*, où l'histoire du Québec est généralement confondue avec celle du Canada. Seule exception importante, l'auteur souligne la différence de tradition et de culture juridiques entre le Québec et le reste du Canada, le premier étant à la fois de droit civil et de common law, le second exclusivement de common law. Pertinemment, il argumente que cette différence peut expliquer en partie la plus ou moins grande ouverture aux signes religieux dans la fonction publique que l'on retrouve des deux côtés de la rivière des Outaouais. La common law et son gouvernement des juges y seraient plus favorables pour des raisons empiriques et pragmatiques. Le droit civil et son légicentrisme démocratique y seraient moins favorables pour des raisons de principe et de sûreté juridique. L'auteur ne tire toutefois pas toutes les conséquences logiques de son argument. Il prône une interpénétration des deux traditions juridiques, ce qui logiquement devrait mener à un compromis sur la question des signes religieux. Or, il semble plutôt se rallier à la jurisprudence canadienne s'inspirant exclusivement de la common law pour imposer au Québec sa conception extrêmement minimaliste de la laïcité et du coup très favorable aux signes religieux dans la sphère publique.

Considérant cette conception de la laïcité, c'est sans surprise qu'on apprend dès le début de la deuxième partie du livre que, pour les fonctionnaires ou futures fonctionnaires voilées interviewées, «le fait de porter le hijab ne signifie pas [...] un non-respect de la laïcité». Autre fait pertinent, l'auteur affirme qu'«aucune étude, à notre connaissance, ne confirme l'existence d'une dynamique de contrainte qui serait à la source du choix des femmes musulmanes portant le hijab au Québec». Pourtant, sa propre étude permet de mettre en doute la thèse de l'absence de contrainte en matière de port du hijab. L'auteur écrit lui-même que toutes les participantes interviewées reconnaissent «le fait qu'il existe sûrement des femmes qui le portent sous la contrainte». Il cite Amira (nom fictif) éducatrice en CPE (emploi non fictif) pour qui : «Dieu n'a pas dit : Tu as l'option A,

C'est surtout dans son analyse et ses développements théoriques philosophiques (les chapitres 2 à 5) que l'auteur fait œuvre utile, puisque sa conception du principe de laïcité comme dispositif politique et juridique est ensuite moins structurée et peu pragmatique. L'ouvrage aurait parfois gagné à être plus clair et synthétique, pour atténuer le travail d'analyse imparti au lecteur. Il ne s'agit pas d'un livre pour s'initier à la laïcité, mais plutôt pour réfléchir au pourquoi de cet idéal démocratique, qu'il évoque comme suit :

On a peu d'efforts à faire pour aimer la liberté. Mais il semble que nous en ayons à faire pour aimer la laïcité comme elle le mérite. [...] La laïcité est étroitement liée à la gouvernance politique dans ce qu'elle a de plus noble. Elle réside dans la recherche du bien commun, incluant la liberté religieuse comme les autres droits fondamentaux. ♦

tu peux faire ceci ou cela. Si Dieu l'a écrit dans le Coran, tu le fais!» Lorsqu'il est question du port du hijab à partir de 9 ans, l'auteur qualifie pudiquement cela de port «par influence du réseau rapproché». Enfin, il écrit que le Coran indique la «voie» à suivre «afin d'accéder au paradis et d'éviter l'enfer» et que c'est ce livre saint qui prescrit le port du hijab ; quoique les deux versets à ce sujet soient ambigus. Sur ce thème, l'auteur y va d'ailleurs d'une magnifique lapalissade : «On peut raisonnablement penser que s'il n'y avait pas ces deux versets du Coran recommandant aux femmes de se couvrir, les femmes décidant de porter le hijab seraient moins nombreuses».

Même si les liens entre cette deuxième partie concernant les entrevues et la première concernant le droit sont parfois ténus, un constat important s'en dégage. Alors que la définition jurisprudentielle de la religion est purement subjective, il suffit d'avoir une croyance sincère, la réalité du terrain est que les croyances individuelles et subjectives sont liées à des croyances collectives et objectives, comme le démontre cet exemple du port du hijab et des versets coraniques. Ce décalage a le mérite de soulever chez le lecteur, à défaut de le faire chez l'auteur, un doute sur la sagesse de la jurisprudence en matière de liberté de religion qui prévoit un test subjectif, la croyance sincère du demandeur, sans exiger un test objectif, l'existence d'une croyance partagée par un certain nombre de fidèles ou d'autorités d'une religion (ce qui est encore plus problématique lorsque l'argument du demandeur vise un exercice collectif de la liberté de religion, comme c'est le cas en matière de zonage).

L'auteur conclut l'ouvrage par une analogie entre la fonctionnaire qui refuserait de retirer son voile advenant une hypothétique interdiction, ou du moins qui tenterait de contourner cette interdiction, et Antigone, l'héroïne de l'Antiquité qui enterre son frère conformément au rite religieux, même si cela contrevient à un décret du roi Créon. S'il faut saluer la forme de haute volée empruntée par l'auteur, il faut aussi souligner son caractère profondément problématique sur le fond. L'auteur semble placer une éventuelle loi québécoise interdisant le port de signes religieux par certains fonctionnaires sur le même pied qu'un décret royal. Or, faut-il le rappeler, cette éventuelle interdiction aurait toute la légitimité d'une loi démocratique, adoptée par une Assemblée nationale, après une élection au suffrage universel direct, masculin et féminin, où il en aura été question, sujette à un vaste débat parlementaire et extraparlémentaire où toutes les personnes concernées, y compris les femmes voilées, auront pu s'exprimer. Bref, cette analogie, loin d'être anodine considérant qu'elle reflète la théorie du pluralisme juridique en vogue dans les facultés de droit qui place les normes arbitraires des religions sur le même pied que le droit démocratique de l'État, révèle qu'il y a peut-être lieu de s'inquiéter non pas seulement de la montée des démocraties illibérales, mais aussi de celle d'un pluralisme libéral et potentiellement antidémocratique. ♦

Laïcité... encore!

Le long processus de laïcisation de l'État québécois

Lucia Ferretti

Chef de pupitre, histoire et culture

ALEXANDRE DUMAS

L'ÉGLISE ET LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE, DE TASCHEREAU À DUPLESSIS

Montréal, McGill-Queen's University Press, 2019, 337 pages

La Révolution tranquille fut longtemps présentée comme le moment de l'avènement subit de la laïcisation de l'État québécois. Le consensus scientifique établit aujourd'hui que les gouvernements de Jean Lesage, dans les faits, n'ont pas tant cherché à s'affranchir d'une soi-disant tutelle cléricale qu'à établir une sorte de «concordat» entre État et Église dans le champ de l'éducation, ainsi qu'à engager plus fermement l'État dans les domaines du social que l'Église ne pouvait plus assumer. La séparation entre les organisations religieuses et l'État apparaît désormais non comme un avènement, mais comme un processus, qui, d'ailleurs, n'est pas encore achevé.

Si, donc, 1960 n'est qu'une borne plutôt qu'une césure et si la laïcisation de l'État est un processus en cours depuis le début du XX^e siècle, peut-on au moins maintenir que 1936-1939 d'abord, puis 1944-1959, dates du long règne duplessiste, marquent des crans d'arrêt? Non, selon l'historien Alexandre Dumas, et c'est la thèse qu'il entend démontrer dans ce livre issu de sa thèse de doctorat, soutenue à l'Université McGill. En étudiant les relations entre l'Église catholique et l'État sous tous les gouvernements qui se sont succédé entre 1930 et 1960, il en vient à une double affirmation: 1) les gouvernements de l'Union nationale s'inscrivent en continuité progressive des gouvernements libéraux de Taschereau et de Godbout qui les ont précédés et tiennent donc plus que ceux-ci l'Église à l'écart des décisions politiques; 2) l'Église catholique fut bien moins chaudement partisane de l'Union nationale qu'on a pu l'affirmer.

La recherche s'appuie sur une variété de sources, notamment la correspondance des politiciens de l'époque, déjà analysée par d'autres; mais principalement sur celle, jamais consultée, du cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, et celles de Mgrs Georges Gauthier et Joseph Charbonneau, ses confrères de Montréal, ouvertes sur autorisation spéciale du chancelier de cet archidiocèse.

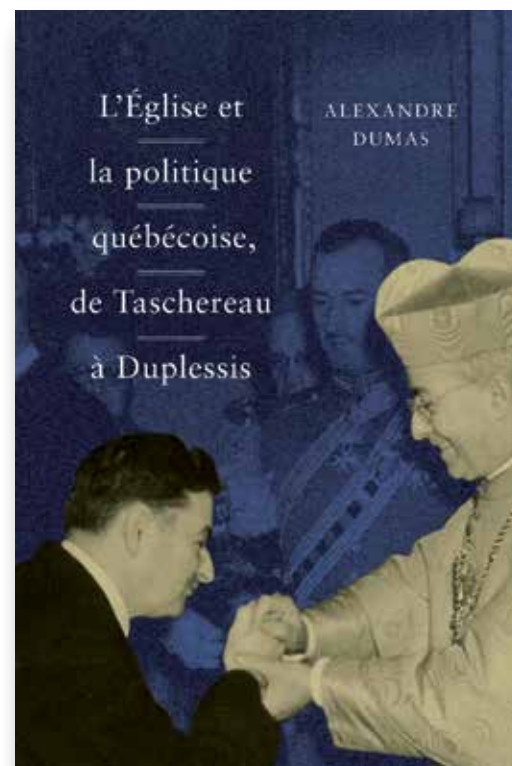
Structuré de manière chronologique, l'ouvrage comporte dix chapitres. Après un survol du rapport de l'Église catholique à la politique québécoise jusqu'aux

années 1930, l'auteur entre dans le cœur du sujet: d'une part, la négociation entre ces deux institutions dans les dernières années du gouvernement Taschereau, puis sous Duplessis, sous Godbout, et de nouveau sous Duplessis, et, d'autre part, l'attitude de l'Église durant les campagnes électorales québécoises de 1935 à 1960 inclusivement.

Certes, [Duplessis] installe un crucifix à l'Assemblée législative et il ne cessera jamais de poser des gestes symboliques de déférence envers l'épiscopat. Mais, par ailleurs, il démontre son intention bien arrêtée de ne pas partager avec l'Église la gouverne du Québec.

À la fin des années 1920, les évêques catholiques s'opposent à la création d'une commission scolaire juive, mais finalement le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau renonce à ce projet contre lequel les protestants se sont élevés les premiers depuis plusieurs années, et qui divise les juifs montréalais. Après cet épisode, les relations sont harmonieuses entre l'épiscopat et le gouvernement jusqu'aux élections de 1935. Ce dernier fait installer des crucifix dans tous les palais de justice. S'il tient à sa loi interdisant aux fabriques d'emprunter de l'argent auprès des particuliers et à celle sur l'extension de la vente d'alcool, et qu'il fait entrer l'anticlérical Télesphore-Damien Bouchard au cabinet (en fait, surtout pour mieux le contrôler), Taschereau, en revanche, recule immédiatement sur plusieurs autres questions qui fâchent l'épiscopat. Ainsi, les paroisses n'auront pas à soumettre leurs projets de construction à l'approbation des autorités municipales; les congrégations religieuses n'auront pas à obtenir l'aval des municipalités pour s'y installer, et ce, même si leurs biens fonciers bénéficient d'une exemption fiscale qui malmène les finances de certaines villes; la loi du bien-être public assurant une plus grande participation de l'État à l'aide sociale ne voit pas le jour, malgré la crise économique; le gouvernement renonce à réduire le financement des collèges classiques pendant qu'il soutient la construction de l'Université de Montréal; et il abandonne l'idée d'une loi qui aurait rattaché les commissions scolaires aux villes plutôt qu'aux paroisses.

En contrepartie, Taschereau peut compter sur le cardinal Villeneuve et les autres évêques pour faire taire leurs prêtres anti-



libéraux, sauf l'insoumis Edouard-Valmore Lavergne, curé vedette d'une paroisse à Québec. Quant à la «menace communiste», épiscopat et gouvernement provincial agissent à peu près de concert, et fort peu puisque le fédéral s'est chargé d'interdire ce parti. Dans sa dernière année au pouvoir, en 1935-1936, Taschereau renonce à élargir le rôle de la Cour d'appel du Québec dans la législation du mariage civil, et il rejette une fois de plus le suffrage féminin (pour des raisons avant tout proprement partisans, il faut le dire). Au total, Louis-Alexandre Taschereau et ses ministres semblent très soucieux de l'approbation de l'épiscopat, qu'ils consultent toujours AVANT de proposer toute législation concernant de près ou de loin l'Église diocésaine et ses institutions, les congrégations religieuses et leurs œuvres.

Duplessis s'y prend tout autrement, tant dans son premier mandat qu'après son retour au pouvoir en 1944. Certes, il installe un crucifix à l'Assemblée législative, et il ne cessera jamais de poser des gestes symboliques de déférence envers l'épiscopat. Mais, par ailleurs, il démontre son intention bien arrêtée de ne pas partager avec l'Église la gouverne du Québec. Les évêques sont désormais à la merci de la rumeur de préparation de nouvelles lois, et ce sont eux qui doivent venir aux nouvelles. Par exemple, ils ne sont pas consultés sur les lois antisyndicales de 1937 ni sur la Loi du cadenas. Et en échange d'un financement garanti pour dix ans, M^{gr} Gauthier doit avaler en 1939 que le gouvernement nomme dorénavant presque la moitié des administrateurs de l'Université de Montréal. En 1946, l'épiscopat, très remonté, doit néanmoins plier devant la détermination de Duplessis de créer un ministère du Bien-être social et de



L'Église et la politique

suite de la page 15

la Jeunesse. Enfin, les évêques n'ont pas le choix d'entrer dans les relations clientélistes que leur impose le premier ministre : il faut qu'ils donnent pour recevoir, ce qu'apprennent à leurs dépens M^{grs} Charbonneau, Desranleau et Léger. Pour Dumas, l'influence privilégiée de l'Église sur l'État s'amoindrit sous Duplessis.

Et sous Godbout ? Après tout, c'est lui qui fait voter la loi sur le suffrage féminin et celle sur l'instruction obligatoire. Dumas cherche à montrer que les évêques s'étaient déjà fait une raison sur ces deux sujets et que ces lois tardives ne les ont pas dérangés tant que cela. Il préfère souligner que Godbout a établi sa politique sociale de concert avec les évêques (pourtant il dépose en 1944 un projet de loi sur la protection de l'enfance qui ne plaît pas au clergé), qu'il a réglé la pénible question du financement de l'Université de Montréal sans entamer davantage son autonomie, et qu'il n'a jamais été question pour lui de créer un ministère de l'Éducation. Il semble donc au total, selon Dumas, plus respectueux que le second Duplessis des champs où s'exerce la régulation de l'Église.

Une partie du livre concerne le rôle de l'Église au moment des élections provinciales. Les évêques apparaissent toujours plus circonspects que le simple clergé. L'Église n'est pas monolithique du reste, ni dans ses opinions politiques ni dans sa manière de les faire valoir. Elle a ses diplomates, mais aussi ses francs-tireurs. C'est aux élections de 1935 que le clergé s'engage le plus, et généralement en faveur de l'Action libérale nationale, qui tente de mettre un frein à la corruption libérale. Se sachant épiée par les libéraux, l'Église se fait plus discrète aux élections de 1936, elle est aussi plus divisée, et elle n'a donc pas contribué à l'élection de Duplessis. En 1939, le car-

[...] à aucun moment, sous Duplessis, l'Église n'a réussi à élargir ses champs d'intervention, et elle a dû compter sinon toujours avec une régulation plus résolue de l'État, du moins avec une présence plus invasive et autoritaire de Duplessis dans ceux où elle était engagée.

dinal Villeneuve, assez militariste, n'est pas mécontent de la défaite de l'Union nationale, d'autant que les évêques ont depuis trois ans déploré entre eux la recrudescence des nominations partisans. Il est certain en revanche que l'aplaventrisme de Godbout ne plaît pas à l'Église, alors qu'il cède pour toujours au fédéral quelques-uns des pouvoirs importants du Québec ; pourtant celle-ci se fait « invisible », dit Dumas, aux élections de 1944. Par la suite, la plupart des prêtres et des évêques partagent l'autonomisme provincial de Duplessis. Dans les années 1950, alors que l'Union nationale à son tour est usée et corrompue, l'Église rappelle son message sur la nécessaire

intégrité de la vie politique, y compris par la voix des fameux abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, qui vont jusqu'à dire que l'Église elle-même a contribué à l'affaiblissement des mœurs électorales. Puis Duplessis meurt, et bientôt aussi Paul Sauvé. Aux élections de 1960, le clergé intervient davantage qu'à chacune des élections depuis 1935, mais de manière non partisane, simplement pour réclamer des élections honnêtes.

Au total, on est devant un livre intéressant au ton un peu polémiste ici et là. Dumas n'est pas toujours absolument convaincant, surtout sur la période Godbout, mais il attire l'attention sur un fait indéniable : à aucun moment, sous Duplessis, l'Église n'a réussi à élargir ses champs d'intervention, et elle a dû compter sinon toujours avec une régulation plus résolue de l'État, du moins avec une présence plus invasive et autoritaire de Duplessis dans ceux où elle était engagée. ♦



FRED DUBÉ

UNE PIPÉE D'OPIUM POUR LES ENFANTS

Montréal, Lux Éditeur, 2018, 153 pages

Auteur improbable chez Lux aux côtés des Deneault et Chomsky, Fred Dubé est un diplômé de l'École de l'humour chez qui la tendance à mordre la main qui le nourrit ne permet pas de gagner sa vie en présentant des numéros corporatifs grassement payés ou en devenant le porte-parole de grandes bannières. Il lui reste donc les organismes à but non lucratif et l'indignation tous azimuts.

Dans une émission de standups littéraires de Radio-Canada, il avait « improvisé », aux yeux de celle qu'il surnomme « la Staline de la culture », une petite dénonciation des membres du comité du 375^e de Montréal : Molson, Chrétien, Desmarais, Rozon, etc. Si les meilleures blagues sont les plus courtes, celle-là lui avait valu illico d'être éjecté de la capsule. « Ce n'est pas le texte que vous nous avez soumis, ça, Fred. », avait conclu la tsarinette avant de le vouer au goulag.

C'est plutôt en Afghanistan qu'on le retrouve ici. Le texte « Une pipée d'opium pour les enfants », qui donne son nom à ce recueil de dénonciations, explique qu'une vieille pratique pour soulager les enfants consiste à leur souffler au visage la fumée du psychotrope. Ils grandissent ainsi avec l'accoutumance qui permet à d'autres de les asservir sans ménagement.

Sans blague.

L'humoriste ne fait pas plus dans la plaisanterie dans cet opus que sur scène, suppose-t-on. Une dénonciation hurlée n'attend pas l'autre et on se demande bien pourquoi on rirait si ce n'était de l'étiquette « humour » accrochée à sa carrière. En panne d'essayistes québécois conformes à leur position éditoriale, certains ont cru qu'une litanie d'indignations

pouvait faire figure d'essai. Il faut admettre que plusieurs d'entre elles sont spectaculairement justifiées. On n'y sent cependant aucun effort pour approfondir une réflexion sur plus d'un paragraphe.

En phase avec l'air du temps, l'ouvrage, en forme de courts chapitres d'une taille qui doit bien se décliner dans une « chronique d'humeur », rend par écrit ce qu'on déclame à la radio d'État quand on veut se donner un air de citoyen conscientisé en laissant parler son exaspération. L'originalité de Fred Dubé tient à sa propension à pousser la dénonciation jusqu'à la dénonciation de la dénonciation elle-même !

Au fond, nous avons affaire ici à un artiste trop intègre pour faire de l'humour corporatif, mais trop agité pour asseoir sa réflexion dans un essai. Le résultat est un produit offrant le réconfort d'un défolement par procuration. Un expert en marketing nous expliquerait sans doute qu'on peut exploiter cette pulsion dans un créneau particulier, celui des essais médiocres subventionnés aux côtés des traductions de révolutionnaires convenus. Mais ce n'est pas parce qu'on ne rit pas que c'est sérieux.

Sylvain Deschênes

Réviseur infographiste

La glaciation duplessiste

Louis Perron

Professeur, École d'éthique, de justice sociale et de service public, Université Saint-Paul

JONATHAN LIVERNOIS

LA RÉVOLUTION DANS L'ORDRE. UNE HISTOIRE DU DUPLESSISME

Montréal, Boréal, 2018, 288 pages

Il y a un mystère Duplessis. L'ancien premier ministre ne laisse pas indifférent : il fascine et repousse tout à la fois. La question est lancinante : comment se fait-il que Duplessis ait été élu tant de fois ? Surtout : pourquoi a-t-il tant marqué l'imaginaire québécois ? Et enfin : était-ce aussi pire qu'on l'a dit ? N'a-t-on pas une lecture réductrice, fautive de Duplessis ? Peut-on réduire son régime au conservatisme, au culte du passé, à l'immobilisme et à la corruption, bref à la « grande noirceur » ? Se peut-il qu'il ait été vecteur de progrès, un véritable moderne même ?

L'ouvrage de Jonathan Livernois peut être lu comme une introduction au mystère Duplessis, sous la forme d'une histoire du duplessisme, c'est-à-dire d'une histoire conceptuelle des années Duplessis. Cet effort d'interprétation, qui veut éviter autant le révisionnisme que la réhabilitation, et qui ne cherche pas davantage le compromis, développe une compréhension du duplessisme dans son rapport au temps. Livernois s'appuie sur les données historiographiques. Il mise particulièrement sur la culture médiatique de l'époque et sur la retranscription des débats de l'Assemblée législative. Le livre est entrecoupé de deux brefs intermèdes savoureux et ponctué de nombreuses citations, en exergue, ainsi que d'un certain nombre de photos qui soutiennent et illustrent le propos.

Le livre s'ouvre sur un portrait schématique du Québec de 1936, où Livernois donne des statistiques sur la population, mentionne les personnalités politiques et religieuses importantes, énumère les événements marquants au plan culturel et sportif et donne des exemples de réclames publicitaires que l'on pouvait lire dans les journaux de l'époque.

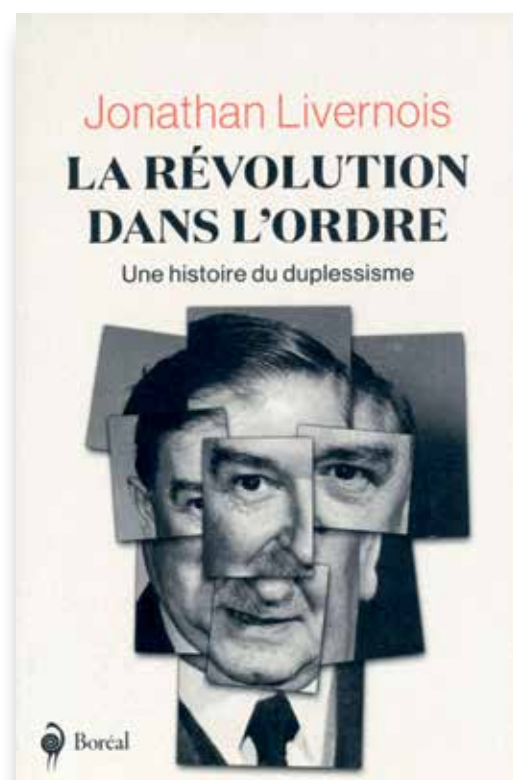
Le premier chapitre résume le parcours de Duplessis de sa naissance jusqu'en 1944, alors qu'il redevient premier ministre (il avait été élu une première fois en 1936). Il sera d'ailleurs réélu en 1948, en 1952 et en 1956. Selon le lecteur, ce sera un rappel utile ou un nécessaire apprentissage.

Avant de reprendre le fil narratif, Livernois fait une pose pour retracer la manière dont Duplessis est raconté (c. 2). Le premier moment narratif est celui de

Duplessis image de la grande noirceur. Puis paraissent les biographies admiratives de Black et de Rumilly, qui ouvrent une brèche. L'ouvrage du politologue Gérard Boismenu, *Le Duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, paru en 1981 aux Presses de l'Université de Montréal, marque un tournant. Selon cet auteur, Duplessis privilégie sa base électorale, l'importante classe agricole, l'aidant par diverses mesures, mais ne néglige pas la bourgeoisie qu'il achète par son patronage. Surtout, son gouvernement se caractérise par le libéralisme capitaliste. Prolongeant ces analyses, Beauchemin, Duchastel et Bourque (*La Société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994) renchérissent en expliquant que le gouvernement Duplessis ne fut pas prémoderne. Ce qui le caractérise, ce n'est pas le traditionalisme, mais le conservatisme visant à protéger la société des remous de la modernité, par la stabilité et l'ordre. Duplessis ne serait donc pas antimoderne, mais libéral. Pour ces auteurs, le discours libéral est par essence conservateur : il cherche certes le progrès économique, mais tout en s'assurant de la stabilité sociale.

Duplessis, ce serait l'alliage de la tradition et du progrès. L'appel aux valeurs traditionnelles viserait à assurer la stabilité, procurant ainsi au libéralisme l'espace nécessaire pour prospérer. [...] Autrement dit : le duplessisme fut une « révolution dans l'ordre », selon le mot de Daniel Johnson.

« Duplessis et modernité sont-ils compatibles ? » (p. 99), s'interroge Livernois. Tout en s'appuyant sur l'interprétation de Beauchemin et cie, dans laquelle il trouve la conception du temps duplessiste qu'il va développer, Livernois s'en distancie en notant que dans un ouvrage antérieur, ces mêmes auteurs ne rejettent pas complètement l'idée de tradition. Duplessis, ce serait l'alliage de la tradition et du progrès. L'appel aux valeurs traditionnelles viserait à assurer la stabilité, procurant ainsi au libéralisme l'espace nécessaire pour prospérer. Selon Livernois (p. 100 suiv.), à cette temporalité propre au régime de Duplessis comme temps linéaire de la société libérale-bourgeoise, se superpose un temps réconfortant, cyclique, répétitif, permanent. D'où ce para-



doxe : le temps fixe engendre le mouvement et le changement. Le progrès s'articule à la stabilité ; le temps change et ne change pas. Autrement dit : le duplessisme fut une « révolution dans l'ordre », selon le mot de Daniel Johnson. Cette formule résumerait, selon Livernois, tout Duplessis.

Le chapitre 3 s'intéresse à une question cruciale : comment Duplessis a-t-il réussi à remporter autant d'élections ? Une chose est certaine : Duplessis savait gagner des élections. Mais à quel prix ! Duplessis a certes profité de la carte électorale qui favorisait le vote rural, toujours plus conservateur que le vote citadin. Mais il s'est largement aidé par « les pires manœuvres électorales possibles » (p. 135). Oui, ce n'était pas nouveau, Livernois a raison de le noter. Mais on a fait mieux, et surtout : ce n'est pas une excuse ! Ajoutons à ce machiavélisme élémentaire le patronage et la gestion discrétionnaire, « ces leviers extraordinaires qui permettent à Duplessis et à son parti de se maintenir au pouvoir » (p. 156), ainsi que l'indigence du cabinet, l'immoralité de la conduite de Duplessis en chambre, le choix unilatéral pour le privé au dépens du public, l'état déplorable du système d'éducation enfin : le portrait d'ensemble n'est guère reluisant. Le chapitre 4, qui se penche sur les victimes de Duplessis, renchérit en rappelant le climat de peur et l'anti-intellectualisme qui marquèrent le duplessisme. Il n'était pas bon de s'opposer à Duplessis. La liberté d'expression en a pris un coup.

Quel est donc le bilan des années Duplessis ? Tout en cherchant à comprendre, Livernois semble bien reconduire le bilan traditionnel. Il est un point critique où le jugement doit tomber : la manière duplessiste de faire de la politique. Ce qui



La révolution dans l'ordre

suite de la page 17

signifie essentiellement l'instrumentalisation de la politique aux dépens du politique, par l'annexion sectaire d'idéologies comme le nationalisme (même s'il peut y avoir sincérité, p. 133) mélangé au cléricisme, l'agriculturisme, l'anti-syndicalisme et le recours à la menace communiste. Pire: on voit régner la malhonnêteté la plus crasse, l'usage d'une rhétorique perfide, la corruption systématique, l'arbitraire éhonté, le favoritisme à grande échelle, le clientélisme, le patronage et la gestion discrétionnaire comme moyens de gouverner, en un mot l'opportunisme politique le plus vil. Duplessis illustre le machiavélisme au sens sombre du terme.

À n'en pas douter, Duplessis fut autoritaire. Ce ne fut pas un despote ni un dictateur, mais certainement pas un démocrate au sens profond du terme. Il méprisait la liberté. Si être moderne suppose la promotion de la liberté, alors il ne fut pas moderne. Si être libéral suppose tout autant la promotion de la liberté, alors il ne fut pas davantage libéral. Sous Duplessis, l'espace public fut brimé. Sans doute tout progrès ne fut-il pas empêché, ne serait-ce que par opposition, par réaction. De plus, une société n'est jamais entièrement imperméable: elle subit nécessairement l'influence de l'extérieur. On a beau vouloir filtrer et contrôler cette influence pour en éviter les effets jugés délétères, on ne peut empêcher toute contamination étrangère. Il n'y a jamais en histoire de rupture absolue: les dynamiques qui allaient éclater au grand jour après la mort de Duplessis couvaient et déployaient souterrainement leur effet corrosif. Elles minaient les fondements, les érodant petit à petit. L'histoire progressait malgré elle, et l'influence de la modernité occidentale n'épargnait pas le Québec d'après-guerre. Mais le gouvernement

Duplessis fit un effort pour en retarder le plus longtemps possible l'inévitable invasion. Cette glaciation ne pouvait durer: les chaleurs qui alimentaient le brasier du changement finirent pas lancer les hautes flammes qui devaient consumer l'ancien monde. Il faut ici être hégélien et parler d'une ruse de l'histoire: la nouveauté n'apparaît que dans la résistance du passé. Duplessis fut l'instrument de cette résistance.

Il en est des sociétés comme des corps physiques: avant la mort, il y a toujours un sursaut de vie, une résistance insoupçonnée, mais condamnée à l'inévitable défaite. Telles furent les années Duplessis: l'agonie d'un monde ancien et la gestation d'un monde nouveau. On fait comme si rien n'allait changer, comme si tout ne s'était pas déjà effondré. On tente une dernière parade, on nie publiquement ce que l'on admet par ailleurs en catimini. Et lorsque le roi meurt, tout soudainement devient possible, comme par enchantement. Voyez le régime soviétique... C'est le mérite de l'ouvrage de Livernois de nous faire réfléchir au cours mystérieux et déroutant de l'histoire humaine.

Était-ce vraiment si pire que ça (p.)? Cette question est celle du livre de Livernois. À l'aune des tragédies indicibles du XX^e siècle, la réponse est évidente: ce ne fut pas si pire que ça. À l'aune de la destinée du Québec, et de tant de destinées individuelles surtout, ce fut si pire que ça. La liberté a été bafouée, l'État de droit moqué, la justice ridiculisée. Pour parler comme Kant, on a voulu empêcher les lumières de se propager: ce fut une époque de noirceur.

S'il y a une leçon à tirer de l'ouvrage lucide, bien construit et agréable à lire de Livernois, c'est de nous rappeler ce que *doit être* le politique. Pour ce qui est de la politique, nous savons trop bien ce qu'elle est. J'ai été élevé dans la détestation de Duplessis, mon père le haïssant à se confesser. À lire Livernois, il avait raison. Nous sommes en droit d'exiger plus et mieux. ♦



MARCOS ANCELOVICI, PIERRE MOUTERDE, STÉPHANE CHALIFOUR, JUDITH TRUDEAU
UNE GAUCHE EN COMMUN. DIALOGUE SUR L'ANARCHISME ET LE SOCIALISME
 Montréal, Écosociété, collection Polémos, 2019,
 264 pages

Vous aimez les «chicanes» politiques? Alors, prenez deux ou trois des principales tendances idéologiques prospérant à gauche et invitez à débattre, par exemple, les Verts et les NPD, ou encore suscitez un débat de fond entre les factions qui divisent les membres autant que l'électorat de Québec solidaire. La gauche québécoise me semble friande de ces disputes et des divisions qu'elles engendrent ou perpétuent, entre Charybde et Scylla.

Mais voici qu'un «dialogue sur l'anarchisme et le socialisme», animé et édité sous le titre «Une gauche en commun», constitue une exception féconde. Stéphane Chalifour et Judith Trudeau, tous deux membres du comité de rédaction des *Nouveaux cahiers du socialisme*, ont ainsi mis face à face deux sociologues, l'un, Marcos Ancelovici, anarchiste convaincu, et l'autre, Pierre Mouterde, militant fidèle du courant socialiste. A priori, les deux positions sont autant d'irréconciliables partis pris, en particulier quant au rôle de l'État. Le grand mérite des deux initiateurs du débat aura été, pour dépasser les débats théoriques, de choisir et de *re-pos*er les questions soulevées par l'actualité dans l'espace public depuis les mobilisations étudiantes et populaires du printemps 2012.

Comment et pourquoi penser et repenser la laïcité? Comment et pourquoi construire notre identité collective et notre vivre-ensemble? Où se situent les pouvoirs à combattre ou à prendre? À la base, à travers les pratiques émancipatrices ou par le haut, dans le cadre d'une conquête et d'une maîtrise de l'appareil étatique? Quelles révolutions pouvons-nous et devons-nous espérer et opérer, contre un capitalisme financiarisé et mondialisé?

Les quatre protagonistes, animateurs comme auteurs du débat, ont réussi à éviter les affrontements des deux traditions de l'anarchisme et du socialisme. Ils ont cherché à renouveler un dialogue au fil perdu, à partir des questions concrètes posées par les nouvelles formes de luttes sociales et politiques. En suivant cette discussion étalée sur trois années, nous découvrons avec intérêt qu'un authentique dialogue est possible, d'où ne ressortent ni vainqueurs ni vaincus, mais des différences fécondes et des propositions de front commun. Loin de faire s'affronter deux idéologies hostiles l'une à l'autre – j'ai failli écrire deux théologies –, il s'agit ici de bâtir. De rebâtir «une gauche en commun».

Si le déploiement de luttes renouvelées ne nous y avait pas invités, qui y aurait cru pour de bon? Ce livre est inspirant jusqu'au bout de sa lecture, très à propos, et devrait devenir une référence pour l'histoire à faire... en commun.

Jean Carette
 Ph. D.

Science de soi, science de l'homme?

Yvan Lamonde
Historien

SERGE CANTIN

LA DISTANCE ET LA MÉMOIRE. ESSAI D'INTERPRÉTATION DE L'ŒUVRE DE FERNAND DUMONT

Québec, les Presses de l'Université Laval, 2019, 392 pages

Fernand Dumont (1927-1997) a choisi de penser à partir d'un «drame»: celui de son «émigration» d'une famille ouvrière de Montmorency vers le milieu du savoir. C'est en même temps une émigration d'un certain moment de l'histoire vers une autre temporalité, celle de la modernisation et de la modernité de l'après-guerre. Son «maître» ne fut pas le passé, mais à l'évidente différence de Borduas, il ne s'est jamais pensé quitte envers ce passé; au contraire. Il n'a pas épinglé des manières de passer le passé; il a écrit et réécrit qu'on ne pouvait vraiment dépasser celui-ci, qu'il fallait justement interminablement savoir pourquoi et comment il fallait le subsumer. La vitalité de sa culture et de celle du Québec tenait et tient à la mémoire, «seule vraie profondeur de l'existence humaine». C'est la «dramatique sous-jacente» que Dumont souhaitait à tout itinéraire intellectuel et spirituel.

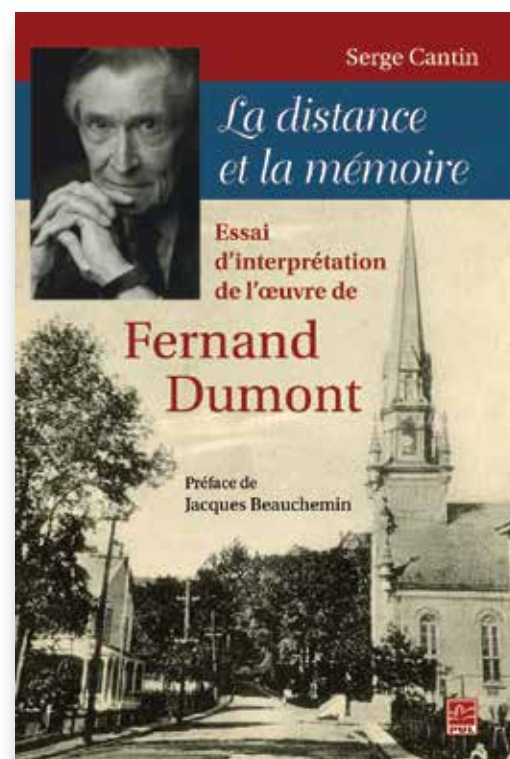
Le philosophe Serge Cantin a eu le courage d'un «essai d'interprétation». La manière va bien à l'objet. Ni biographie, ni biographie intellectuelle. Plutôt, la recherche de la cohérence donc de la puissance de la pensée de Fernand Dumont, par l'exploration de quatre univers: penser le drame de l'émigration, une théorie de la culture, penser le pays, une théologie au risque de la culture. Pour chacun de ces mondes de Dumont, Cantin a lu les ouvrages forts et les articles significatifs du «philosophe indiscipliné», tout autant sociologue, poète, théologien. Serge Cantin a bien vu le prix à payer à vouloir philosopher à partir de soi et d'ici. Plutôt que d'explorer les sources de sa pensée, l'interprète a montré que les questions de Dumont étaient pertinentes en le mettant en réseau intellectuel avec des penseurs du XX^e siècle qui ont eu des «idées semblables» aux siennes, Simone Weil, Hannah Arendt, Marcel Gauchet, Paul Ricœur, Hans Gadamer; ou dissemblables, comme Marx et Michel Foucault. La manière de Dumont de penser à partir de soi lui a permis de rejoindre les meilleurs de ses contemporains. Son défi fut de faire voir comment le singulier, de spirale en spirale, rejoignait l'universel.

Le lexique de Fernand Dumont émerge rapidement de l'analyse de Serge Cantin: émigration, distance, exil, déracinement, dédoublement, dissociation; puis médiation, réconciliation, passé et avenir, singulier et universel, fidélité(s), tous ces concepts entendent rendre compte du passage de la «culture première» à la «culture seconde», qui est le premier et le dernier tourment de Dumont, «une plaie au flanc de la conscience».

Le philosophe Serge Cantin a fait comprendre au philosophe que j'ai pu être et à l'historien que je suis que Fernand Dumont a constamment remis sur le métier la tâche de se comprendre comme Québécois et comme savant, de ne pas se perdre en perdant le passé et la mémoire, de chercher des médiations.

Penser le pays pour Dumont, penser son pays dans le temps, ce fut penser le passé qui s'effilochait dans la modernité. Cantin a vu clair: le grand texte de Dumont, «De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français» (*Cité libre*, 1958), annonce sans qu'on le sache alors l'œuvre à venir. Dumont y pose la nécessité de la solidarité de l'homme avec sa culture et son passé. Il dénonce ceux qui prétendent briser sans reste «la coque mythique» du nationalisme traditionnel et qui pensent «passer directement à l'humain sans médiation par la culture», devenant du coup des «hommes de nulle part». Il fait appel à l'historien qui «peut psychanalyser pour ainsi dire nos consciences malheureuses», et qui pourrait montrer «nos pères» non seulement en vaincus de 1760 et de 1837, mais «réclamant les libertés politiques en 1775 et en 1837». Déjà durant cette décennie où la guerre et l'après-guerre déploient les pressions irréversibles de la modernisation et de la modernité, Dumont voit que la liquidation de la tradition et du passé a creusé non pas un «vide culturel» qu'on pourrait à la rigueur remplir, mais un «vide spirituel» qui pourra être comblé seulement par la découverte d'une manière de voir et de savoir comment un certain passé pourrait encore passer. Sa préoccupation du moment et du reste de sa vie porte sur la préservation du «mode d'appréhension de la temporalité que représente la tradition» (127, 130). Il y aura tenu.

Serge Cantin donne à voir cette phénoménologie du temps et de la durée chez Dumont, cette prospection soutenue de la



dislocation de la conscience où les piliers des temples de la tradition et du passé ont tremblé, se sont écroulés. Dumont comprend Groulx, il en fut un interprète généreux. Qu'a-t-il pensé lorsqu'il a vu en exergue du livre de son ami Pierre Vadeboncoeur, *La ligne du risque* (1963), Groulx et Borduas, l'un tenant à son maître le passé, l'autre déclarant qu'on est toujours quitte envers lui? Dumont a pensé la modernité du Québec dans sa construction; il l'a éprouvé sur lui-même.

Avec l'inspiration de Dumont, j'ai fait l'histoire de la modernité, de la lente et longue «victoire» du présent sur le passé. Je peux évidemment y situer l'homme que j'ai bien connu à l'Université Laval et par la suite lorsqu'il s'agissait de *faire* une histoire de la pensée québécoise. J'ai tout autant psychanalysé «nos consciences malheureuses» que vu comment on avait réclamé les libertés. J'ai vu à l'œuvre le déracinement, les médiations proposées, actualisées. Nombreux sont les contemporains de Dumont qui ont éprouvé sur eux-mêmes le «mauvais passé» (André Laurendeau), qui ont fait lever des écrous et fourni des visas de passage intellectuel (le père Lévesque), qui ont proposé une diagonale du risque (Pierre Vadeboncoeur) à l'intenable refus global, qui ont rapaillé le meilleur du passé comme ils ont rapaillé le meilleur de leurs amours (Gaston Miron). Le philosophe Serge Cantin a fait comprendre au philosophe que j'ai pu être et à l'historien que je suis que Fernand Dumont a constamment remis sur le métier la tâche de se comprendre comme Québécois et comme savant, de ne pas se perdre en perdant le passé et la mémoire, de chercher des médiations. Il ne s'est pas lassé de penser cette «plaie au flanc de la conscience». Cantin a aussi fait voir que Dumont appartient à une constellation de penseurs québécois qui ont cherché *et trouvé* des médiations. La médiation au pluriel, cumulative, mais pas quelque grande médiation. ♦

L'esprit de dissociation en régime fédéral et l'indigénat administratif colonial, p. 225-228

Ce qui achève d'éloigner les collectivités fédérées de l'exercice véritable de la souveraineté est cette autre dissociation que le partage des compétences en régime fédéral tend à établir entre fonction impérante et fonction d'administration, c'est-à-dire que la fonction législative est concentrée pour les domaines les plus névralgiques dans l'État fédéral, alors que l'exécution des normes, fédérales et étatiques, revient plutôt aux collectivités fédérées. Cette dissociation est bien sûr observable surtout dans les fédérations germaniques et dans l'Union européenne, au sein desquelles beaucoup de compétences législatives connaissent un système de concurrence qui fait en sorte que les collectivités ne peuvent légiférer à l'égard de certaines matières que si l'échelon supérieur s'est abstenu de le faire. Fort d'une telle répartition des compétences, le gouvernement du Bund allemand a peu à peu centralisé l'exercice de la fonction législative depuis 1949, pour ne laisser aux Länder qu'un domaine législatif étrié et l'exécution des lois fédérales. Il s'avère que ce système, dont on retrouve l'équivalent dans le cadre unique de l'Union européenne, où les États membres vouent une partie significative de leur activité législative nationale à la mise en œuvre des directives européennes, serait une survivance du Saint-Empire romain germanique, qui aurait marqué les fédérations allemande, autrichienne et suisse. Cependant, dans le Saint-Empire, la fonction législative autonome de l'empereur était quasi inexistante, alors que dans ces fédérations, et dans une moindre mesure dans l'Union européenne, la fonction législative de l'ordre fédéral ou supranational s'approche de celle de l'État national. La fédération serait donc un empire législativement centralisé.

Dans les systèmes fédéraux à dominante anglo-saxonne, cette dissociation est moins prononcée, tant et si bien que les collectivités fédérées administrent peu de politiques fédérales et édictent leurs propres lois à l'égard d'une liste de matières plus étendue que dans les fédérations germaniques. Toutefois, l'État fédéral n'est pas en reste et détient plusieurs leviers législatifs, fiscaux et judiciaires pour court-circuiter, encadrer et centraliser la fonction impérante des états. Grâce à des pouvoirs législatifs unilatéraux, il peut ainsi intervenir dans les secteurs ressortissant exclusivement aux collectivités fédérées; par l'exercice de son pouvoir financier, il ne se prive guère de normaliser les législations fédérées; enfin, il se fie à une puissante Cour suprême qui, dans les fédérations anglo-saxonnes, de Canberra à Ottawa, voit généralement à renforcer l'autorité législative de l'État fédéral, quitte, de temps à autre, à sanctionner certains excès de zèle législatif pour maintenir l'apparence d'un équilibre fédératif. Autre facteur qui peut parfois limiter la puissance administrative des états fédérés: l'autonomie ou l'intégration de leur fonction publique. En Inde, les fonctions publiques des états et celle de l'Union sont regroupées dans un même corps, l'All India Services, placé sous l'autorité du premier ministre fédéral.

On notera, du reste, que les Britanniques s'étaient fait une spécialité de la dissociation entre les tâches législatives et de commandement et celles d'administration pour la direction de leur empire. George Orwell observa dans un texte consacré à la domination britannique de la Birmanie que la politique impériale de son pays tenait dans cette formule: «Ne jamais faire faire à un Européen ce que peut faire un Oriental¹.» Expliquant le sens de cette formule, il écrit:

En d'autres termes, le pouvoir suprême demeure entre les mains des autorités britanniques, mais les petits fonctionnaires, ceux qui exécutent les besognes administratives et doivent, de par leurs fonctions, se trouver en contact direct avec le peuple, se recrutent parmi les indigènes. En Birmanie, par exemple, les magistrats de second plan, les policiers jusqu'au grade d'inspecteur exclusivement, les postiers,

les employés du gouvernement, les édiles villageois, etc., sont des Birmans. Au cours de ces dernières années, pour calmer les esprits et mettre un frein à une agitation nationaliste qui commençait à devenir inquiétante, on décida même d'accepter la candidature d'indigènes instruits à divers postes importants².

Pour Orwell, ce système de l'indigénat administratif représentait trois avantages décisifs. Premièrement, les indigènes ont généralement des exigences salariales plus faibles que celles des Européens. Deuxièmement, comme les indigènes ont une meilleure connaissance de «la mentalité de leurs compatriotes», ils peuvent donc mieux régler les questions épineuses. Enfin, écrit Orwell, «ils ont intérêt à se montrer loyaux envers un gouvernement qui les emploie et les nourrit». La loyauté



L'Empire

Des peuples sans qualité

Marc C

ainsi acquise permet d'obtenir «la collaboration étroite des classes instruites ou semi-instruites, dont le mécontentement risquerait de faire des leaders de rebelles». Avec ce système, les Britanniques sont devenus «les maîtres du pays». Orwell n'indique toutefois rien sur l'origine de l'indigénat collaborationniste et administratif. Il est loisible de penser qu'il remonte à aussi loin que l'Acte de Québec de 1774, par lequel le Parlement de Westminster, contre l'avis défavorable d'Edmund Burke, accorda aux habitants de sa colonie française des libertés et la jouissance de ses institutions civiles et religieuses. La loi britannique dispensa notamment les sujets catholiques du serment du test, imposé après la conquête de 1763, qui les excluait de l'administration coloniale. Ce faisant, elle inaugura une longue pratique collaborationniste de recrutement des «indigènes» aux fonctions subalternes et de leurs éléments les plus ambitieux à quelques postes de plus haut niveau. Selon un historien de l'Empire britannique, «les administrateurs impériaux surent tirer des leçons fructueuses de l'Acte de Québec, qui maintinrent par la suite les institutions locales reçues de leurs autres conquêtes et les adaptèrent avec un franc succès³». Ce détour par l'histoire de l'Empire britannique jette un éclairage sur ce qui sous-tend la division entre législation et administration présentée d'ordinaire dans les études sur le fédéralisme comme une simple modalité technique de répartition des tâches gouvernementales. Cette division a l'avantage de concentrer les fonctions déterminantes de la souveraineté dans l'État fédéral et de confier l'administration, fédérale et étatique, à des collectivités aux fonctions impérantes limitées, mais astreintes aux tâches subalternes de services à la population qu'exécutent des fonctionnaires recrutés localement. Autour de celles-ci se greffent de petites bourgeoisies jouissant d'une certaine aisance, aux horizons bornés aux sphères de leurs tâches, qui trouvent du contentement dans leur statut de préposées à la mise en œuvre des grands desseins arrêtés dans la capitale fédérale et modulés dans la capitale fédérée.



² Ibid.

³ Nigel Dalziel, *The Penguin Historical Atlas of British Empire*, Londres, Penguin Books, 2006, p. 38.

¹ George Orwell, «Comment on exploite un peuple: l'Empire britannique en Birmanie», dans *Écrits politiques* (1928-1949), Paris, Agone, 2009, p. 42



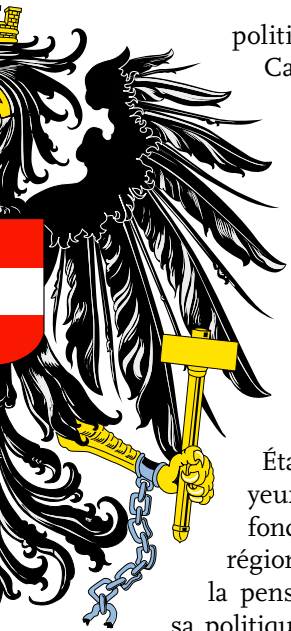
Pierre Elliott Trudeau et Lord Acton sur l'empire, p. 572-575

Acton était convaincu que les nations ne sont pas égales dans leur capacité à embrasser un régime politique ou un autre. Une nation sortie de la barbarie ne peut se gouverner elle-même; de même, «un peuple qui s'est voué à l'égalité, ou à la monarchie absolue, est incapable de produire une aristocratie⁴»; c'est pourquoi, selon Acton, toute politique sensée doit tenir compte du facteur national, car il détermine le type de régime politique qui convient à une population. «Le déni de la nationalité implique donc le déni de la liberté politique», écrit Acton. La pensée de Trudeau renfermait aussi une échelle des nationalités, de la moins à la plus éduquée

en marche

tés, de Vienne à Ottawa

hevrier



politiquement, en vertu de laquelle il incombait au Canada britannique d'initier le Canada français à l'art du gouvernement démocratique. Le Canada français, en effet, formait pour lui «un peuple qui n'a pas encore appris à se gouverner lui-même», «un peuple où la démocratie ne peut pas être prise pour acquise⁵».

Un autre point de la pensée d'Acton que n'aurait pas désapprouvé Trudeau est la nécessité de mêler les «races», c'est-à-dire les nations, pour garantir à l'ensemble multinational plus de stabilité et atteindre un degré de perfection plus achevé que la rudimentaire synthèse des États moins mélangés⁶, comme le Mexique qui, aux yeux d'Acton, se contentait de diviser les «races» en fonction du sang, sans les distribuer sur plusieurs régions⁷. C'était là aussi un des aspects centraux de la pensée politique de Trudeau, qui a conçu justement sa politique de bilinguisme officiel en vue de déconcentrer la population canadienne-française, pour inciter les Franco-Québécois à immigrer en dehors du Québec par la promesse qu'ils pourront y faire instruire leurs enfants en français dans le système public d'éducation aux cycles primaire et secondaire. De même, une politique d'immigration active conduite sous le chapeau idéologique du multiculturalisme encourage le métissage multiethnique des populations, surtout dans les centres urbains, dont le pays devrait sortir fortifié. Ce brassage de populations contribuera également à amoindrir l'homogénéité prétendument monolithique que l'élite canadienne-anglaise a longtemps prêtée au Canada français dont la morale close aurait empêché un sain mélange et l'émancipation individuelle. Autrement dit, si le brassage multiethnique ne pouvait garantir l'éradication rapide du fait français au Canada, on pouvait en espérer néanmoins l'alignement progressif des mœurs des Canadiens français sur le libéralisme anglo-protestant. [...]

Il y a toutefois un point central sur lequel Trudeau s'écarte d'Acton et qui révèle la radicalité de la pensée du futur premier

ministre. Tous les deux conçoivent, pour reprendre l'expression de John Porter, l'empire multinational ou l'État non national comme des mosaïques verticales qui rassemblent des nations diverses soumises à une émulation en principe bienfaisante sous la tutelle d'une nation dominante. Chez Acton, la verticalité de l'empire ne vise toutefois pas l'extinction entière des nations, il doit, au contraire, les maintenir, leur assurer un minimum de vitalité, en les dissuadant toutefois de vouloir s'ériger elles-mêmes en États; elles doivent donc subir une certaine dépolitisation, qui leur fait accepter leur existence sous les angles social, culturel, religieux, ethnolinguistique en renonçant toutefois à la liberté politique. Acton écrit: «[u]n État qui est incapable de satisfaire différentes races se condamne lui-même; un État qui s'efforce de les neutraliser, de les absorber ou de les expulser détruit sa propre vitalité; un État qui ne les inclut pas en son sein se prive du fondement du gouvernement démocratique (self-government)⁸». Or, chez Trudeau, une ambivalence fondamentale apparaît très tôt dans sa pensée, qui va ensuite se dissiper quand il deviendra premier ministre. Dans son essai «La nouvelle trahison des clercs», bien qu'il évoque l'État multinational, qui serait l'option préférée des constitutionnalistes qui récusent le principe des nationalités et l'État-nation, et même l'idée de nation canadienne-française ou britannique, il envisage aussi l'État multiethnique, où il n'y aurait en somme aucune nation particulière et qui ne serait constitué que de groupes ethniques. Il est révélateur que, s'agissant du partage fédératif des compétences législatives, il concède d'emblée toutes les matières à «incidence ethnique» aux autonomies fédérées, alors que les autres activités, qui touchent au «bien commun de l'ensemble de la société canadienne», ressortiraient au magistère fédéral⁹. Or, pendant ses années au pouvoir, Trudeau s'est systématiquement opposé à toute reconnaissance du Québec comme nation, voire comme société distincte. De même, la politique fédérale du multiculturalisme a soigneusement évité d'introduire l'idée que la diversité culturelle du Canada serait adossée à une diversité de nations. Autrement dit, la mosaïque verticale rêvée par Trudeau puis mise en œuvre par ses décisions et ses politiques serait celle qui aurait réussi, ou prétendu avoir réussi à «neutraliser» les ambitions nationales de ses communautés ethniques. En ce sens, l'État multiethnique parfait déboucherait sur l'État véritablement postnational, qui aurait dépassé la nation après avoir réussi à désamorcer la contestation nationaliste de ses groupes internes. Mais cette visée nourrit bien sûr une illusion, puisque, voulant saper la revendication politique de sa nation minoritaire, elle tait l'emprise de la nation dominante sur le corps politique tout entier.

8 Acton, *op. cit.*, «Nationality», p. 298.

9 Trudeau, «La nouvelle trahison des clercs», reproduit dans Yvan Lamonde (dir.), *Cité libre une anthologie*, *op. cit.*, p. 165.



Extraits tirés
du livre de
Marc Chevrier
à paraître fin
novembre 2019
aux Presses de
l'Université Laval

***L'Empire en marche.
Des peuples sans
qualités, de Vienne à
Ottawa***

4 Acton, *op. cit.*, «Nationality», p. 297.

5 Pierre Elliott Trudeau, «Un manifeste démocratique», *Cité libre*, octobre 1958, 22, p. 1-31; reproduit dans Yvan Lamonde (dir.), *Cité libre une anthologie*, Montréal, Stanké, p. 102.

6 Acton, *op. cit.*, «Nationality», p. 296.

7 Acton, *op. cit.* p. 295.

Agir par soi-même

Mathieu Thomas
Bibliothécaire

JEAN LAMARRE

**MAURICE SÉGUIN :
HISTORIEN DU QUÉBEC
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**
Québec, Septentrion, 2018, 162 pages

«**P**ublier ou périr» : quiconque est le moins familier avec le monde universitaire reconnaîtra aisément cette expression traduite de l'anglais (*Publish or perish*). Au fil du temps, cette exhortation à toujours publier davantage afin de faire avancer sa carrière est devenue une sorte de mantra, tant et si bien qu'aujourd'hui, on a peine à imaginer qu'un professeur publiant peu puisse faire rayonner ses idées. Il suffit pourtant de se remémorer l'historien Maurice Séguin (1918-1984) pour réaliser que cela est bel et bien possible ; en effet, malgré une production écrite somme toute minime, Séguin a eu une influence déterminante sur la façon dont les Québécois interprètent leur passé. Il n'est pas exagéré d'affirmer que de par son approche, il a révolutionné l'étude de l'histoire du Québec et du Canada.

L'occasion de son centième anniversaire de naissance a donné à l'historien Robert Comeau l'idée d'un livre rappelant non seulement qui était Maurice Séguin, mais pourquoi ses analyses demeurent d'actualité pour le Québec contemporain. Pour mener à bien ce projet, Comeau s'est tourné vers le sociologue Jean Lamarre, spécialiste de l'École historique de Montréal. Ce fut un choix heureux. Le résultat des efforts de Lamarre est un bref, mais fascinant, ouvrage de vulgarisation historique.

L'organisation du livre illustre le cheminement intellectuel de Séguin selon un canevas plus ou moins chronologique, en s'attardant sur diverses facettes de sa personnalité et de sa carrière : «L'éducateur», «L'historien», «Le théoricien». Dans le quatrième et dernier chapitre, simplement intitulé «L'explication historique», Lamarre expose comment Séguin a appliqué son cadre théorique aux réalités du passé ; ce faisant, il démontre en quoi les conclusions de Séguin au sujet du Québec et du Canada peuvent s'appliquer à d'autres nations.

Maurice Séguin est né en 1918 en Saskatchewan, de parents cultivateurs récemment arrivés du Québec. L'expérience n'est pas concluante. Dès 1922, la famille fait le chemin inverse, et s'installe dans l'est de Montréal. De santé fragile, il est gardé à la maison pendant deux ans. Lorsqu'il

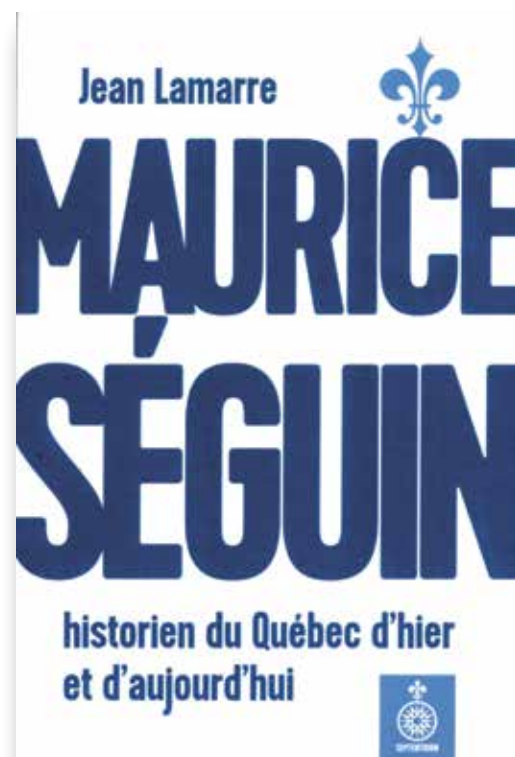
retourne à l'école, il est donc plus âgé que les autres élèves. Avec ses épaisses lunettes et sa nature solitaire, il est vraiment un «être à part», qui compense son manque de sociabilité par une grande curiosité intellectuelle sur «le pourquoi des choses». Puis, au collège Brébeuf, comme tant d'autres, il tire parti des enseignements de François Hertel, qui l'oriente vers une carrière consacrée à l'étude et à l'enseignement.

Il faut dire que, déjà, Séguin ressentait

Séguin développe sa propre philosophie de l'éducation, sorte de «pédagogie active» visant à concilier les approches française et anglo-saxonne. [...] De [Maritain], Séguin reprend notamment la notion d'«agir» : l'éducation viserait à permettre à l'enfant d'«agir par soi-même». Séguin élargira par la suite l'application de ce principe de l'individu à la nation.

l'appel d'une vocation d'éducateur, comme en témoignent ses expériences au sein du mouvement scout où il organise des camps d'été pendant six ans. En s'efforçant de faire vivre aux jeunes des expériences d'«apprentissage de vie» qui lui avaient été inaccessibles, Séguin développe sa propre philosophie de l'éducation, sorte de «pédagogie active» visant à concilier les approches française et anglo-saxonne. Autre influence, Jacques Maritain et l'«humanisme chrétien» des années 1930, qui vise à réconcilier le corps et l'esprit, en synergie pour «atteindre l'équilibre». De lui, Séguin reprend notamment la notion d'«agir» : l'éducation viserait à permettre à l'enfant d'«agir par soi-même». Séguin élargira par la suite l'application de ce principe de l'individu à la nation.

Après un bref passage aux HEC, il s'intéresse à la question du retard économique des Canadiens français, ce qui le mène à proposer à Lionel Groulx son sujet de thèse : la nation canadienne et l'agriculture, de 1760 à 1850. L'histoire économique avait jusque-là été un «genre peu pratiqué» dans nos contrées, et Séguin a le mérite d'avoir su élargir sa recherche tant du côté des sciences sociales que de l'historiographie canadienne-anglaise. Ce travail le conduit à explorer divers thèmes qu'il approfondit ensuite, telles la paysannerie, la conscience nationale de son peuple, les relations entre nations majoritaires et minoritaires. Il se trouve ainsi à heurter de front ce que



Lamarre appelle «le plus grand lieu commun de l'époque», la supposée «vocation agricole» des Canadiens français. Séguin y laisse aussi entrevoir qu'il ne souscrit pas aux explications historiques centrées sur l'individu chères à Lionel Groulx ; pour lui, il est illusoire de penser que ses compatriotes profitent d'une véritable liberté d'action leur permettant d'influer sur leur avenir. Pour comprendre le sort de l'agriculture, et par la suite de l'économie canadienne-française, il faut plutôt chercher du côté de lois universelles du développement, des institutions, des structures. Ce qui nous ramène à l'origine du problème : dans le cas du Canada français, ces structures découlent de la situation politique d'un peuple subordonné à un autre depuis la Conquête. En d'autres termes, nos difficultés économiques trouvent leur origine dans la sphère politique.

Séguin soutient sa thèse en 1947 et est reçu professeur agrégé en 1950. Dès lors, il se consacre presque exclusivement à l'enseignement, influençant de façon déterminante quantité d'étudiants. Comme le rappelle Lamarre, toute sa vie il préfère le contact direct d'un auditoire, d'étudiants ou de collègues, aux «pages à remplir». Cette tendance à éviter la prose, cette retenue, provenait-elle de ce que Robert Comeau appelle un «perfectionnisme paralysant»? Ou faut-il plutôt chercher du côté de la conception qu'avait Séguin de l'écriture, lui qui pensait qu'«un auteur ne devrait écrire qu'un seul livre, qui serait la somme de ce qu'il avait à dire, et que chaque mot, chaque virgule, devrait être essentiel ou supprimé»?

Chez Séguin, ce *magnum opus* (qui ne sera pas publié de son vivant!), ce sera les fameuses *Normes*, édition des notes du cours qu'il donne dès le milieu des années 1950 à l'Université de Montréal. S'il paraît étrange

suite de la page 22

dans sa forme (foisonnement de passages soulignés, alternance entre majuscules et minuscules, configurations de phrases pour le moins singulières...), l'originalité de cet ouvrage réside dans la profondeur de sa réflexion théorique. Pour Séguin, il ne sert pas à grand-chose de vouloir comprendre les faits historiques si on ne les replace pas dans le contexte plus large du passé; de là l'importance d'exposer les normes qui commandent l'évolution des diverses sociétés. Ce «système de normes», cet «idéal-type» est si central à sa pensée qu'il constitue le cœur de son cours sur la civilisation canadienne-française; au bout du compte, à peine 10 % du temps de classe est consacré à appliquer ce cadre d'analyse au contexte du Canada français.

De sa thèse finalement publiée en 1970, de ses *Normes* et de ses rares conférences et articles émanent donc l'«explication historique» qui a fait la renommée de Séguin: la Conquête de 1760 a fait perdre à la nation canadienne-française la maîtrise de son «agir (par soi) collectif», ce qui l'a condamnée à végéter dans une «survivance médiocre». Reprenant les conclusions de lord Durham dans son célèbre rapport, il reconstruit qu'à l'origine des événements de 1837-1838, on retrouve une «guerre entre deux nations», et que cette rivalité demeure le fait déterminant pour expliquer leurs relations subséquentes... quoi qu'en pensent les tenants de l'«illusion progressiste», ces Canadiens français qui s'imaginent que l'Union puis la Confédération ont réglé la question de notre émancipation politique.

Le lecteur non-initié à l'univers de l'historiographie et des théories sur l'homme et la société pourrait éprouver un certain vertige devant l'apparente opacité des idées de Séguin, mais qu'on se rassure, Lamarre parvient à non seulement rendre sa pensée intelligible, mais à nous convaincre de sa pertinence à notre époque. En effet, Séguin croyait l'indépendance du Québec souhaitable, mais difficilement réalisable; il nous fallait d'abord nous défaire de cette

tradition centenaire, cette «aliénation fondamentale, essentielle», qui a habitué «l'immense majorité à accepter comme normale l'annexion». Il fallait aussi surmonter un autre obstacle, celui d'avoir le statut de «nation la mieux entretenue au monde», où les gens ont peur de perdre leur niveau de vie. Pour Séguin, «les forces favorables au statu quo exploitent à fond cette crainte par un véritable matraquage psychologique».

On pourrait penser que derrière ces interprétations se cache une forme de pessimisme. Lamarre l'explique ainsi:

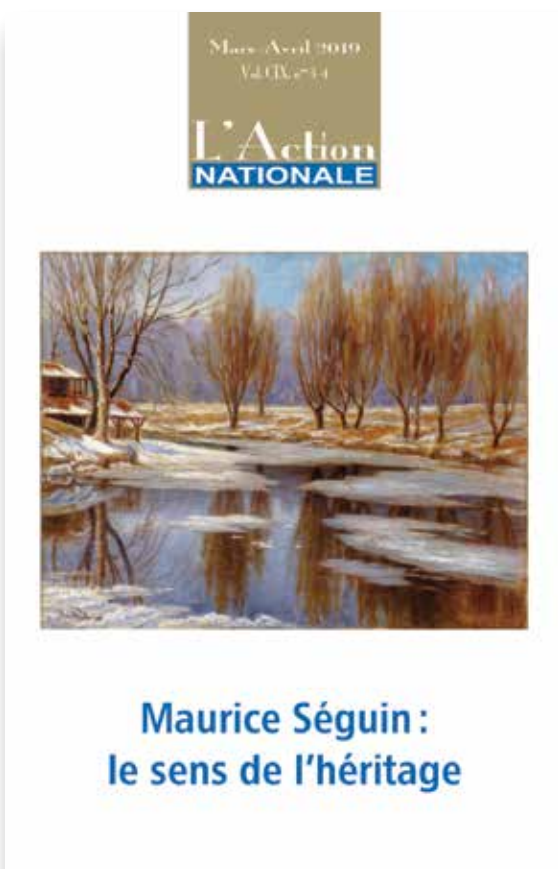
La survivance, plutôt qu'un «miracle», devenait l'expression d'une société structurellement infirme. Et c'est ce qui rend encore plus «noire» cette interprétation, c'est qu'il est, selon Séguin, en même temps impossible à la nation canadienne-française d'échapper aux conséquences structurelles de la Conquête, puis de l'annexion politique, la condamnant ainsi à la médiocrité séculaire.

Cette analyse, si sombre soit-elle, se vérifie aisément au sein du Québec contemporain (un exemple parmi tant d'autres, quoique déjà un peu daté, est le célèbre film *Le confort et l'indifférence* de Denys Arcand, qui a suivi le cours sur les normes). Et pourtant, on s' imagine mal pourquoi Séguin aurait

consacré tant d'efforts à faire comprendre à ses compatriotes quelles sont les «causes profondes du mal qui ronge son pays» s'il avait vraiment pensé qu'il n'y avait aucun espoir. «Survivre n'est pas vivre», affirmait-il.

En rompant avec les traditions dominantes de l'historiographie de son temps, puis en jetant les jalons de l'École de Montréal, Maurice Séguin a opéré une rupture salutaire: désormais, les Québécois pourront s'inspirer d'une interprétation cohérente et lucide de leur destin national. Lire *Maurice Séguin: historien du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, ce n'est pas seulement se replonger dans l'histoire intellectuelle du Québec, c'est se munir d'outils permettant d'appréhender une ère où les chimères du passé tendent à refaire surface. ❖

En rompant avec les traditions dominantes de l'historiographie de son temps, puis en jetant les jalons de l'École de Montréal, Maurice Séguin a opéré une rupture salutaire: désormais, les Québécois pourront s'inspirer d'une interprétation cohérente et lucide de leur destin national.



**Les actes du Colloque Maurice-Séguin
tenu le 7 décembre 2018
à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont
été publiés dans le numéro Mars-Avril 2019
de L'Action nationale**

Robert Laplante, Denis Monière, Jean Lamarre, Yvan Lamonde,
Robert Comeau, Bruno Deshaies, Félix Bouvier, Josiane Lavallée,
Nino Gabrielli, Martine Ouellet

**Disponible à la boutique:
actionnationale.quebec**

La perte des repères, un mal contemporain

Céleste Carpentier

Candidate à la maîtrise en littératures de langue française à l'Université de Montréal

MARIE-HÉLÈNE VOYER

TERRAINS VAGUES. POÉTIQUE DE L'ESPACE INCERTAIN DANS LE ROMAN FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS CONTEMPORAIN

Montréal, Éditions Nota Bene,
collection La ligne du risque, 2019,
274 pages

Dans *Terrains vagues*, un essai issu d'une thèse de doctorat réalisée à l'Université Laval sous la direction d'Andrée Mercier et la codirection d'Élisabeth Nardout-Lafarge, Marie-Hélène Voyer tente de circonscrire les enjeux clés de la littérature romanesque des années 1990 à 2010. Pour ce faire, elle étudie la *poétique de l'espace incertain*, caractérisée par la thématisation d'une «habitabilité malaisée du territoire», exploitée le plus souvent «sur un mode désenchanté» (p. 17). À l'issue de l'essai, on comprend que le mal contemporain, c'est la perte des repères, qui insinue tour à tour angoisse, confusion, dépaysement, dérèglement, illisibilité, ambivalence et tant d'autres malaises au cœur de toute tentative d'habiter le monde.

Le livre s'ouvre sur une citation de Georges Perec: «L'espace est un doute.» Selon Voyer, ce postulat révélateur contient vraisemblablement l'essence de la problématique contemporaine de l'espace qu'elle cherche à cerner. Ainsi, son corpus principal se compose de près d'une vingtaine de «romans du doute» (p. 294) recueillis tant dans le bassin français que québécois.

Terrains vagues se découpe en huit chapitres étendus sur trois parties. La première partie est dédiée aux espaces du «malaise». Dans le chapitre 1, Voyer s'intéresse à la figure de la maison dans *Au plafond* (1997) d'Éric Chevillard et *Tarmac* (2008) de Nicolas Dickner. Elle examine de plus près la «mise en scène de la marginalité et de l'exclusion» (p. 55) alors que, dans le premier roman, le personnage principal porte une chaise à l'envers sur sa tête et que, dans le second, Rivière-du-Loup devient le revers de la ville de Tokyo. Un «bascullement généralisé des certitudes» (p. 50) s'effectue donc dans ces deux romans où «se négocie la difficile appropriation d'un espace habitable, [d]e ce lieu de vie rassurant et sécuritaire» (p. 55) que représente normalement la maison.

Au chapitre 2, Voyer se penche sur les figures de la frontière et du seuil avec les

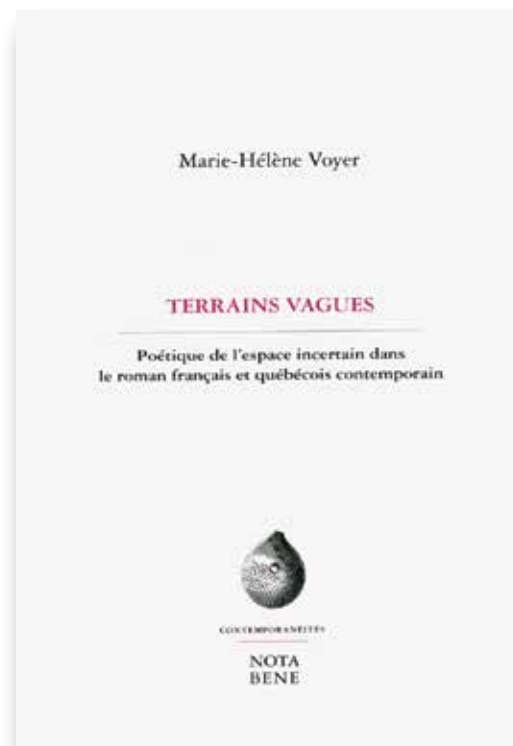
romans *Mon grand appartement* (1999) de Christian Oster et *Document 1* (2012) de François Blais qui thématisent le déplacement et le voyage dans un «rapport décalé, périphérique aux lieux» (p. 99). En effet, selon Voyer, le sujet contemporain est confronté à l'«impossibilité [de] s'inscrire véritablement comme explorateur» dans notre monde «écrit, filmé, photographié, raconté et cadastré jusqu'à saturation» (p. 92).

Le constat de Voyer sur la littérature contemporaine nous amène à envisager de la même façon la perte générale de cadres dans le monde contemporain : les textes et les images saturent nos vies, les savoirs se multiplient et se bousculent, et tous ces objets, ces signes, ces idées se manifestent dans une absence totale de hiérarchie.

Le chapitre 3 s'attarde à la figure de la *ville-labyrinthe* dans *Bureau universel des copyrights* (2011) de Bertrand Laverdure et *Music-Hall!* (2002) de Gaétan Soucy où «des personnages errent dans un espace urbain qui se reconfigure continuellement, un espace marqué par la disjonction et l'oubli» (p. 51). Renversement, malaise et dépaysement sont ainsi à l'honneur dans la première partie de l'ouvrage.

La deuxième partie se consacre aux espaces «reconfigurés par le rapport aux temps», plus précisément à travers les thèmes de la mémoire et de l'oubli. Dans le chapitre 4, Voyer s'intéresse à «la figure de la ruine», qui «dit l'impossible maîtrise du sujet sur le temps et le travail de sape qu'il opère sur l'espace» (p. 166). Elle croit de ce fait que la ruine «constitue la figure par excellence d'une crise qui affecte tout autant l'espace que le sujet, aspirés par le mouvement de leur propre disparition» (p. 169). Deux romans mettant en scène des personnages héritiers font l'objet de l'analyse: *Splendid Hôtel* (1986) de Marie Redonnet, où la narratrice tente de remettre sur pied l'hôtel en complète décrépitude qu'elle a héritée de sa grand-mère, et *Les cintres* (1993) d'Emmanuel Adely, dans lequel le narrateur, tentant également de restaurer la résidence familiale, se prostitue pour parvenir à ses fins.

Le chapitre 5 fait place à *Un temps de saison* (1994) de Marie Ndiaye et *Le ciel de Bay City* (2008) de Catherine Mavrikakis, ainsi qu'à leurs rapports à la *spectralité*. Dans ces deux romans, «l'espace habité [...] se présente d'abord comme un espace hanté,



comme le lieu d'une médiation complexe entre une mémoire vacillante et une identité problématique.» (p. 235) En ce sens, la figure du spectre devient une «figure de la mémoire et de la porosité (temporelle, spatiale et identitaire).» (p. 208)

Avec *Ruines-de-Rome* (2002) de Pierre Senges et *Les Baldwin* (2002) de Serge Lamothe, le chapitre 6 circonscrit l'imaginaire de la fin dans ces romans aux «géographies bouleversées» (p. 164), au «rapport singulier, inquiet, à l'espace» (p. 241). Effectivement, Senges établit un contexte *préapocalyptique* tandis que Lamothe construit un univers *posthistorique* (p. 243). Ainsi, cette deuxième partie de l'essai montre comment la ruine, le spectre et la fin mettent de l'avant «la dimension éphémère de tout lieu» (p. 279).

Au sein de la troisième partie, Voyer investigate les espaces «brouillés par les défauts de la perception», soutenant que «la poétique de l'espace incertain se construit [...] sur les défaillances et les ratés du procès perceptif, source de tous les brouillages, les distorsions et les confusions que le sujet projette sur l'espace qu'il perçoit et décrit» (p. 287). Au chapitre 7, l'auteure présente *Villa Bunker* (2009) de Sébastien Brebel et *Sous béton* (2011) de Karoline Georges, des romans où l'intrigue se déploie dans des lieux carcéraux qui limitent la perception des narrateurs. Inversement, *Infiniment petit* (2002) de Patrick Chatelier et *Compression* (2009) de Nicolas Bouyssi, analysés dans le chapitre 8, mettent en scène des personnages au «comportement ambigu [qui] témoigne de l'absence de limites, de contours entre leur corps et l'espace» (p. 288). En ce sens, ces romans proposent des univers caractérisés par une «illimitation» (p. 289) perceptive.

L'enracinement québécois d'Issenhuth

Françoise Bouffière
Orthopédagogue

JEAN-PIERRE ISSENHUTH

LE JARDIN PARLE

Montréal, Éditions Nota Bene,
collection La ligne du risque, 2019,
269 pages

Les livres sont solidaires. Ils ont cette capacité d'ouvrir la porte au suivant. Le désir de connaître Jean-Pierre Issenhuth m'a été transmis par la lecture d'*Exercices d'amitié* (*Les Cahiers de lecture*, «La littérature est un exercice d'amitié», printemps 2017), l'un des derniers essais d'Yvon Rivard dans lequel ce dernier cite cet ami né en 1947 à Troyes, arrivé en 1969 au Québec sans pratiquement ne jamais en être reparti, jugeant visiblement le terreau propice à son enracinement.

Jean-Pierre Issenhuth est mort en 2011. Il nous laisse ses écrits empreints d'un regard unique sur tout ce qui l'entoure, une capacité totale de présence au monde et sa quête pour le traduire en toute humilité. Les lecteurs de ses carnets (*Le cinquième monde*, *Chemins de sable*, *La géométrie des ombres*, *Le petit banc de bois*) seront heureux de retrouver l'âme de cet écrivain dans ce livre présenté par François Hébert. *Le jardin parle* regroupe une centaine de textes éclectiques : notes, réflexions, poèmes, nouvelles et lettres, dont une correspondance avec Pierre Vadeboncoeur, le tout regroupé par la femme de l'essayiste. Cet éventail d'écritures offre une occasion de rester encore un peu avec ce jardinier-poète, critique littéraire et membre du comité de rédaction de la revue *Liberté*, grand lecteur passionné par la physique et l'agronomie, enseignant au secondaire, puis conseiller pédagogique dans Hochelaga-Maisonneuve. Qui était cet homme si polyvalent ?

Explorons les textes en commençant par cerner le jardinier-poète qu'il était.

Dans «La hardiesse du jardinier» (p. 75 à 80), Jean-Pierre Issenhuth affirme qu'un jardinier authentique doit bâtir son propre sol et, pour ce faire, nous dit-il, «il doit commencer par s'instruire en lisant tous les traités d'agronomie et de jardinage, anciens et modernes, traditionnels et biologiques, des *Georgiques* au *Jardin de la mère Michel* en passant par la *Célébration du fumier*». Issenhuth lit tout ce qu'il trouve, y compris *La fécondité du sol* de Hans Peter Rush, livre qu'il qualifie d'hymne à la vie. Vient le temps de passer aux actes et d'enrichir la terre. Évidemment, pas question pour lui d'aller acheter des sacs de compost chez Canadian Tire !

Avant de ce que nous appelons communément «jardiner», Issenhuth ramasse «des piles de vieux journaux le long des rues, des tas de rognures de gazon aux abords des maisons, sous le regard inquiet des occupants et, en automne, des sacs de feuilles mortes par centaines» (p. 76). Il faut lire ce texte pour comprendre jusqu'où peut aller la patience du jardinier. On saisit dans ces pages ce que «bâtir un terrain» veut dire quand on part d'une route en morceaux où ont été déversées des plaques d'asphalte ! L'aventure se termine bien puisqu'aujourd'hui, nous dit-il :

Le jardin est prêt pour l'hiver. [...] Protégés des premières gelées par le paillis, des milliers de vers y travaillent nuit et jour [...]. Ce sont des élèves modèles, les humains ne leur arrivent pas à la cheville. Au-dessus du jardin, rien. C'est directement le ciel où la lune, en montant, au printemps prochain, qui recommencera à tirer les germes aussi fort qu'elle tire la mer (p. 79).

Jardinage et poésie vont de pair pour l'auteur qui nous fait remarquer d'ailleurs que les jardiniers et les poètes ont les mêmes alliés et les mêmes ennemis. Côté alliés : «la patience, l'attention, l'attente, la disponibilité, la vigilance, l'intervention à bon escient.» Côté ennemis : «la négligence, la brusquerie, l'initiative intempestive, l'intervention débridée, l'inattention, la précipitation» (p. 27).

Cet art de vivre, Jean-Pierre Issenhuth le reconnaît dans la littérature québécoise :

«Aujourd'hui, si la collectivité québécoise a un avenir, ce ne peut être dans l'amnésie : elle a derrière elle, dans sa littérature, l'art de vivre qui manque le plus à la planète.»

Quand il s'agit de parler de la poésie et du processus créateur du poète, l'essayiste reste très prudent. Lui qui a été critique littéraire au *Devoir* dans les années 1990 et a tenu une chronique de poésie dans la revue *Liberté* dit préférer «se tourner vers les incertitudes de la physique quantique que du côté des sciences humaines pour éclairer les voies de la création» (p. 208). Comment qualifier la poésie ? Impossible de la penser, nous dit-il, en utilisant à son sujet des mots tels qu'«imagination amoureuse», «expérience de tout l'être».

«La poésie ne fait que passer» (p. 15) offre un exemple de cette expérience. Jean-Pierre Issenhuth y décrit un moment passé dans la nature, dans un bois, quelque part,

en janvier. La prose précise, sobre, issue d'un sens aigu de l'observation capte pour nous le mouvement d'une gélinoite, la transformation de la larve de la coccinelle, etc. L'auteur termine sa page ainsi :

Telle est la vie merveilleuse, la vie qui fuse, établie ici à demeure. Occasionnellement, l'homme passe dans cette vie. Plus occasionnellement encore, la poésie passe dans l'homme. Sa parole – non son écriture – résonne alors à l'unisson du monde, à son cœur même et selon ses rythmes immuables (p. 15).

On ne s'étonnera pas qu'il lui faille entre deux poèmes certains délais, une vie passée à autre chose comme il le recommande, «une série de dépaysements qui cassent toute possibilité d'engrenage, dérèglent tout embryon de système, tuent dans l'œuf l'esprit de suite et la menace d'emprisonnement qu'il fait peser» (p. 208). Issenhuth est persuadé que «la poésie que l'on veut faire, n'est pas celle qui doit être.» Expression fabuleuse qui nous renvoie aux Muses, au génie, au temps, à l'instant qu'il faut saisir avec la patience et la modestie de cet homme.

Les lecteurs de ce recueil trouveront au fil des pages de quoi nourrir leurs intérêts personnels. Comme enseignante, je me suis naturellement intéressée au pédagogue qu'était l'essayiste. Jean-Pierre Issenhuth a été exposé, comme il le dit, à tous les échelons du système scolaire. Il est très critique face à notre art de réinventer la roue en la noyant dans un vocabulaire ésotérique ou ce qu'il appelle généreusement «des métaphores lexicales».

Dans les pages 221 à 228, «Le maître est la clé de tout», l'auteur affirme que le succès de l'élève réside dans la qualité de présence des enseignants, ceux qui sont totalement





Terrains vagues

suite de la page 24

Dans cet essai, l'une des grandes forces de Marie-Hélène Voyer, c'est de capturer l'essence des textes. En effet, le lecteur de *Terrains vagues* a le sentiment de connaître étroitement le corpus tant la présentation des romans est experte, tant l'analyse des grands axes est limpide. Néanmoins, on peut lui reprocher d'avoir délaissé la micro-analyse à de multiples occasions; Voyer cite abondamment son corpus et en de longs paragraphes, mais offre peu de retours sur ces citations alors que l'essai aurait gagné à entrer davantage dans ce type de détails.

Intuitif et convaincant, *Terrains vagues* cerne avec justesse certains enjeux cruciaux de la littérature contemporaine. Si les formalités et la rigueur de la thèse vous rebutent ou si le temps vous manque, je recommande tout de même fortement la lecture de la conclusion (elle tient en moins de quarante pages), qui synthétise efficacement le propos, cible plus spécifiquement les enjeux et ouvre des perspectives prometteuses. En effet, dans sa conclusion, Voyer propose une réflexion pour le moins intéressante sur le *déficit d'autorité* qui caractérise la contemporanéité:

[...] la représentation de l'espace incertain est assurée par la mise en scène d'un monde en déficit d'autorité (des frontières, des cadres spatio-temporels, des objets, des savoirs, de la mémoire, de la perception). Elle témoigne d'un monde sans repères stables et dit la nécessité de

repenser et de reconstruire «un rapport à l'espace dans [d]es situations *a priori* instables, nouvelles ou précaires». Dans ces romans, le sujet se voit en effet contraint d'user de ruses et de stratégies inventives, voire transgressives, pour mettre en forme le chaos et transcender le caractère inhabitable de l'espace qu'il habite (p. 400).

Le constat de Voyer sur la littérature contemporaine nous amène à envisager de la même façon la perte générale de cadres dans le monde contemporain: les textes et les images saturent nos vies, les savoirs se multiplient et se bousculent, et tous ces objets, ces signes, ces idées se manifestent dans une absence totale de hiérarchie. Pensons également aux libertés individuelles, aux technologies, aux industries et aux moyens de transport qui nous ouvrent les portes sur un monde décloisonné et, de ce fait, en perte d'exotisme. Nos vies se déstructurent et, pour certains, ce processus a des conséquences fatales.

Effectivement, Voyer souligne que, dans les romans contemporains, ce nouveau rapport instable à l'espace est synonyme de violence: «la perte des repères spatiaux, temporels et cognitifs se dessine [...] comme la trame de fond d'un malaise latent qui ne trouve sa résolution que dans le désir de disparition du sujet et la mise en acte de la destruction d'un monde aux repères fragiles» (p. 405). Avec toutes ces violences destructrices qui envahissent notre actualité, des violences faites envers soi-même, envers l'autre et envers notre environnement, nous pouvons sans doute affirmer que *la poétique de l'espace incertain* appartient bien à notre époque. ♦



Le jardin parle

suite de la page 25

dans ce qu'ils font, ceux avec qui «rien ne fait écran entre eux et la classe, ni ne diminue leur élan, leur contagion, leur disponibilité, leur attention.» Avec raison, il reproche à l'école de vouloir s'adapter à tout, d'être à la remorque de besoins qui ne sont pas les siens (ceux des parents, du marché, des priorités politiques, de l'opinion publique, des sondages, etc.). La croissance de l'élève, dit-il, est «tributaire du bain dans lequel on plonge les esprits». C'est pourquoi «L'école devrait s'intéresser à la qualité de ce bain plutôt que sur les stratégies à déployer pour atteindre les objectifs pédagogiques.» (p. 228) Issenhuth s'en prend également aux concepteurs de programmes. Les pages 83 à 89, «Préparez vos mouchoirs! Ou le nouveau programme optionnel de Français pour les 4^e et 5^e années du secondaire», lui donne une belle occasion de mettre en évidence la bêtise d'un programme optionnel de français intitulé «Les projets de communication» où, dit-il:

[...] l'élève est libre d'atteindre le degré de performance qu'il veut. L'ampleur de la tâche relève de sa fantaisie, la durée du projet aussi. Le maître est surtout là pour l'aider à préciser son feeling, pour booster son vécu en cours de route, pour l'éclairer socio culturellement (p. 85).

C'est à lire, car bien que l'on puisse prétendre que cela se passait à l'époque pendant laquelle Monsieur Claude Ryan était premier ministre de l'Éducation, cela ne change rien au fait que «pendant ce temps-là, les élèves du secteur privé continueront à suivre des cours de littérature solides et formateurs, qui leur ouvriront des fenêtres sur l'espace et le temps» (p. 89).

Un dernier texte a retenu mon attention. Je voulais savoir comment cet amoureux du Québec (cela paraît dans ses correspondances avec Pierre Vadeboncoeur) s'était situé face à la question nationale, celle d'un Québec privé de la pleine possession de ses moyens. On en a un aperçu dans les pages de «En quête d'un art de vivre» (p. 109 à 112). Jean-Pierre Issenhuth y raconte ses débuts chez nous, gagné par l'effervescence qui régnait au pays à cette époque. Il dit avoir été convaincu de la juste cause de l'indépendantisme par un

ami membre du FLQ. Mais, parallèlement à son travail d'enseignant, il œuvre en milieu populaire et se frotte à «une misère multiforme pour laquelle, à ce moment-là, on pouvait imaginer une solution politique». L'homme de gauche a beau aimer le Québec et maudire le système français qu'il a fui, les programmes que les partis agitent ne lui semblent pas de nature à rapprocher les différentes sociétés qu'il perçoit chez nous. Il déclare:

Je voyais une bourgeoisie intellectualisante, cachée derrière le drapeau de la souveraineté, qui allait prendre une revanche temporaire sur une bourgeoisie affairiste qui s'était toujours moquée d'elle, et l'échange aurait lieu très loin de la société des sans-pouvoirs où j'évoquais (p. 111).

En se cantonnant dans une analyse gauche/droite, il y a quelque chose qui lui a échappé puisqu'il écrit: «La campagne référendaire m'a trouvé dans le même état que l'élection de 1976. J'ai voté non.» Il ajoute: «en regard des périls qui menacent la planète, la question nationale me paraît lilliputienne» (p. 111). Plus à l'aise dans la littérature que dans le politique, il avoue que bien des aspects du Québec lui échappent. Il ne comprend pas pourquoi les Québécois ont honte de leur passé. En grand lecteur, Jean-Pierre Issenhuth retrouve sa zone de confort en lisant *Jean Rivard* d'Antoine Gérin-Lajoie et nous dit «avoir su alors qu'on avait rêvé ici un art de vivre à ma convenance, une harmonie entre les rêves, les sentiments, les pensées, les décisions, les projets, les actes, le sol, les lieux et les moments» (p. 112). Cet art de vivre, «d'occuper la terre le plus intelligemment possible», c'est ce qu'il a trouvé au Québec, ce qui manque le plus à la planète, nous dit-il. Cet art de vivre, Jean-Pierre Issenhuth le reconnaît dans la littérature québécoise: «Aujourd'hui, si la collectivité québécoise a un avenir, ce ne peut être dans l'amnésie: elle a derrière elle, dans sa littérature, l'art de vivre qui manque le plus à la planète.» (p. 112)

Je vous laisse en compagnie de cet homme assez original, au style remarquable et de mon côté, avec une envie de lire Henri David Thoreau qu'Issenhuth considère comme un maître égal à Eckhart. Quand je vous disais que les livres sont solidaires! ♦

La défaite du romantisme écologique

Daniel Gomez
Chef de pupitre politique

DIMITRI DE BOISSIEU

BOLIVIE : L'ILLUSION ÉCOLOGISTE

Montréal, Écosociété, 2019,
305 pages

Dimitri de Boissieu est écologue de formation. Il a travaillé en France, en Amérique latine et au Niger. C'est un «écosocialiste» dont la préoccupation première est la transition écologique de nos sociétés. Il dit s'avouer découragé par l'état environnemental d'une bonne partie de la planète, notamment dans les pays développés. Il décide alors d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte, pourrait-on dire. Il choisit la Bolivie d'Evo Morales et d'Alvaro Garcia Linera comme lieu d'observation de la transition vers «l'écosocialisme», un socialisme vert en somme. L'élection d'Evo Morales, autochtone ouvertement socialiste et se réclamant de l'écologie, avait suscité beaucoup d'espoir dans le monde «vert». Morales valorisait les cultures ancestrales des peuples autochtones et identifiait le capitalisme comme cause principale du sacage de la planète, plaidant pour le «vivre bien» en harmonie avec la nature dans le respect de la «Pachamama» (la Terre-Mère), cette divinité andine choyée par les peuples des hautes terres. Un tel discours a de quoi attirer tous les babas cool de la planète vers le pays où fut exécuté Che Guevara il y a déjà quelques années.

Notre écolo part donc, sac à dos on imagine, en pays andin. Il traverse le corridor de conservation Amboro-Madià, région, selon lui, parmi les plus riches de la planète pour son exceptionnelle biodiversité. Il cherche à voir une Bolivie qui aurait réussi à inventer un système différent de celui que nous connaissons en Occident, un système «moins destructeur, moins polluant et plus respectueux des minorités» (p.17). De Boissieu parcourt ainsi une dizaine d'aires protégées boliviennes et s'attarde à La Paz, la capitale bolivienne, pour essayer de comprendre ce qui s'y passe en matière environnementale. Il interviewe cent-vingt personnes engagées dans la protection de la nature tant au niveau gouvernemental que communautaire. Il rencontre des chercheurs, des fonctionnaires, des militants et de simples citoyens.

Le thème central de l'essai est la démarche écologique bolivienne qui tend à s'articuler autour du *vivre bien*, soit une vie en équilibre, en harmonie et intégrée avec

tout ce qui existe dans la nature et dans le cosmos, y compris avec les animaux, les plantations, la Terre-Mère (la Pachamama), l'eau, le «Père soleil», car «L'harmonie avec la Terre-Mère et avec le cosmos implique de vivre selon les cycles de la nature et non contre» (p. 51). On conviendra qu'une telle démarche comporte une bonne dose d'ésotérisme. Quoi qu'il en soit, notre écologue a produit ce qu'il qualifie lui-même de «récit de voyage», plaisant à lire. Un travail impressionnant et qui lui a pris plusieurs mois. Et pour quel résultat?

À court terme, les Boliviens aspirent à consommer et à améliorer leurs conditions de vie. Morales privilégie donc le modèle classique de l'industrialisation pour développer son pays tout en tenant un double discours : productiviste et extractiviste à l'intérieur du pays, écologiste et pachamamiste à l'international. L'on défend l'image romantique de l'indigène écologiste en dehors des frontières et, à l'interne, l'on développe des projets pétroliers, gaziers, agro-industriels, etc.

Un échec, c'est ce qui ressort du pèlerinage de l'auteur qui rêvait d'un paradis écologique. En effet, on a assisté en Bolivie à une lutte entre deux modèles de développement : le premier qualifié de productiviste, et l'autre d'écologiste. Ces deux tendances se retrouvaient dans le gouvernement Morales dès ses origines et c'est le premier qui a nettement imposé sa vision du devenir des Boliviens. Le front extractiviste pragmatique défend un modèle basé sur l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables comme le gaz, le pétrole, l'étain, le zinc, l'argent l'or et maintenant le lithium, minerais de l'avenir. En face, les «pachamamistes» utopiques, tenants du modèle social-écologiste, ne font visiblement pas le poids.

En une dizaine de pages, Dimitri de Boissieu reconstitue les faits qui ont mené à cet échec. Il en ressort un portrait peu flatteur de Morales, de Garcia Linera et de leur gouvernement. Ils ont toujours joué sur deux registres : un modèle productiviste et un modèle écologiste dont le cheval de bataille est la notion de «vivre bien». Tranquillement les écologistes ont été écartés des centres de décision, les initiatives locales ont été suspectes, ainsi



que les pouvoirs locaux, soupçonnés de contre-révolutionarisme venu de l'extérieur. La priorité de l'aile productiviste du gouvernement consiste à faire reculer la très grande pauvreté dans le pays, entre autres, par l'exportation de matière première et de l'énergie pour générer des excédents en faisant fi des dégâts collatéraux sur la nature. Le projet développementaliste est cependant «plus facile à mettre en œuvre et électoralement plus payant que celui du *vivre bien*, qui est bien plus complexe, moins populaire, plus exigeant, qui nécessite d'être inventif, d'être patient, de prendre le temps de penser l'action» (p. 294).

À court terme, les Boliviens aspirent à consommer et à améliorer leurs conditions de vie. Morales privilégie donc le modèle classique de l'industrialisation pour développer son pays tout en tenant un double discours : productiviste et extractiviste à l'intérieur du pays, écologiste et *pachamamiste* à l'international. L'on défend l'image romantique de l'indigène écologiste en dehors des frontières et, à l'interne, l'on développe des projets pétroliers, gaziers agro-industriels, etc. Évidemment, les environmentalistes mettent des bâtons dans les roues. Il convient donc de les affaiblir et «on invoque sans cesse la priorité nationale. Les enjeux du pays passent au-dessus des enjeux internationaux» (p. 296).

Il faut ajouter qu'une autre préoccupation de Morales semble être de se maintenir au pouvoir à tout prix. Actuellement il vient de remporter un quatrième mandat, de façon on ne peut plus suspecte et après avoir modifié la constitution malgré l'opposition d'une majorité de Boliviens. L'image idéalisée du bon autochtone défenseur de la



Bolivie
suite de la page 27

nature cède le pas à celle plus classique d'autocrate sud-américain. Et cette tendance n'est pas près de régresser puisque tout récemment *La Presse* notait :

Enfin, les gigantesques incendies qui ont ravagé en août et septembre une zone presque de la taille de la Suisse ont provoqué l'indignation des peuples indigènes, qui accusent Evo Morales d'avoir sacrifié la Pachamama, la Terre mère en langue quechua, pour étendre les terres agricoles et augmenter la production de viande destinée à la Chine. Les défenseurs de l'environnement mettent en cause une récente loi autorisant une augmentation de 5 à 20 hectares de la déforestation par brûlis (20 octobre 2019).

On l'aura deviné, de Boissieu est désabusé. «En Bolivie, les marxistes au pouvoir torpillent la Pachamama!» Il reconnaît certes que sous Morales les Boliviens ont amélioré leur niveau de vie, tant au niveau économique que démocratique. Les événements récents pourraient remettre en question la dimension démocratique.

tique. L'incontestable progrès économique s'est fait en oubliant les préoccupations écologistes, qui étaient la marque de commerce du nouveau pouvoir bolivien.

La Bolivie d'Evo Morales n'a pas inventé une nouvelle trajectoire écosocialiste, comme certains aimeraient à le penser. Elle reste accrochée au dogme de la croissance économique et du développement, toujours érigé comme valeurs suprêmes de nos vies et de nos projets. La transition écologique ne s'y amorce pas et n'intéresse aucunement la vieille garde au pouvoir qui reproduit le modèle de développement des pays industrialisés (p. 301).

Vieille garde qui reproduit aussi les modèles politiques sud-américains, pourrions-nous ajouter.

Finalement, l'auteur souhaiterait avoir le meilleur des deux mondes: une société de consommation, mais non redevable de pratiques extractivistes, non appuyée sur le saccage de la terre et l'extraction des matières premières, et un monde plutôt «pachamamiste» dans lequel le développement serait suffisant pour permettre à chacun d'accéder au *vivre bien* sans affecter l'environnement. Un monde à inventer somme toute. À l'heure où les énormes gisements de lithium que contient le sol bolivien lui assurent une rente assez consistante, on devine que l'équation sera plus en plus difficile à résoudre. ♦

Un abonnement à L'Action nationale permet d'approfondir les problématiques auxquelles nous sommes confrontés



Élections 2018
Horizon et perspectives



L'expansion du Canada
Adhésions ou annexions?
Québec Circus
Une primeur de Christian Saint-Germain



Brevit
Entre l'arbre et l'écosse
Canada français
Pour une repolitisation



Maurice Séguin :
le sens de l'héritage



Intelligence publique
La tête dans les nuages



Gazoduc
Saguenay,
le gaz et le non-sens



Immigration
Qui contrôle quoi?



L'identité constitutionnelle
autochtone

L'écologie solidaire

Omer Chouinard
Professeur, Université de Moncton

LOUIS FAVREAU ET LUCIE FRÉCHETTE
**SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE. ÉCOLOGIE,
ÉCONOMIE ET FINANCE
SOLIDAIRE**

Québec, Presses de l'Université du
Québec, 2019, 200 pages

Le livre de Louis Favreau et Lucie Fréchette est composé d'une préface d'André Beaudoin, secrétaire général de l'Union de producteurs agricoles – Développement international (UPA-DI). L'originalité du livre est de nous montrer que le lien entre la solidarité internationale et le phénomène des changements climatiques est à l'ordre du jour plus particulièrement depuis les dix dernières années. De plus, ce livre est illustré de multiples exemples, riches d'enseignement, autant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Dans l'avant-propos, André Beaudoin nous présente le défi écologique en faisant un lien étroit entre la question des inégalités et l'avenir des écosystèmes. Favreau et Fréchette, quant à eux, enchainent en nous parlant d'une nouvelle alternative depuis dix ans soit la finance solidaire consacrée aux économies de proximité du Sud et de la transition écologique avec la COP21 de 2015. Le chapitre 1 met en avant-plan la solidarité internationale et le développement des communautés à l'heure de l'urgence climatique; le chapitre 2 nous parle des initiatives porteuses de développement des communautés dans le monde, axées sur des inspirations pour la solidarité internationale d'ici; le chapitre 3 nous entretient sur la coopération québécoise avec le Sud en mettant l'accent sur les nouveaux habits de la solidarité internationale; le chapitre 4 se concentre sur la solidarité internationale québécoise en insistant sur l'espace des possibles ouvert par la finance solidaire; le chapitre 5 approfondit la coopération nord-sud en la qualifiant de territoire méconnu de la solidarité économique; et enfin, le chapitre 6 nous fait une synthèse de la solidarité internationale de proximité en sous-titrant: économie, écologie et finance solidaire.

Les auteurs, en s'appuyant sur le bouquin *Green Deal* d'Alain Lipietz (2012), soulignent que nous sommes aujourd'hui à un tournant en nous disant que:

[...] l'urgence écologique, à la suite de la COP21, est devenue une question plus décisive, celle qui peut en structurer bien d'autres. Et la bonne nouvelle c'est que les solutions à la crise écologique sont des solutions à la crise économique. [...]

la transition sociale-écologique crée de la richesse, des entreprises, et de l'emploi dans une économie qui est celle de l'avenir et qu'on retrouve notamment dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports en commun débarrassés des énergies fossiles, la construction des infrastructures routières entre villages ou leur électrification par le solaire, etc. (p. 13) [Le caractère gras est des auteurs.]

Les auteurs poursuivent sur la coopération internationale en disant:

En coopération internationale de proximité, les OCI (organisations de coopération internationale) les plus expérimentées misent sur le potentiel des secteurs coopératif et associatif pour créer de l'emploi dans la production de biens et le développement de services collectifs permettant de s'engager dans la lutte contre l'insécurité alimentaire (commercialisation collective de produits de la terre) ou dans l'électrification des villages par le solaire pour ne nommer que ces priorités (p. 16).

Les auteurs insistent fortement sur l'importance de l'agriculture familiale et l'agroforesterie dans les pays du Sud qui, selon eux, est «un créneau déterminant pour créer de l'emploi dans des sociétés où les communautés rurales constituent le bloc majoritaire de leur population» (p. 19). Qui plus est, les auteurs poursuivent en démontrant le potentiel des énergies renouvelables:

Outre l'agriculture et la gestion durable des forêts, les créneaux ayant potentiels de changements structurels vers une économie plus sobre en carbone ont trait à la mise en œuvre d'autres sources d'énergie que les fossiles, c'est-à-dire des fermes éoliennes, des ateliers de production de panneaux solaires et de batteries de stockage, de transformation de résidus agricoles et forestiers en biomasse, la construction de petits barrages hydroélectriques (p. 19).

Pour illustrer leurs propos, les auteurs montrent que le Fonds d'investissement solidaire international solidaire international du Québec (FISIQ), qui regroupe plusieurs fonds de solidarité, d'économie solidaire et de coopération nord-sud, est né en 2014: le FISIQ finance des projets d'économie de proximités faibles en carbone telles l'agriculture familiale, l'agroforesterie et les sources d'énergie alternatives aux sources fossiles, ce qui constitue selon les auteurs un changement de paradigme favorisant «la recomposition du développement local autour du "plus durable" et du "plus intégré" dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux» (p. 41). L'originalité du FISIQ, avec la finance solidaire et son rôle

Initiatives

Solidarité internationale

Écologie, économie
et finance solidaire



Louis Favreau
Lucie Fréchette

Préface de
André Beaudoin

Presses
de l'Université
du Québec

dans le développement et la transition écologique de l'économie, est d'intervenir «[non] plus seulement dans le microcrédit et dans la petite mutuelle d'épargne et de crédit, mais plutôt dans les prêts pour soutenir un développement des petites et moyennes entreprises [collectives] du Sud» (p. 72).

Les auteurs laissent aussi entrevoir en arrière-scène des sources d'inspiration visant «à rétablir des économies de proximité et à rendre des communautés plus autonomes grâce aux énergies renouvelables» (p. 25). En s'inspirant de Bénédicte Manier (*Un million de révolutions tranquilles*, 2016), les auteurs font l'étalage de multiples exemples. On y mentionne des «alternatives qui foisonnent depuis trois décennies et ne cessent de se développer au Nord comme au Sud» (p. 26). On souligne en particulier les cuisines collectives et les jardins collectifs qui, avec le soutien d'ONG, «tentent [...] de s'inscrire le plus possible dans des réseaux de circuits courts favorisant le développement d'économie d'activités génératrices de revenus» (p. 27). Également, on souligne le fait que les énergies «renouvelables» telles que le solaire, la petite hydraulique, l'éolien... «sont l'option la moins chère» en Afrique, là où de nombreuses «OCI du Québec sont présentes» (p. 29). Les auteurs constatent dans ces divers projets appuyés par la finance solidaire «des lignes directrices communes au Nord comme au Sud», «soit la prise en charge de l'urgence écologique autour de deux axes centraux qui sont» comme le soulignait Alain Lipietz «agriculture/alimentation/santé d'une part et énergie/climat/santé d'autre part» (p. 41-42). Dans ce contexte, l'approche de la finance soli-

Solidarité internationale

suite de la page 29

daire, dans la foulée du regroupement de plusieurs Fonds par le FISIQ, serait «devenue encore plus pertinente» suite aux «restrictions budgétaires structurelles du financement public au Nord comme au Sud et de systèmes de crédit sélectifs fondés sur les institutions bancaires privées» (p. 75). [Le caractère gras est des auteurs.]

En résumé, le FISIQ en tant que levier de développement durable et de finance solidaire des communautés du Sud et de leurs organisations travaille sur trois fronts: social, «[pour] fédérer les initiatives locales sur les plans sectoriel, national et transfrontalier»; économique, «[pour] favoriser l'organisation économique des communautés par des entreprises collectives (coopératives) et du coup leur représentation politique»; environnemental, «[pour] entreprendre le virage écologique dans toutes les communautés concernées» (p. 96).

Les auteurs soulignent aussi que «l'enjeu des prochaines décennies» est de «nourrir de façon écologique» (p. 123), en étant «plus créateur d'emplois» (p. 128). Il faut selon eux «restaurer la capacité de production alimentaire locale dont une bonne partie peut être destinée aux villes plutôt qu'à l'exportation» (p. 129). De plus, en terminant, ils nous indiquent «les chemins pour arriver» (p. 129) à la transition sociale-écologique en tant que nouveau modèle de développement.

Ce nouveau modèle de développement de la transition sociale-écologique a un prérequis soit un État interventionniste, mais progressiste ce qui signifie un État social-écologique. Au Nord, ceci comprend «une fiscalité écologique de certains États», «des villes européennes exemplaires avec leurs écoquartiers et leurs réseaux de transport en commun électriques; des universités, des fondations, des gouvernements locaux qui désinvestissent des énergies fossiles et misent sur les renouvelables, etc.» Au Sud, «se débarrasser des semences OGM» comme l'a fait le Burkina Faso; «construire une grande muraille verte [de 7600 km de long et 15 km de large, traversant 12 pays africains, qui s'étendrait de la Gambie sur l'Atlantique

à Djibouti sur l'océan Indien] pour stopper la désertification»; la prise en charge de «l'électrification des villages et de la commercialisation de leurs produits», au moyen du solaire, et ce par les organisations paysannes (p. 133-134).

Les auteurs continuent sur une note d'espoir: «Nous avons donc raison d'espérer en nous disant que changer le monde s'évalue beaucoup mieux sur une longue période. Aujourd'hui et demain, c'est l'arrimage de la transition écologique au progrès social qui constituera la conquête sociale la plus déterminante des prochaines décennies du XXI^e siècle.» Pour ce faire, ils sont clairs: «une première et déterminante mobilisation» est de «sortir du pétrole et sortir l'argent placé dans cette vieille aventure au profit des énergies renouvelables» (p. 135). Ils concluent en insistant sur le fait que:

[...] l'utopie mobilisatrice du XXI^e siècle est celle d'un *New Deal* écologique et social comme il y a eu un *New Deal* au XX^e siècle fondé sur les conquêtes sociales du syndicalisme agricole, du monde ouvrier, du mouvement des femmes et du mouvement coopératif. Pour le XXI^e siècle, c'est la trajectoire écologique des mêmes mouvements et de nouvelles associations de citoyens qui est en train de devenir une force motrice de notre avenir à tous (p. 135).

En terminant, Favreau et Fréchette nous rappellent les lignes maitresses de leur ouvrage en s'appuyant sur divers experts; qu'il faut «réarticuler des territoires urbain et rural afin de favoriser une agriculture diversifiée capable d'alimenter via des circuits courts de petits centres urbains, tout en misant sur l'agriculture familiale»; qu'il faut «tabler sur la diversité économique [en faisant de la transition sociale-écologique un projet politique] autour de deux axes soit l'axe agriculture/alimentation/santé et l'axe énergie/climat/santé»; qu'il faut «s'investir dans de petits projets qui ont l'ambition de grandir en l'occurrence en économie solidaire par la finance solidaire»; qu'il faut «tabler sur les économies de proximités... en ayant en tête de réinvestir dans le champ de la réflexion stratégique avec l'emploi et la transition sociale-écologique, comme fils directeurs du développement des territoires et des communautés» (p. 148-149). ♦



Gazoduc
Saguenay,
le gaz et le non-sens

**Au cours des 15 dernières années,
L'Action nationale a combattu
victorieusement des projets
énergétiques insensés comme
Le Suroît, Rabaska, le gaz de
schiste, le pipeline Énergie Est et
présentait en juin dernier un dossier
complet sur Gazoduc.**

Tous ces numéros de référence sont disponibles à la
boutique internet de L'Action nationale:

actionnationale.quebec

Q Hydro Québec en transition

Pascal Chevrette
Chef de pupitre, littérature



JEAN-BENOÎT NADEAU ET JULIE BARLOW
BRANCHÉE! HYDRO QUÉBEC ET LE FUTUR DE L'ÉLECTRICITÉ
Montréal, Québec Amérique, 2019, 301 pages

CHRISTINE BEAULIEU
J'AIME HYDRO
Montréal, Atelier 10, 2017, 253 pages

En amorçant ma lecture de *Branchée! Hydro-Québec et le futur de l'électricité*, je me suis un peu senti comme Christine Beaulieu dans *J'aime Hydro*. N'ayant pas de connaissances très élaborées sur la société d'État, et sur l'électricité tout court, j'y ai senti l'occasion d'enrichir ma compréhension de la place qu'HQ joue dans l'économie du Québec et surtout, de la complexité des enjeux énergétiques aujourd'hui. À l'origine de ce projet de livre, les auteurs, Jean-Benoît Nadeau et Julie Barlow, tous deux journalistes, affirment avoir voulu rédiger un ouvrage commémorant les 75 ans de la société d'État. Mais au fil de leurs recherches, ils ont rapidement opté pour une perspective résolument plus «futuriste», comme ils le disent.

Futuriste, car les défis qui se posent actuellement à Hydro-Québec sont titanesques : ils méritaient de faire l'objet d'un ouvrage de vulgarisation grand public et d'éducation citoyenne. La société d'État risque-t-elle de devenir désuète dans l'avenir avec l'avènement de nouveaux modes de production d'électricité ? Comment HQ compose-t-elle avec les nouvelles technologies de l'énergie ? Sur un plan plus stratégique, comment envisage-t-elle ses nouveaux projets de développement, ses exportations et ses ententes, par exemple son contrat avec le barrage de Churchill Falls à Terre-Neuve ? Lorsqu'elle découvre, après avoir vu *Chercher le courant* d'Hugo Latulipe, qu'il en coûte plus cher au Québec pour produire de l'électricité que ce que ça rapporte, Christine, toujours dans *J'aime Hydro*, lance que «c'est urgent que quelqu'un nous explique pourquoi on est en train de faire ces barrages-là!» Et lors d'une audience à la Régie de l'énergie, elle précise son interrogation aux experts en place : «Est-ce que vous pouvez, vous, m'expliquer sur quelle vision d'avenir le gouvernement se base pour continuer à produire de la nouvelle électricité?» (p. 93) C'est à ces questions, et à leurs sous-questions, que répond *Branchée*.

C'est la rencontre des travaux de l'un et ceux de l'autre (l'un ayant écrit plusieurs articles sur le sujet dans *L'actualité*, l'autre ayant entre autres suivi les événements entourant le projet d'HQ de

passer une ligne haute tension à Saint-Adolphe-d'Howard), en plus de voyages effectués à la Baie-James et à la Manicouagan, et aussi dans l'Ouest américain où la stabilité du réseau est beaucoup plus précaire qu'au Québec, ce sont ces motifs qui sont à l'origine de l'ouvrage. L'essai offre dans un premier tiers un portrait détaillé de cette institution initiatrice du Québec moderne pour traiter ensuite des défis qu'elle entend relever en ce 21^e siècle.

RÉSEAU ET EXPERTISE

Les Québécois ont-ils conscience de l'avantage que peut représenter HQ sur la nouvelle scène mondiale en ce qui concerne les enjeux de l'énergie ? Peut-être pas. Mais, grands consommateurs d'électricité et héritiers de cet immense complexe industriel, ils doivent assurément se mettre à jour pour faire face à l'avenir. Aujourd'hui, la société d'État ne peut plus développer des barrages et des lignes de transport comme par le passé. C'est peut-être le projet de la Romaine, sur lequel met le doigt *J'aime Hydro*, qui représente un tournant à partir duquel doit être envisagée la transition décrite par Nadeau et Barlow : l'époque n'est plus au brutalisme des grands barrages de la Révolution tranquille, mais aux énergies renouvelables, à la décarbonisation de l'économie, à l'efficacité énergétique, aux moteurs électriques et à cette tendance de plus en plus affirmée pour l'autoproduction d'électricité. À travers ces bouleversements et «petites révolutions», le réseau demeure l'un des plus fiables de la planète et HQ peut être un joueur-clé dans cette nouvelle donne planétaire.

Les trois premiers chapitres présentent le fonctionnement de la géante, son histoire et les différentes étapes du processus de nationalisation. On y explique le fonctionnement de l'institution, ses divisions et secteurs. Des notions de base sur la physique de

C'est peut-être le projet de la Romaine, sur lequel met le doigt *J'aime Hydro*, qui représente un tournant à partir duquel doit être envisagée la transition décrite par Nadeau et Barlow : l'époque n'est plus au brutalisme des grands barrages de la Révolution tranquille, mais aux énergies renouvelables, à la décarbonisation de l'économie, à l'efficacité énergétique, aux moteurs électriques et à cette tendance de plus en plus affirmée pour l'autoproduction d'électricité.

l'électricité sont même expliquées. Sur le plan des infrastructures, le portrait ne manque pas d'impressionner : 352 turbines, 63 centrales, 533 postes de transformation, 34 500 km de lignes à haute tension... et 2 millions de poteaux ! De même, l'expertise développée au fil des décennies n'est pas négligeable : ingénieurs, hydrologues, météorologues, économistes, etc. On peut avoir tendance à l'oublier, mais HQ a généré dans son sillage un vaste éventail de professions, de savoirs en génie et en connaissances sur le territoire, en plus de favoriser à elle seule toute une industrie. Cela est d'autant plus déterminant si l'on songe rapidement au champ des communications : Hydro-Québec Distribution doit aujourd'hui composer avec une opinion publique plus interactive et informée que jamais et donc, tenir compte de l'acceptabilité sociale de ses projets par les municipalités, les citoyens, les associations et les communautés autochtones avec qui elle travaille et envers qui elle a des obligations.

Ce livre volumineux vise aussi à mettre les pendules à l'heure sur l'idée voulant qu'HQ soit un « État dans l'État. » De 1978 à 1983, différentes modifications législatives en ont fait une entreprise à vocation commerciale, mais rattachée à l'action gouvernementale. Ces changements ont été majeurs dans son histoire. Plus loin, les auteurs exposent les enjeux des exportations avec le nord-est des États-Unis, les Maritimes et l'Ontario, de même que les tensions qui ont émergé entre le système législatif fédéral qui bloquait (en raison de ce monopole) les efforts pour les exportations de surplus d'électricité. Pour contrer ce blocage, d'autres mesures furent mises sur pied dans les années 90 pour organiser l'entreprise en trois filiales indépendantes. La Régie de l'énergie fut aussi créée dans ces années. Ces actions permirent à HQ d'évoluer tout en contribuant au développement et au rayonnement de la société québécoise.

Nadeau et Barlow expliquent bien comment se sont effectuées les étapes, non pas de la nationalisation, mais plutôt des nationalisations réalisées à l'époque de René Lévesque, et comment ce processus demeure à ce jour à l'avantage des Québécois, que ce soit pour les tarifs très bas d'électricité par rapport au marché nord-américain, à la fiabilité du réseau ou à son accessibilité sur tout le territoire. Ce sont encore ici des aspects que *J'aime Hydro* mettait bien en lumière. Christine, d'abord perplexe sur les agissements d'Hydro, prend entre autres conscience, au fil de son enquête citoyenne, de la contribution d'HQ au monde des arts et de la culture.

HQ a beau être avantageux pour le Québec, les nouvelles technologies (le solaire et les panneaux photovoltaïques, l'éolien, la géothermie) et les nouvelles formes de consommation rendent imprévisible la consommation de l'avenir et le risque que ce nouveau contexte lui donne le pion semble bien réel. Tenter de lire l'avenir pour HQ est en ce moment un exercice nécessaire, bien que hasardeux. C'est dit sans ambages : « Hydro-Québec doit composer avec deux phénomènes relativement récents : le défi de l'acceptabilité de ses actions et la variabilité de la production. » (p. 91) De 2017 à 2018, en un an, la quantité d'autoproduits d'électricité a plus que doublé au Québec, ce qui n'est pas sans générer un lot d'incertitudes. Et HQ ne peut pas conserver ses vieux réflexes de développements sinon, comme l'indiquait l'actuel PDG Éric Martel dans une entrevue livrée à Nadeau en 2018, elle risque d'entrer dans une « spirale de la mort ». L'image ne manque pas de frapper.

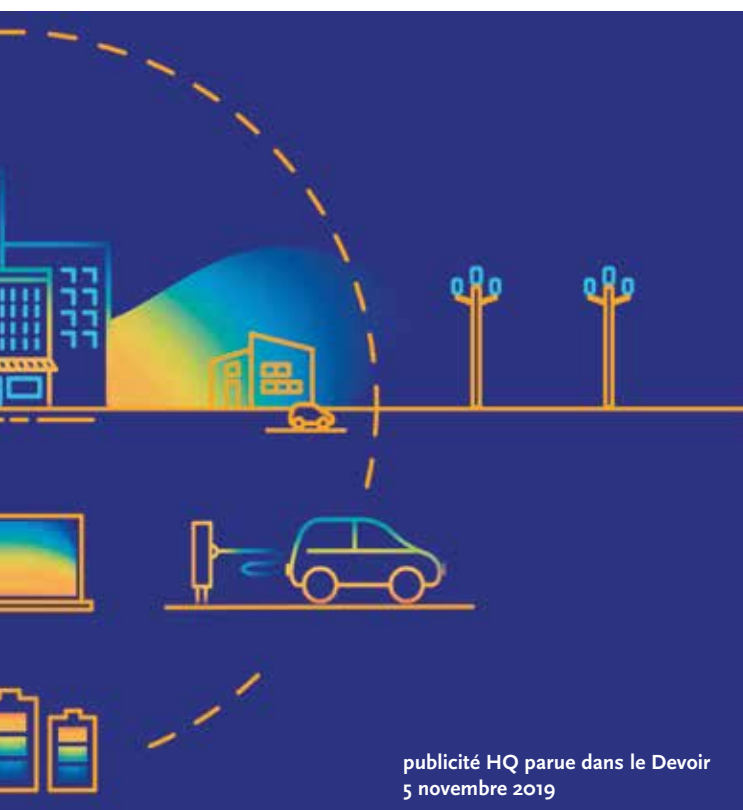


HQ AU 21^e SIÈCLE

Un conseiller en énergie anonyme cité dans *J'aime Hydro* affirme que « l'autonomisation [de la production d'énergie] va bientôt changer le paradigme en Amérique du Nord. » (p. 216) Anticiper les changements, telle semble donc être la ligne de la direction d'HQ et que met en relief *Branchée*. À partir du chapitre 4 intitulé « L'avenir est maintenant », les auteurs exposent ces nombreux nouveaux défis auxquels fait face la société d'État, les quatre plus urgents étant l'autoproduction, les nouvelles habitudes de consommation, le manque de puissance et la fin du contrat de Churchill Falls. L'une des idées générales de *Branchée*, c'est de montrer que la direction d'HQ ne fait pas l'autruche face à ce nouveau paradigme. La conclusion de *J'aime Hydro* soulevait cette même idée. Dans une conversation avec Christine, le PDG Éric Martel affirme qu'« Hydro-Québec, ça se vire pas sur un dix cennes, mais je pense qu'on est capables d'avoir beaucoup plus d'envergure » (p. 235).

Au fil des chapitres 4 à 16, on constate que beaucoup d'efforts sont investis dans l'innovation et la recherche. Par exemple, on travaille activement à mettre sur pied des batteries et des mégabatteries permettant de fournir de l'électricité à des communautés plus éloignées pour qu'elles disposent de réseaux autonomes ou semi-autonomes, le village inuit de Quaqtaq et Lac-Mégantic servant de laboratoire à ces projets-pilotes. Outre les trois divisions qui la constituent (Hydro-Québec Production, Hydro-Québec Distribution et TransÉnergie), HQ possède aussi ses centres de recherche comme l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) à Varennes et le Laboratoire des technologies de l'électricité (LTÉ) de Shawinigan, un endroit où l'on évalue les nouvelles possibilités d'efficacité énergétique qu'offre la domotique, c'est-à-dire la gestion à distance des appareils de la maison grâce à l'Internet et les réseaux intelligents.

Plusieurs des chapitres présentent des dossiers sur des domaines de pointe sur lesquels on travaille, le secteur des inventions commercialisables en est un exemple avec le moteur électrique ou l'établissement et la rentabilité d'un réseau de bornes électriques pour les voitures. Il est également question des centres de données des géants de l'Internet que peut accueillir le Québec et de la mission d'Hydro-Québec International, filiale respectée dans les cercles internationaux, mais peu connue des Québécois. Enfin, on



présente l'enjeu plus délicat du contrat avec la centrale de Churchill Falls, à Terre-Neuve, dont l'échéance prévue en 2041 risque de peser lourd pour l'avenir de la politique tarifaire.

Au-delà des changements technologiques, c'est aussi tout le volet des communications avec les abonnés et les Québécois en général qui est traité. Les chapitres qui abordent ce thème laissent bien voir qu'un des questionnements à la base de *Branchée* consiste à actualiser le lien unissant les Québécois et cette institution qui, jadis, fut l'objet de tant de fierté. Comme plusieurs compagnies privées et entreprises d'État, HQ doit désormais composer avec une opinion publique plus informée. Une opinion publique, mais aussi une clientèle plus exigeante, disposant de moyens de communication plus rapides. Cela peut parfois lui être défavorable dans l'acceptation de ses décisions et orientations. Ce fut le cas avec l'affaire des compteurs intelligents il y a quelques années ou plus récemment, avec l'installation controversée de la ligne à haute tension à Saint-Adolphe-d'Howard. Le chapitre 15, lui, fait l'état des lieux quant aux relations avec les communautés autochtones.

LA PERSPECTIVE FUTURISTE

Le but initial était de faire un ouvrage commémoratif. En se centrant sur les défis d'avenir, *Branchée* résume bien l'ensemble des activités d'HQ. Car Hydro, tient à rappeler le livre, est en bonne position pour contribuer à la fois au développement et au rayonnement futurs du Québec à l'heure où on exige des énergies propres. Faut-il craindre une «spirale de la mort», un déclin annoncé au profit de modes de production d'électricité plus économes, plus autonomes, plus verts? C'est l'argument qui est soulevé dans *J'aime Hydro* quand l'auteure demande pourquoi HQ persiste tant à harnacher les rivières avec ses barrages. Ce que le texte nomme «le complexe du castor». Mais si un déclin peut être appréhendé, son contraire, l'opportunité d'un renouveau, est aussi possible. Si elle suit bien les tendances, HQ peut développer des technologies, assurer des professions d'avenir et se maintenir comme chef de file en matière d'énergie.

En lisant *Branchée*, on peut s'emballer pour cette prospection et l'optimisme qui s'en dégage. Toutefois, cette perspective futuriste a sa zone d'ombre. Avec ses seize chapitres, le livre est surtout centré sur les innovations technologiques, le caractère proactif de la direc-

Au final, on peut se demander si *Branchée* ne fait pas la part trop belle à la société d'État. L'ouvrage est, certainement, élogieux à bien des égards et, oui, il semble y avoir dans ses pages une sorte d'opération de relations publiques; une certaine promotion s'y trouve quant à l'expertise et la fiabilité du réseau, on sent par moment une volonté de convaincre le public lecteur des bienfaits d'HQ.

tion d'HQ et sur sa stratégie de communication. Mais les questions de gouvernance et d'organisation du travail, ses ententes avec les régions par exemple, font, elles aussi, partie d'un avenir à éclairer. *J'aime Hydro* soulevait ces points, comme lors de ces entrevues fracassantes avec des représentants de syndicats et de municipalités de la Côte-Nord. Leurs avis sur HQ étant loin d'être aussi laudateurs... Ces aspects demeurent plus opaques dans *Branchée*, moins documentés. En même temps, il s'agit de sujets épineux pour un livre qui n'a pas la prétention de faire des remous et qui se distingue surtout par son caractère didactique. Mais tout de même, qu'en est-il des écueils et des obstacles identifiants qui bloqueraient les voies de l'avenir, ce «futur de l'électricité»? Car ce fut le cas avec le moteur électrique dans les années 1980. La voie de l'avenir s'ouvre difficilement si l'on ne comprend pas les blocages surgis dans le passé et qui ont empêché les impulsions fécondes et le progrès.

CONCLUSION

En 2017, *J'aime Hydro* avait lancé un signal. Ce théâtre documentaire avait fait passer le courant (si je peux me permettre de le dire ainsi) entre un public québécois désirant en savoir plus sur une société/entreprise d'État qui ne fait plus vibrer la même corde sensible de fierté de jadis, et celle d'aujourd'hui, transformée, et encore en évolution, qui cherche pour sa part à faire connaître les activités qui l'animent et sa façon d'envisager le futur.

Au final, on peut se demander si *Branchée* ne fait pas la part trop belle à la société d'État. L'ouvrage est, certainement, élogieux à bien des égards et, oui, il semble y avoir dans ses pages une sorte d'opération de relations publiques; une certaine promotion s'y trouve quant à l'expertise et la fiabilité du réseau, on sent par moment une volonté de convaincre le public lecteur des bienfaits d'HQ. Mais prenons ici «relations publiques» dans un sens large. *Branchée* est surtout un livre dont l'intention première se veut pédagogique. En cela, il remplit bien sa mission. En écho à *J'aime Hydro*, qui va plus loin dans la critique à faire de la société d'État, *Branchée* se fonde, lui, sur la prémisse voulant que les Québécois aient besoin de comprendre à nouveau, de *re-connaître* Hydro-Québec. De se rebrancher. De reconnecter avec elle.

Dans un récent documentaire produit par l'ONF et intitulé *La fin des terres*, le réalisateur Loïc Darses se fait le relai d'une génération, issue entre autres du Printemps érable et de toute la mobilisation entourant la hausse des frais de scolarité universitaire, et il laisse planer une interrogation de fond sur le sens des institutions québécoises. Dans ce documentaire, des images du grand barrage de Manic-5 impressionnent fortement. Mais l'image de cette immense digue bétonnée là-bas, dans le lointain territoire du nord du Québec, suscite un étrange sentiment, celui d'un passé ambitieux qui ne reviendra plus, en même temps qu'un étonnement nouveau face à ce qu'un Québec de jadis avait eu l'audace de faire. Au-delà de toute l'information qu'ils livrent, les auteurs de *Branchée* semblent tabler sur cet étonnement et leur livre est une invitation à renouer avec le génie québécois et une fierté qui n'est peut-être pas tout à fait disparue. La capacité à faire les bilans du passé qui s'imposent, et celle de regarder vers l'avenir et ses possibilités avec le sens de la mesure, voilà sans aucun doute comment on peut réussir les bonnes transitions. ♦

revues culturelles québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE - INTER - LE SABORD - PLANCHES - VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE
CINÉMA 24 IMAGES - CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES **CRÉATION LITTÉRAIRE** ENTREVOUS - ESTUAIRE - EXIT
LES ÉCRITS - MÖBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE **CULTURE ET SOCIÉTÉ** À BÂBORD! - L'ACTION NATIONALE
L'INCONVÉNIENT - LIBERTÉ - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES
RELATIONS **HISTOIRE ET PATRIMOINE** CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ
HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE **LITTÉRATURE** LES CAHIERS DE LECTURE
LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE **THÉÂTRE**
ET MUSIQUE CIRCUIT - JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM
THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - INTERMÉDIALITÉS - TANGENCE - VOIX ET IMAGES

sodep

Société de développement
des périodiques
culturels québécois

SODEP.QC.CA

Pionnier des sciences appliquées

Jonathan Livernois

Professeur agrégé Département de littérature, théâtre et cinéma Université Laval

ROBERT GAGNON ET PIERRE FRIGON

AUGUSTIN FRIGON.

**SCIENCES, TECHNIQUES ET
RADIODIFFUSION**

Montréal, Éditions du Boréal, 2019,
246 pages

Dans *Ces choses qui nous arrivent*, André Laurendeau racontait cette anecdote à propos de l'économiste Édouard Montpetit:

Esprit brillant, il est sorti premier de sa promotion parisienne: on imagine la carrière qu'il pouvait entreprendre là-bas parmi de jeunes pairs. Il revient. Il rencontre des hommes d'affaires qui se méfient de l'intellectuel, des clercs dont plusieurs se méfient de l'économie politique – science des valeurs matérielles, donc indigne du peuple le plus hautement spiritualisé de l'Amérique du Nord – et enfin des politiciens qui seraient trop heureux de l'utiliser. En un sens, sa carrière canadienne le mène au succès. Mais cet homme doit revenir à l'abc de son métier, justifier l'existence de la science qu'on lui a apprise [...]. Il s'est transformé malgré lui en pionnier, et garde malgré tout le regret du maître qu'il aurait pu devenir dans un milieu plus riche.

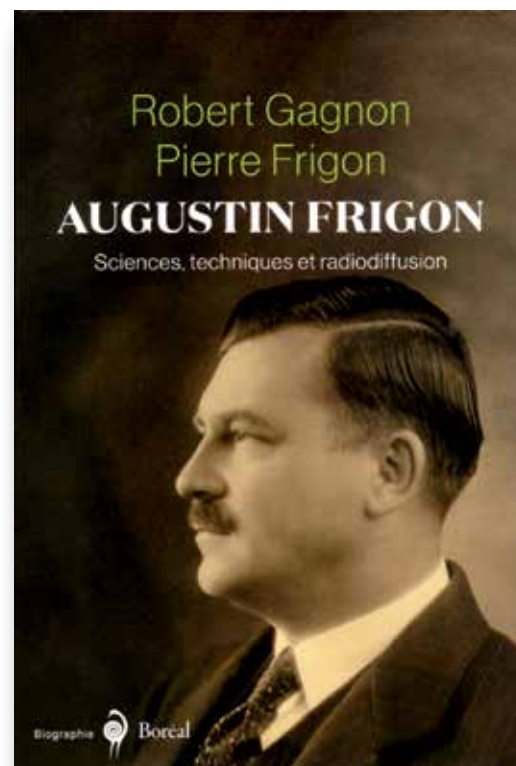
Ce rapport difficile aux connaissances scientifiques et temporelles (qui ne font pas le poids face au spirituel au Canada français) peut-il expliquer que notre histoire intellectuelle n'ait pas retenu, dans son récit, beaucoup de scientifiques? Marie-Victorin, certes, est bien représenté: par des biographies, des correspondances, et même par une fable écologique d'André Forcier. D'autres noms se profilent: Jacques Rousseau, Armand Frappier, Paul David. Mais qu'en est-il d'Augustin Frigon? Le constat initial de Robert Gagnon, professeur au département d'histoire de l'UQAM, et de Pierre Frigon, éditeur scolaire, est juste: Augustin Frigon (1888-1952) est pour ainsi dire passé à la trappe. Ce livre cherche à l'en sortir. Et il y réussit plutôt bien.

Le parcours scolaire d'Augustin Frigon est fascinant: études à l'École polytechnique de Montréal, au MIT, à l'École supérieure d'électricité de Paris, à l'Université de Paris IX (Sorbonne) où il obtient un doctorat. Sa carrière est tout aussi impressionnante: il fut, notamment, professeur, directeur puis principal de l'École

Polytechnique de Montréal; ingénieur-conseil avec Arthur Surveyer (le fameux «S» de SNC-Lavalin); directeur général de l'enseignement technique de la Province de Québec; commissaire à la Commission de l'électricité de la Province de Québec; membre de la commission fédérale Aird qui mènera en 1936, après quelques détours, à la création de CBC/Radio-Canada. Frigon en sera le directeur général adjoint puis le directeur général. Nul doute que sa conception du service public explique ce qu'est aujourd'hui Radio-Canada. Dans une perspective large et généreuse de l'éducation (il fut aussi membre du comité catholique du Conseil de l'instruction publique du Québec), il sera l'initiateur de l'émission radiophonique *Radio-Collège* qui, de 1941 à 1956, constituera, selon ses propres mots, «un encouragement et une aide dans l'accomplissement» du travail des éducateurs et mènera, du même souffle, au «perfectionnement de leur culture» et de celle de tous ses auditeurs.

Si le lecteur finit par se perdre dans ce luxe d'informations, son intérêt renaît quand il retrouve l'ingénieur au cœur d'enjeux politiques: rapports entre les trusts de l'électricité et les intérêts publics à l'époque du gouvernement Taschereau, difficile neutralité (maintenue autant que faire se peut) de Radio-Canada à l'époque du plébiscite sur la conscription, ou encore constitution d'un véritable «réseau français» de Radio-Canada, grâce auquel les Canadiens français développeront leur culture.

De cette riche carrière, les deux auteurs (qui ne s'occupent absolument pas de la vie personnelle de Frigon) ne ratent aucun détail, quitte à alourdir le récit, surtout dans la partie consacrée aux études. Ils vont jusqu'à calculer le temps de marche entre son logement et l'École supérieure d'électricité à Paris. Si le lecteur finit par se perdre dans ce luxe d'informations, son intérêt renaît quand il retrouve l'ingénieur au cœur d'enjeux politiques: rapports entre les trusts de l'électricité et les intérêts publics à l'époque du gouvernement Taschereau, difficile neutralité (maintenue autant que faire se peut) de Radio-Canada à l'époque du plébiscite sur la conscription, ou encore constitution d'un véritable «réseau français» de Radio-Canada, grâce



auquel les Canadiens français développeront leur culture. Le parcours de Frigon trouve ainsi tout son relief et son ancrage dans la société canadienne-française puis canadienne. À ce titre, il aurait peut-être fallu expliciter ses allégeances libérales, qu'on devine au fil de la lecture, et que les auteurs confirment plus ou moins en rappelant ce mot du premier ministre Duplessis au moment du passage de Frigon à CBC/Radio-Canada: «Frigon, vous êtes un des rares Canadiens en qui j'ai une certaine confiance. Je connais vos compétences. Vous n'avez qu'un tort, celui d'avoir été l'homme de ces maudits libéraux.» Mais encore? Quels sont les liens avec le gouvernement Taschereau? La décennie 1930 en est une de grands bouleversements socio-politiques. On devine où loge Frigon. Mais on aurait très certainement voulu en savoir davantage.

La dernière partie de la biographie tente de montrer quelles idées ont formé la pensée de l'homme. Cherchant à stimuler et développer une sorte d'*habitus* scientifique (l'emprunt bourdieusien est un peu vite expédié) chez ses concitoyens canadiens-français, Frigon s'inscrit dans une longue tradition dont le fil aurait pu être remonté jusqu'au milieu du XIX^e siècle: les auteurs auraient pu en effet évoquer les intellectuels Étienne Parent et Antoine Gérin-Lajoie, voire le fils sociologue de celui-ci, Léon Gérin.

Cela dit, il faut considérer cette biographie comme un travail de haute tenue, informé, qui rend justice à cette personnalité mal connue. Son caractère quelque peu statique ou scolaire (je pense notamment à l'introduction) et une certaine lourdeur du récit n'entachent assurément pas l'ensemble. ♦

La famille autrement

Karine Castonguay

Professeure de littérature, Collège de Rosemont

FANNY BRITT

LES RETRANCHÉES. ÉCHECS ET RAVISSEMENT DE LA FAMILLE, EN MILIEU DE COURSE

Montréal, Atelier 10, 2019, 115 pages

« Je veux disséquer ici certains des effets pervers de la famille performante » (p. 15), annonce Fanny Britt dans l'introduction de son nouvel essai, *Les retranchées*, publié six ans après *Les tranchées*. Elle a publié, entre les deux, une pièce de théâtre et son premier roman, *Les maisons*, dans lequel il est aussi question de la famille. Il s'agit d'un thème obsédant pour cette auteure prolifique, née à Amos et déménagée à Montréal durant son adolescence. Quand elle parle de la famille, Fanny Britt s'inspire non seulement de la sienne (celle d'où elle provient, celle qu'elle a elle-même créée), mais elle s'inspire aussi de celles de ses complices, dont elle rapporte les émouvants témoignages portant à réflexion.

DE LA MATERNITÉ À LA FAMILLE PERFORMANTE

Dans le premier livre, l'auteure désirait affronter les tabous de la maternité en plaidant pour une maternité ambiguë. Dans le second, non seulement l'auteure fait référence au livre précédent en disant pousser plus loin la réflexion, mais elle y ressasse aussi, dans ce plaidoyer pour l'inconfort cette fois, les craintes générées par l'impératif de performance dans notre société, où « [r]ien n'est plus valorisé que le dépassement [...] » (p. 23), craintes qu'elle « préfère retrancher », c'est-à-dire éliminer. Les réflexions qui en découlent, même quand elles n'aboutissent pas à des réponses réconfortantes, permettent néanmoins de les affronter.

C'est vrai que l'auteure pousse la réflexion dans *Les retranchées*. De la mère elle élargit désormais la perspective à la famille. Elle a abordé la maternité de performance dès son premier livre et cela passait par l'exposition du corps des mères – son chapitre consacré aux « reines de la pataugoire » a marqué plusieurs lectrices (dont moi). Elle touche maintenant, plus spécifiquement au chapitre intitulé « La mère néolibérale dans sa robe de lin », à la mise en scène d'une « esthétique familiale » (p. 38), nourrissant ce que j'appelle l'idéal néo-traditionnel de la famille nombreuse

et, surtout! qui rime avec heu-reu-se. Le succès de ce modèle? Le bonheur assuré, tel qu'il en émane de ce portrait éblouissant, le plus souvent esquissé par les mères sur les réseaux sociaux, comme le constate l'auteure. Celle-ci remarque, de surcroît, que si ces mères, privilégiées, emploient leur temps, leurs moyens et leur visibilité à participer à un « militantisme consensuel » (p. 36), il n'en demeure pas moins qu'elles participent également à « saper la santé mentale collective » (p. 41) en proposant aux mères moyennes un idéal de famille qui n'est pas compatible avec la réalité ordinaire, une famille de performance qui ne peut que résulter en une contre-performance et, par ricochet, à la frustration des mères, déjà surnommées par Fanny Britt les « mères en tabarnak » dans son premier livre.

LA QUESTION DE LA CHARGE MENTALE

Dans le premier livre, cette expression m'avait remuée: les « mères en tabarnak », dont la colère s'expliquait par la déception, justement, de ne pas correspondre à la mère rêvée, à leur impuissance de faire mieux et à leur frustration de se sentir plus investie que son partenaire par rapport aux tâches familiales. Depuis la parution de ce livre, une expression a surgi pour parler de ce phénomène: la charge mentale, que l'on trouve dans des essais publiés dès lors². Fanny Britt, elle, la transpose dans son chapitre « Charges, une pièce en mille actes ». L'une des protagonistes, Betty, évoque une étude révélant que les hommes « surestiment leur apport domestique » (p. 45), avant d'ajouter: « Y a une différence entre faire des choses pis porter la crise de charge. Des fois, les gars agissent comme si être un exécutant, c'était un exploit. » (p. 46) La seconde protagoniste féminine, Trudy, parle, pour sa part de sa fatigue « d'être l'ancrage émotionnel, en plus du reste » (id.). Leurs réflexions rappellent celles des mères en tabarnak, qui demeurent frustrées: « Pourquoi c'est à moi de tamiser ma furie plutôt qu'aux autres de prendre acte de leur désengagement? »

1 Elles demandent à leurs lectrices de faire des dons à des organismes comme l'Unicef ou participent à des marches pour les droits des femmes par exemple.

2 C'est le cas, entre autres, de *Travail invisible*, sous la direction de Camille Robert et de Louise Toupin, publié aux Éditions remue-ménage en 2018 ou *Maternité, la face cachée du sexisme*, de Marilyse Hamelin, publié aux éditions Leméac en 2017 et dont j'ai fait la recension pour *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale* (Printemps 2018).



(p. 47) concluent-elles. Dans ce livre comme dans les autres traitant sur le sujet dernièrement, le constat est le même: les pères doivent prendre leur place de manière égalitaire et ne pas laisser tout le poids familial sur les épaules des mères seulement.

DIFFÉRENTES FIGURES MATERNELLES POUR DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES

Même en concentrant son second livre davantage sur la famille, Fanny Britt continue à s'intéresser à la mère, qui reste le pivot dans la plupart des familles. Dans *Les tranchées*, elle parlait du désir d'avoir des enfants et des manières d'y parvenir quand on est une femme dans la trentaine. Dans *Les retranchées*, elle rapporte des propos de femmes qui semblent faire de l'âge de 40 ans le cap décisif en ce qui concerne la maternité: qu'on ait déjà des enfants ou qu'on n'en ait pas, on n'a plus d'enfant après 40 ans. En tout cas, pas dans ce livre.

Refuser la maternité, ce peut être décider de ne pas en avoir ou décider de se défaire de celui qu'on porte. L'auteure aborde donc, en survol, le délicat sujet de l'avortement tel qu'il est traité dans les fictions télévisuelles (là où il est plus souvent qu'autrement « évité » [p. 55]) et tel qu'il est véritablement et très souvent vécu par les femmes dans la réalité. Elle indique que 60 % des femmes qui avortent ont déjà des enfants, donc que l'avortement relève, le plus souvent et contrairement à ce que nous voyons dans la fiction et même dans ce que nous concevons de la réalité, de « décisions de mères » (p. 56) – et non pas de jeunes femmes frivoles et insouciantes. Cette statistique étonne, et montre qu'être mère, c'est aussi refuser de le devenir à nouveau.

Par ailleurs, Fanny Britt se demande s'il existe une hiérarchie entre les mères biolo-

Le genre du patrimoine

David Gilles

Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

THIERRY NOOTENS

GENRE, PATRIMOINE ET DROIT CIVIL : LES FEMMES MARIÉES DE LA BOURGEOISIE QUÉBÉCOISE EN PROCÈS, 1900-1930

Montréal, McGill-Queen's University
Press, 2019, 280 pages

Reprenant le style des ouvrages historiques nord-américains qui mêlent trajectoires personnelles et angles sociétaux, cette monographie apporte un éclairage intéressant sur la réalité de la condition féminine au tournant du XX^e siècle, et sur la réponse apportée par l'appareil judiciaire, une réponse d'ailleurs parfois sensiblement différente de celle prédéterminée par le droit au sens strict. La réalité sociale de certaines justiciables est bien mise de l'avant, le déclassement social consécutif aux différends conjugaux apparaissant bien souvent comme une sanction plus lourde que celle des prétoires et des normes juridiques codifiées.

Le travail de l'auteur s'inscrit dans la lignée des œuvres majeures de Bettina Bradbury, Sherry Olson, Patricia Thornton, Lori Chambers, Nancy Christie, Mary Anne Poutanen notamment. La perspective s'attache toutefois à la classe privilégiée, et l'auteur entend «prendre la mesure d'une forme particulière de fragilité, sociale et genrée», ce qu'il parvient largement à faire. L'interprétation tant formelle que créative des dispositions du Code civil du Bas-Canada par les praticiens et les tribunaux est bien rendue, et s'appuie sur les ouvrages de doctrine de l'époque. La dimension morale du droit s'affirme bien sous la plume de l'auteur, même si celui-ci manifeste une certaine subjectivité dans l'interprétation des normes morales et des mœurs de l'époque. L'idée que la «justice allait au-delà du droit et des obligations *stricto sensu* et régulaient un large éventail de comportements» est un constat permanent à chaque période historico-légale, et ne peut surprendre ni l'historien ni le praticien du droit moderne.

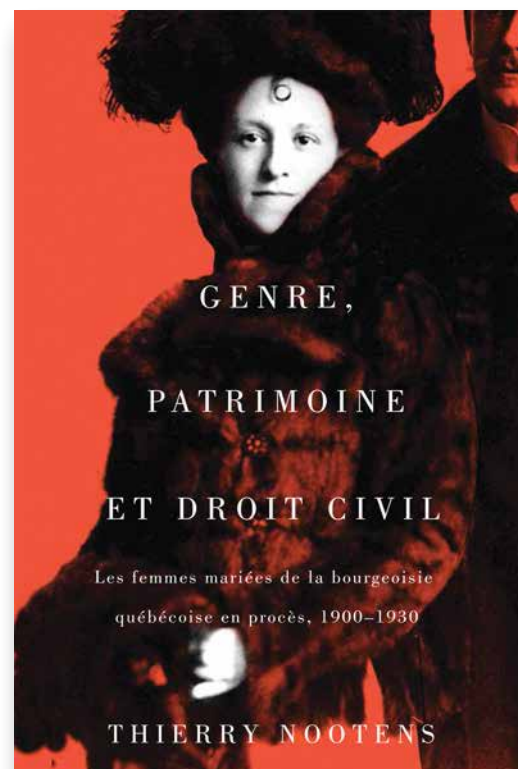
Le caractère fondamental de l'institution du mariage pour la société et les élites québécoises est bien rappelé, de même que la dimension familiale des comportements normés. À la suite des travaux de Brian Young, on découvre dans cette étude combien les réseaux familiaux s'étendent à l'appareil judiciaire, et l'influence de ceux-ci

sur les parcours judiciaires des époux. Le déplacement des normes du cadre familial vers l'institution judiciaire est bien décrit.

L'écriture riche et la formulation enlevée emportent le lecteur le long de ces parcours individuels. Le juriste est parfois quelque peu surpris par certaines formules globalisantes, mais les prises de position juridiques sont solides et bien amenées. Le caractère conservateur et réactionnaire de la commission Dorion, à l'origine de la «réforme» de 1930, est bien étayé conceptuellement. Les femmes se trouvent dans une situation où le droit positif les contraint et les enserre, mais où, pourtant, les tribunaux peuvent leur apporter un appui certain dans leur affirmation familiale et sociétale. Les dispositions relativement originales permettant de donner des biens futurs par contrat de mariage ou celles, fort logiques, interdisant aux épouses séparées de biens de se porter caution pour leur mari sont mises de l'avant; la doctrine et la jurisprudence en la matière sont efficacement analysées.

Si les femmes du Bas-Canada sont en position favorable à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle par rapport à celles vivant dans des juridictions de tradition britannique, leur situation stagne, voire régresse ensuite.[...] Alors que la capacité juridique des épouses s'améliore globalement au tournant du XX^e siècle dans les provinces de common law sous l'effet des Married Women's Property Acts, au Québec les épouses doivent attendre 1931 et 1964 pour que la leur se libéralise enfin.

Si l'héritage de la Coutume de Paris et l'activité judiciaire des femmes avant la Conquête ne sont qu'évoqués, la diversité des recours judiciaires dans lesquelles les femmes du début du XX^e siècle sont investies démontre que l'incapacité civile de l'épouse ne coïncide pas avec une passivité judiciaire. La posture «masculiniste» de la doctrine est rappelée, reflet des temps autant que marque d'une profession faisant de la supériorité maritale un véritable leitmotiv. Les premières femmes juristes, comme Marie Lacoste Gérin-Lajoie, ne parviennent que très timidement à fendre le consensus *juris*. Les recueils de jurisprudence fournissent le matériel principal de cette étude, renforcé par 27 dossiers d'archives de la Cour supérieure pour le district de Montréal, qui a compétence pour l'essentiel des affaires



familiales de première instance. La méthodologie de dépouillement, classique et solide, fait ressortir les lignes de force de la réalité sociétale et juridique. On lit avec plaisir les témoignages des épouses ainsi que les extraits des plaidoiries de leurs conseils pour éclairer les affaires parfois complexes et arides.

Si la position juridique de l'épouse est clairement inférieure à celle de son époux, l'auteur rappelle que ce sont des empêchements touchant aussi bien l'époux que l'épouse qui frappent les transactions intraconjugales, puisque s'exprime ici une certaine «égalité» de protection découlant de l'héritage du droit civil européen. L'ouvrage se découpe en deux grandes parties. La première est consacrée aux poursuites à caractère financier au regard des avoirs des femmes mariées, et la seconde traite des enjeux monétaires et patrimoniaux lors de conflits conjugaux. Pour chacune, l'auteur donne un aperçu des principales normes. Sept chapitres éclairent ces réalités : clauses des contrats de mariage, imputabilité de certaines actions au regard du patrimoine des épouses, demandes d'annulation de mariage, séparation de biens ou de corps, manœuvres des époux afin soit d'échapper à leurs obligations, soit d'imputer celles-ci au patrimoine de leur épouse. Le caractère aléatoire des protections juridiques apparaît clairement à la lecture des différentes affaires. Lorsqu'ils sont sanctionnés, les maris malhonnêtes ou volages le sont au nom de la préservation de l'institution maritale. On suit avec facilité la plongée dans les arcanes juridiques interprétant les conventions matrimoniales en cas de faillite d'un des époux. Jennie Sheffer, Pauline Yerisslavitz, mesdames Hubou et Wilson,



Les retranchées

suite de la page 36

giques et les mères adoptives, comme elle se demandait, dans son précédent livre, si le nombre d'enfants correspondait au degré de crédibilité maternelle. On retrouve alors Catherine, l'une des collaboratrices du premier livre, qui a finalement décidé d'adopter un enfant. Fanny Britt rapporte son témoignage ainsi que leur réflexion commune sur cette maternité particulière, qui néanmoins «la libère de la grille d'évaluation de la famille performante» (p. 85), celle des enfants portés dans son ventre, attendus, rêvés, puis accouchés. Ces éléments manquants dans la famille créée par Catherine poussent sa fille et elle d'emblée, selon les critères de la famille rêvée, du côté de la contre-performance, alors qu'au contraire, cette précarité première aboutit, dans leur cas, à l'exploit familial et à la victoire de l'amour.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES : DES PÈRES ET DES FILS

Fanny Britt avait abordé la question du père dans son premier ouvrage, mais pas tellement du sien, figure «la plupart du temps discrète, pour ne pas dire carrément spectrale» (p. 63) dans son œuvre comparativement à sa mère, par exemple, présente à la fois dans le premier et dans le second essai. Dans le chapitre «Trois-mille mots sur mon père», elle raconte l'histoire de sa famille séparée, de l'absence de son père au quotidien, de ses présences estivales, jusqu'à ce qu'elle aille vivre chez lui à temps plein, à la fin de l'adolescence. «Je constate que je ne peux pas écrire trois-mille mots sur mon père sans qu'une grande part soit consacrée à ma mère [...]» (p. 71-72), celle qui les a élevés seule, ses frères et elle. Provenant d'une famille ne correspondant pas à la famille idéale, Fanny Britt est elle-même la mère de deux enfants issus de deux unions. Deux fils, auxquels elle consacre le chapitre suivant.

«Comme mère féministe de garçons, je dois mettre en garde les miens contre cette fierté creuse, et inviter leur regard à se poser plutôt vers l'éthique, l'intégrité, la présence aux autres – sources de

fiereté viables» (p. 77), cette fierté d'être un *proud cis boy* (titre du chapitre et que je traduis ainsi: garçon né en harmonie avec son sexe et fier de l'être). Elle veut mettre en garde ses fils contre le masculinisme ambiant, mais elle les veut aussi heureux, et ce, tels qu'ils sont, c'est-à-dire en tant que garçons. Elle s'inspire de la féministe Jessica Valenti, qui croit qu'«il est impératif d'armer les garçons avec l'outil même qui a permis aux filles de prendre la place qui leur revient: une contreculture positive et constructive en réponse aux modèles de genre traditionnels» (p. 79). Fanny Britt termine cet émouvant chapitre ainsi: «Si je ne peux pas, comme Martine Delvaux³, promettre à mes fils que “le monde est à eux” (le monde a été “à eux” depuis toujours), je peux tenter de leur transmettre que le monde est à faire, à refaire, à penser autrement.» (p. 82) Il en va de même de la famille.

PENSER LA FAMILLE AUTREMENT

En somme, comment penser la famille autrement justement? Il s'agit du moteur de cet essai de Fanny Britt. On retrouve, dans *Les retranchées*, les femmes que l'on a connues dans *Les tranchées*: elles ont, tout comme l'auteure, évolué durant ces six années grâce aux expériences familiales vécues depuis. Si Catherine a adopté, «plusieurs se sont séparées, avec enfants, sans enfants, le cœur vidé de sens ou les sens remplis de vie. Alexia a eu un bébé» (p. 88). Tous ces changements ont entraîné des réflexions fertiles, dont celle de Madeleine de passer d'une «idée fixe» à une «idée fluide» (p. 86) en ce qui concerne la famille. Entre l'idéal et la réalité, celle-ci doit dominer, puisque l'image de la famille nucléaire est devenue une chimère que l'on doit singer pour rendre réalisable le temps d'un portrait. Autrement, elle n'est plus tant viable. Pour Fanny Britt, tant qu'à vouloir performer, en tant que mères de famille, performons davantage dans les soins et moins dans les images. En effet, selon l'auteure, qui faisait des gâteaux dans le premier livre et qui rate toujours le pain dans le second – ou autrement dit, qui passe de l'idéal à la réalité – le cœur de tout (de l'attachement, de la famille), c'est le soin.

3 Dans son essai, *Le monde est à toi*, publié aux éditions Hélotrope en 2017 et recensé également dans la présente revue.



Genre, patrimoine...

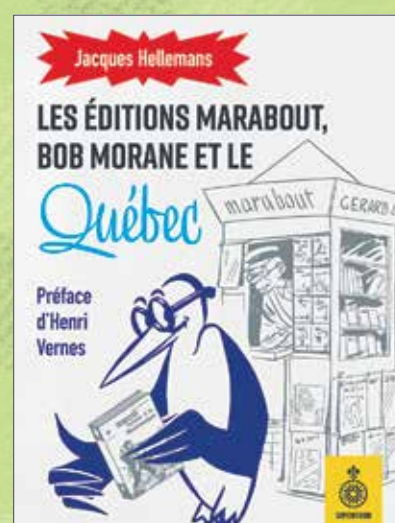
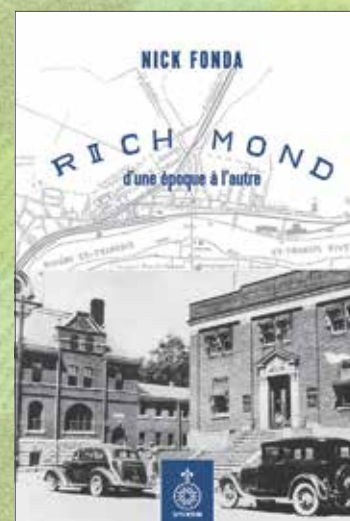
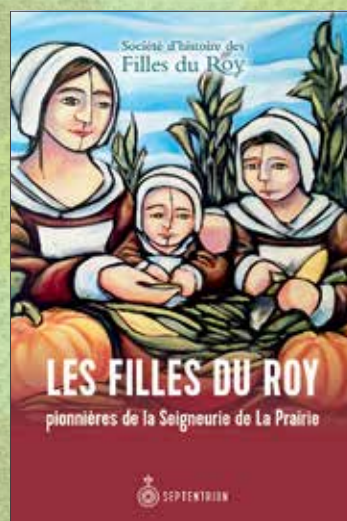
suite de la page 37

les juges Larue, Lavergne, Demers, le juge en chef Lacoste et bien d'autres deviennent les héroïnes et héros d'un quotidien judiciaire où les épouses se débattent afin de faire valoir leurs droits face à la créativité de la gent masculine pour les contraindre. L'auteur souligne que les juges ne sont pas dupes et, comme le juge Demers, notent bien que certaines créances sont fabriquées afin de faire perdre les recours des épouses en cas de saisie. Comme le relève l'auteur, un certain flou juridique existe ici autour des bénéfices dont sont censées jouir les épouses québécoises, affectant les créances.

L'étude permet de reconstruire les dynamiques intrafamiliales et, selon les termes de l'auteur, de décrire «la “texture” de la subordination des épouses». C'est une situation de dépendance économique et juridique que révèlent ces parcours. L'évocation du contexte général et international des normes visant les femmes mariées fait voir la dimension isolationniste de la Province de Québec, et plus largement des provinces canadiennes, en retard sur les États-Unis et l'Angleterre notamment. Si les femmes du Bas-Canada sont en position favorable à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle par rapport à celles vivant dans des juridictions de tradition britannique,

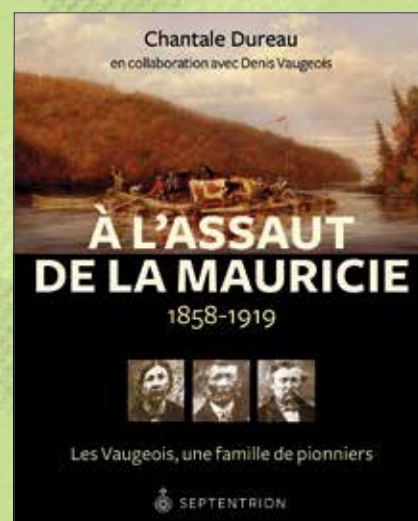
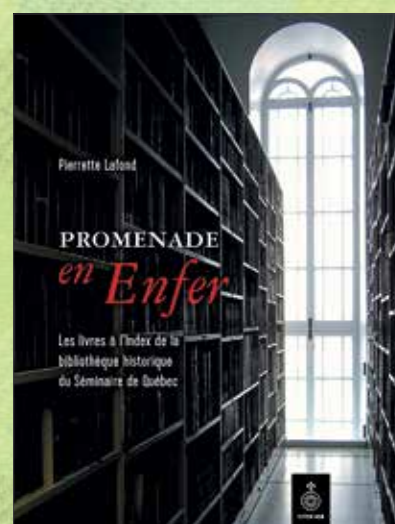
leur situation stagne, voire régresse ensuite. L'économie juridique des biens des femmes mariées dans un contexte de libéralisme économique est instructive: l'auteur reprend la dimension malléable des normes du droit civil et démontre que les femmes sont devant un certain nombre de choix, dans un contexte contraint, mais des choix malgré tout. Le statut particulier du contrat de mariage dans le droit civil est détaillé, Nootens s'appuyant ici sur Langelier pour noter la souplesse des stipulations concernant les conventions matrimoniales. Le débat sur les donations de biens futurs et la réaction des professionnels du droit est fort intéressante et démontre toute la complexité de l'agencement d'un système juridique dont les finalités sont parfois contradictoires. Alors que la capacité juridique des épouses s'améliore globalement au tournant du XX^e siècle dans les provinces de common law sous l'effet des Married Women's Property Acts, au Québec les épouses doivent attendre 1931 et 1964 pour que la leur se libéralise enfin.

Au terme de son étude, l'auteur conclut sans surprise à un retard du Québec au regard de l'autonomie normative et juridique des femmes mariées, un retard qu'il impute à la «quasi-hégémonie du conservatisme clérico-nationaliste». Et ce, même si, comme son étude le montre, les épouses de milieu privilégié n'ont pas hésité à s'engager dans des recours judiciaires et qu'un certain nombre d'outils juridiques existaient, grâce auxquels leurs droits ont pu être défendus. ♦



**TOUJOURS LA RÉFÉRENCE
EN HISTOIRE AU QUÉBEC**

www.septentrion.qc.ca





- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca